



ORGANISATION POUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

**RAPPORT ANNUEL 1999
SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE**

(1er décembre 1998 - 31 octobre 1999)

A-1010 VIENNE, KÄRNTNER RING 5-7
TEL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-96, E-MAIL : pm-dga@osce.org

SEC.DOC/2/99
17 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 1 |
| II. Activités de l'OSCE | 6 |
| 1. Alerte précoce, prévention des conflits et gestion des crises, relèvement après un conflit | 6 |
| 1.1 Missions de l'OSCE et autres activités de l'OSCE sur le terrain..... | 6 |
| 1.1.1 Présence de l'OSCE en Albanie..... | 6 |
| 1.1.2 Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine..... | 13 |
| 1.1.3 Mission de l'OSCE en Croatie..... | 20 |
| 1.1.4 Missions de longue durée de l'OSCE au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine | 24 |
| 1.1.5 Mission de l'OSCE au Kosovo (y compris l'ancienne Mission de vérification au Kosovo)..... | 24 |
| 1.1.5.1 Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (MVK)..... | 24 |
| 1.1.5.2 Equipe spéciale de l'OSCE pour le Kosovo..... | 25 |
| 1.1.5.3 Mission de l'OSCE au Kosovo | 25 |
| 1.1.6 Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit..... | 28 |
| 1.1.7 Mission de l'OSCE en Estonie..... | 29 |
| 1.1.8 Mission de l'OSCE en Lettonie | 30 |
| 1.1.9 Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie | 31 |
| 1.1.10 Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie)..... | 33 |
| 1.1.11 Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie | 35 |
| 1.1.12 Bureau de l'OSCE à Erevan..... | 36 |
| 1.1.13 Mission de l'OSCE en Géorgie | 36 |
| 1.1.14 Mission de l'OSCE en Moldavie | 39 |
| 1.1.15 Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine..... | 41 |
| 1.1.16 Mission de l'OSCE au Tadjikistan..... | 42 |
| 1.1.17 Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale..... | 45 |
| 1.1.18 Centre de l'OSCE à Almaty | 47 |
| 1.1.19 Centre de l'OSCE à Achkhabad..... | 48 |

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1.1.20 Centre de l'OSCE à Bichkek..... | 49 |
| 1.2 Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux ou multilatéraux | 52 |
| 1.2.1 Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite | 52 |
| 1.2.2 Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrundra..... | 52 |
| 1.2.3 Article II de l'Accord de paix de Dayton | 53 |
| 1.2.4 Article IV de l'Accord de paix de Dayton : Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional..... | 54 |
| 1.2.5 Article V de l'Accord de paix de Dayton : Négociations sur la stabilité régionale en Europe du Sud-Est en vertu de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine | 55 |
| 1.3 Activités régionales de l'OSCE..... | 55 |
| 1.3.1 Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est..... | 55 |
| 1.3.2 Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale | 58 |
| 1.4 Centre de prévention des conflits : activités de liaison avec les missions | 58 |
| 2. Rapport du Haut Commissaire pour les minorités nationales | 59 |
| 2.1 Généralités..... | 59 |
| 2.2 Croatie | 59 |
| 2.3 Estonie..... | 60 |
| 2.4 Grèce | 60 |
| 2.5 Kazakhstan | 61 |
| 2.6 Kirghizistan | 61 |
| 2.7 Lettonie..... | 62 |
| 2.8 Ex-République yougoslave de Macédoine | 62 |
| 2.9 Roumanie | 62 |
| 2.10 République slovaque | 63 |
| 2.11 Ukraine..... | 63 |
| 2.12 Autres minorités | 64 |
| 2.13 Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique..... | 64 |
| 2.14 Rapport sur les droits linguistiques | 64 |

| | | |
|-------|---|----|
| 3. | Dimension humaine : Rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme | 65 |
| 3.1 | Introduction | 65 |
| 3.2 | Coopération | 65 |
| 3.3 | Observation des élections..... | 66 |
| 3.4 | Assistance technique | 67 |
| 3.5 | Assistance électorale | 67 |
| 3.6 | Assistance à la démocratisation..... | 67 |
| 3.7 | Surveiller la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine | 69 |
| 3.8 | Réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine | 69 |
| 3.9 | Budget | 70 |
| 3.10 | Conclusion..... | 70 |
| 4. | Rapport du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias..... | 70 |
| 4.1 | Questions intéressant un pays particulier | 70 |
| 4.1.1 | Azerbaïdjan | 70 |
| 4.1.2 | Biélorussie..... | 70 |
| 4.1.3 | Croatie | 71 |
| 4.1.4 | Etats d'Asie centrale..... | 71 |
| 4.1.5 | Moldavie..... | 71 |
| 4.1.6 | Turquie | 72 |
| 4.1.7 | Ukraine..... | 72 |
| 4.1.8 | République fédérale de Yougoslavie..... | 72 |
| 4.2 | Projets spéciaux..... | 73 |
| 4.2.1 | Soutien à la culture dans l'ex-République yougoslave de Macédoine | 73 |
| 4.2.2 | Perspective européenne - le volet culturel du Pacte de stabilité..... | 73 |
| 4.2.3 | Protéger les journalistes dans les zones de conflit | 74 |
| 5. | Coopération en matière de sécurité | 74 |
| 5.1 | Réunion annuelle d'évaluation de l'application..... | 74 |
| 5.2 | Document de Vienne 1994..... | 74 |
| 5.3 | Code de conduite..... | 74 |
| 5.4 | Echange global d'informations militaires | 75 |
| 5.5 | Autres activités..... | 75 |

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| 6. Activités économiques et environnementales | 75 |
| 7. Relations avec les organisations et institutions internationales | 77 |
| 8. Relations avec les partenaires pour la coopération | 79 |
| 9. Contacts avec les organisations non gouvernementales..... | 81 |
| 10. Autres activités..... | 82 |
| 10.1 Administration du Fonds pour les Etats participants récemment admis..... | 82 |
| 10.2 Presse et information..... | 83 |
| 10.2.1 Presse..... | 83 |
| 10.2.2 Information..... | 83 |
| 10.3 Parité entre les sexes | 84 |
| 10.4 Formation et renforcement des capacités | 87 |
| 10.4.1 Formation dans le cadre des missions | 88 |
| 10.5 Centre de prévention des conflits : Recrutement pour les missions..... | 90 |
| III. Rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE..... | 90 |
| 1. Session annuelle | 90 |
| 2. Réunion d'information annuelle de Vienne | 91 |
| 3. Observation électorale..... | 91 |
| 4. Visites et missions de la Présidente..... | 92 |
| 5. Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie..... | 92 |
| 6. Conférence de Nantes..... | 92 |
| 7. Autres activités..... | 92 |
| IV. Gestion des ressources | 93 |
| 1. Services de conférence | 94 |
| 1.1 Réunions..... | 94 |
| 1.2 Distribution des documents..... | 95 |
| 1.3 Interprétation | 95 |
| 1.4 Traduction, contrôle des documents et de la rédaction | 96 |
| 2. Finances..... | 96 |
| 2.1 Budget | 96 |
| 2.2 Comptabilité..... | 97 |
| 2.3 Gestion de trésorerie..... | 97 |
| 3. Personnel | 98 |
| 3.1 Politiques et procédures | 98 |

| | <u>Page</u> |
|---|--|
| 3.2 | Sécurité sociale..... 98 |
| 3.3 | Recrutement 98 |
| 3.4 | Programme de stages..... 99 |
| 3.5 | Classement des postes 99 |
| 4. | Opérations 99 |
| 4.1 | Logistique..... 99 |
| 4.2 | Achats..... 99 |
| 4.3 | Communications 100 |
| 4.4 | Services administratifs 100 |
| 4.5 | Gestion des dossiers 100 |
| 5. | Technologies de l'information 100 |
| 5.1 | Soutien général et technique..... 100 |
| 5.2 | Systèmes d'information pour la gestion..... 101 |
| 5.3 | Appui aux missions 102 |
| 5.4 | Equipe spéciale chargée de préparer le passage à l'an 2000 102 |
| 6. | Section de vérification interne des comptes 103 |
| 7. | Questions juridiques..... 103 |
| 8. | Groupe de coordination et de planification 104 |
| Annexe 1 : BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 1999..... 107 | |
| Annexe 2 : PROJET DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR L'AN 2000 109 | |

I. Introduction

A sa septième réunion, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 1998 à Oslo, le Conseil ministériel a examiné les défis à la sécurité dans l'espace de l'OSCE et la manière dont l'OSCE pouvait contribuer à les relever. Les Etats participants ont souligné que la communauté internationale devait définir des ripostes concertées à ces défis. Ayant fait le bilan des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un document-charte sur la sécurité européenne, le Conseil ministériel a noté que l'accent avait été mis sur « le développement des moyens d'action pratiques de l'OSCE, et notamment de la coopération avec d'autres organisations et institutions ». Le Conseil a souligné qu'il importait d'élaborer une plate-forme OSCE pour la sécurité coopérative, qui serait un instrument confortant la solidarité et le partenariat européens.

Décembre 1998 a marqué la fin de la présidence de M. Bronisław Geremek, Ministre polonais des affaires étrangères, à qui a succédé le Ministre norvégien des affaires étrangères Knut Vollebæk. Par ailleurs, le Conseil ministériel a décidé à Oslo, en décembre 1998, que l'Autriche assumerait la présidence de l'OSCE en l'an 2000.

La période considérée a également été marquée par la désignation d'un nouveau Secrétaire général de l'OSCE, l'Ambassadeur Ján Kubiš (République slovaque), qui a succédé à l'Ambassadeur Giancarlo Aragona (Italie).

Au cours de la période considérée, l'OSCE a sensiblement élargi ses opérations, renforçant son rôle d'instrument de premier recours en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit. En 1999, l'Organisation a été appelée à assumer un certain nombre de tâches nouvelles et cruciales en Asie centrale, dans le Caucase et en Europe du Sud-Est, zone qui est demeurée la source des préoccupations les plus immédiates pour la communauté internationale. En particulier, le Kosovo a posé à l'OSCE le plus grand défi qu'elle ait eu à relever jusqu'à présent.

Début 1999, l'Organisation a achevé la mise en place de la Mission de vérification au Kosovo (MVK), qui était numériquement parlant, la plus importante opération qu'elle ait jamais organisée, et qu'elle a été forcée de retirer face à la détérioration de la situation en matière de sécurité.

Après le retrait de la MVK, l'OSCE a continué à s'acquitter de son mandat en aidant les organisations humanitaires s'occupant de la crise des réfugiés et en préparant le déploiement d'une nouvelle mission de l'OSCE au Kosovo. Le personnel de la MVK a aidé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations internationales.

Comme suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de Nations Unies de la résolution 1244 du 1er juillet 1999, il a été décidé d'établir une mission de l'OSCE au Kosovo constituant un élément distinct dans le cadre général de la Mission d'administration intérimaire de l'ONU au Kosovo (MINUK). Dans ce cadre général, la Mission de l'OSCE joue le rôle de chef de file pour les questions concernant le renforcement des institutions et de la démocratie et les droits de l'homme. Elle est chargée d'un certain nombre de responsabilités sans précédent pour l'OSCE, comme la formation du personnel d'un nouveau service de police et des services judiciaires et administratifs et la mise en place d'un cadre pour la régulation et l'observation des médias. L'objectif énoncé dans le mandat de la Mission est de susciter « le respect mutuel et la réconciliation entre tous les groupes ethniques

du Kosovo et d'établir une société multiethnique viable, où les droits de chaque citoyen soient pleinement respectés en toute égalité ».

Au Kosovo, l'OSCE développe des relations novatrices et étroites avec l'Organisation des Nations Unies, sa mission faisant partie intégrante de la MINUK. L'OSCE est aussi en contact étroit avec d'autres partenaires importants, comme le Conseil de l'Europe et le HCR, ainsi que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), par l'intermédiaire de la KFOR.

La Mission de l'OSCE au Kosovo est importante en soi, mais le Kosovo ne peut être isolé du reste de la région. L'OSCE a déjà fait beaucoup en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, tout comme en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'OSCE et les autres organisations internationales s'emploient désormais à élaborer une démarche régionale.

Dès à présent, les mesures progressives en matière de limitation des armements et de stabilité régionale prévues à l'Annexe 1-B de l'Accord de Dayton sont examinées sous les auspices de l'OSCE, l'objectif étant d'établir un équilibre à l'échelle régionale dans l'ex-Yougoslavie et aux alentours.

Dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'OSCE joue un rôle crucial par une action dépassant les frontières des pays de la région. Le Pacte a été adopté et placé sous les auspices de l'OSCE par la Conférence ministérielle de Cologne que l'Union européenne avait convoquée le 10 juin 1999.

Afin d'atteindre les objectifs définis dans le Pacte de stabilité, l'OSCE a décidé, le 1er juillet 1999, d'œuvrer en faveur du respect par les Etats participants des dispositions dudit Pacte, de faire appel aux compétences de ses institutions et instruments pour contribuer aux travaux de la table régionale pour l'Europe du Sud-Est et des tables de travail, et de coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment les institutions financières et les organismes régionaux. En octobre 1999, M. van de Stoel, Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, a été chargé de présider la table de travail 1 sur les droits de l'homme et la démocratisation. L'Ambassadeur Robert L. Barry, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a été chargé par le Président en exercice d'élaborer des idées sur le rôle régional de l'Organisation, et sur sa contribution au Pacte de stabilité.

L'OSCE maintient intégralement son engagement de travailler dans d'autres régions.

Au cours de la période considérée, la coopération avec les Etats participants d'Asie centrale a occupé une place importante sur l'agenda de l'Organisation, traduisant également l'intérêt que ces Etats portent à l'OSCE. La volonté commune de renforcer les relations a trouvé son expression dans les visites que des représentants de haut niveau des Etats d'Asie centrale ont effectuées auprès du Conseil permanent à Vienne. La décision d'établir à Almaty, à Achkhabad et à Bichkek des centres de l'OSCE, qui ont commencé à fonctionner en janvier 1999, a consolidé la présence de l'OSCE dans la région. En résumé, on peut dire que ces centres ont pour mandat de favoriser la réalisation des principes de l'OSCE et l'exécution de ses engagements, ainsi que d'encourager la coopération des Etats participants d'Asie centrale dans le cadre de l'OSCE.

Comme suite à la « Décision sur l'Asie centrale » que le Conseil ministériel avait adoptée à Oslo, l'Ambassadeur Wilhelm Höynck (ancien Secrétaire général de l'OSCE) a été

chargé, en qualité de représentant personnel du Président en exercice, d'élaborer l'ébauche d'un concept visant à intégrer encore davantage les pays d'Asie centrale et de renforcer les activités de l'OSCE dans cette région. Dans son rapport présenté le 15 juillet 1999 au Conseil permanent, M. Höynck a souligné la nécessité d'une dimension régionale, tout en prenant en considération les besoins particuliers de chacun des pays et leurs différences. Le Président en exercice s'est rendu dans les Etats participants d'Asie centrale en septembre et en octobre 1999 en vue de poursuivre les échanges de vues sur la possibilité pour l'OSCE de jouer un rôle plus actif dans la région.

Au Tadjikistan, l'OSCE, garant politique et moral de l'application de l'Accord général sur la paix, contribue activement, avec l'Organisation des Nations Unies, au processus de paix.

Dans d'autres régions d'Europe orientale et dans le Caucase, l'OSCE appuie la démocratisation et le développement de la société civile. Dans le Caucase, l'OSCE a étendu sa présence sur le terrain en établissant un bureau de l'OSCE en Arménie. Ce bureau, qui doit être opérationnel d'ici la fin de novembre 1999, sera chargé de promouvoir la mise en oeuvre des principes et des engagements de l'OSCE et la coopération de la République d'Arménie avec l'Organisation. Les 17 et 18 septembre 1999, au cours de la visite du Président en exercice en Azerbaïdjan, un accord de principe est intervenu en ce qui concerne l'ouverture d'un bureau de l'OSCE à Bakou. Les modalités de la présence de l'OSCE sont actuellement étudiées.

La clôture, le 30 avril 1999, de la mission de l'OSCE en Ukraine, a modifié profondément l'action de l'OSCE dans ce pays. Depuis lors, de nouvelles modalités de coopération entre l'OSCE et le Gouvernement ukrainien ont été définies et un coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, en poste à Kiev, a été nommé. Cette coopération sous une forme nouvelle doit porter sur la préparation et l'exécution de projets pouvant couvrir tous les aspects de l'activité de l'Organisation.

En Biélorussie, l'Organisation a joué un rôle essentiel en amenant le gouvernement et l'opposition à engager et à poursuivre un dialogue sur des questions relatives au renforcement des institutions démocratiques et de la société civile.

En 1999, la portée de la coopération avec d'autres organisations internationales a été étendue. L'Organisation, qui s'est employée à appliquer le principe de complémentarité entre organisations actives sur le terrain, est de plus en plus appelée à s'impliquer dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

La planification et la concertation préalables au déploiement des missions de l'OSCE font également intervenir d'autres organisations internationales. Récemment, le Conseil de l'Europe, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont participé, au Secrétariat de l'OSCE, à la planification et aux consultations préalables au déploiement de la Mission de l'OSCE au Kosovo.

Le détachement par le Conseil de l'Europe de personnel, dans un premier temps pour la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo, et maintenant pour la Mission de l'OSCE au Kosovo, est un autre fait important mettant l'Organisation en mesure de tirer parti de l'expertise du Conseil de l'Europe dans un certain nombre de domaines.

D'autres opérations spécifiques - en Bosnie-Herzégovine, où l'OSCE coopère avec la Force de stabilisation (SFOR) et le Bureau du Haut Représentant, ou en Albanie, où l'OSCE offre aux autres organisations internationales un cadre de coordination de l'action menée dans leur domaine de compétence respectif - montrent que les Etats et les institutions et organisations internationales sont conscients de la nécessité du travail en synergie.

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent elles aussi un rôle de plus en plus actif en ce qui concerne la sécurité européenne. Pour l'OSCE, les ONG sont une importante source d'informations non seulement sur les évolutions observées, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi sur des questions intéressant l'environnement, l'économie et la sécurité. En s'attachant à développer la société civile, l'Organisation apporte parallèlement un soutien aux organisations s'occupant sur le plan local d'une multiplicité de questions.

La période considérée a été marquée par une coordination accrue avec l'Organisation des Nations Unies. Une réunion au niveau opérationnel ONU/organisations régionales qui a eu lieu au Siège de l'ONU en décembre 1998 faisait suite à la rencontre du Secrétaire général de l'ONU avec les chefs des organisations régionales tenue en juillet 1998. Il s'agissait de préciser encore les modalités de coopération pour la prévention des conflits.

Soulignant la vitalité des liens de l'OSCE avec l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a pris pour la première fois la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE, le 20 juillet 1999. Mme Louise Frechette, Vice-Secrétaire générale de l'ONU a assisté, le 7 octobre 1999, à une séance du Conseil permanent pour avoir un échange de vues sur la coopération en cours au Kosovo.

Le développement des relations avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération, le Japon et la République de Corée, et les partenaires méditerranéens pour la coopération s'est poursuivi, le Japon apportant une contribution notable aux efforts de l'OSCE en Europe du Sud-Est, et spécialement au Kosovo. Dernier pays à être devenu partenaire méditerranéen pour la coopération en mai 1998 seulement, la Jordanie a proposé d'accueillir le prochain séminaire sur la région méditerranéenne, qui doit se tenir en décembre 1999, manifestant ainsi son intérêt pour le dialogue entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens.

Le développement opérationnel est une autre question importante pour l'Organisation. Tout en restant fidèle au concept de souplesse et en accordant une importance particulière aux activités sur le terrain, l'expérience acquise au Kosovo et les nouveaux enjeux en Europe du Sud-Est et ailleurs ont fait ressortir la nécessité de renforcer les moyens opérationnels de l'OSCE. Fin 1998, le processus visant à mettre le Secrétariat en mesure de faire face aux tâches nouvelles avait déjà démarré avec l'application de la décision du Conseil permanent sur les capacités opérationnelles du Secrétariat. Cette décision a notamment eu pour effet la division du Secrétariat en deux départements, le Centre de prévention des conflits et le Département de l'administration et des opérations, et la création d'une Section de la coopération extérieure au sein du Centre de prévention des conflits.

Pour garantir que le Secrétariat soit prêt à créer de nouvelles missions et à engager et à coordonner, à bref délai, la préparation et la planification de missions déterminées, un groupe interne spécial de coordination et de planification, rassemblant différents services qui pouvaient être associés à la mise en place de nouvelles missions, a été mis en place et s'est réuni régulièrement au cours de la période considérée. Un « centre de situation » a été établi,

qui assure la communication avec les missions 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, tout en constituant un lien permanent entre ces missions et le Secrétariat et une source d'informations pour les délégations des Etats participants de l'OSCE. Parmi d'autres mesures visant à renforcer le Secrétariat il faut mentionner l'élaboration d'un plan stratégique en matière de systèmes d'information et une stratégie de renforcement des capacités par la formation, ainsi que la normalisation proposée des conditions d'emploi du personnel de l'OSCE.

Vu la nature des tâches à remplir et le nombre de personnes mises à disposition par les Etats participants pour une courte période qui sont en poste sur le terrain, il faut préparer convenablement le personnel à ses tâches. Le Secrétariat a donc organisé des stages d'initiation à l'intention des nouveaux membres de mission. Les missions profitent aussi de la formation complémentaire des membres affectés à des tâches spécifiques, comme l'observation des droits de l'homme ou la démocratisation. La formation est également un domaine intéressant pour la coopération avec les autres organisations internationales.

La parité entre les sexes a été une autre priorité de l'Organisation en 1999. Faisant suite à une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la parité entre les sexes, tenue à Vienne en juin 1999, et prenant en compte les recommandations issues de cette réunion, le Président en exercice a prié le Secrétariat, agissant en coopération avec les autres institutions de l'OSCE, de mettre au point un plan d'action pour l'égalité entre les sexes. Ce plan définit les tâches se rattachant à la mise en oeuvre des obligations incombant à l'OSCE et fixe un certain délai pour l'exécution de ces tâches. Il attribue des responsabilités aux différents acteurs de l'OSCE et détermine les ressources nécessaires pour mener à bien le travail. Une directive sur les conditions de travail à l'OSCE, qui vise à prévenir tout harcèlement, notamment sexuel, et toute discrimination, a également été publiée et mise en vigueur en juin.

Au cours de la période considérée, divers acteurs ont porté une attention particulière, au sein de l'OSCE, aux questions concernant les Roms et les Sintis. Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales a élaboré un rapport analysant la situation de la population romani dans plusieurs pays, notamment d'Europe centrale. Le rapport a débouché sur une série de recommandations qui soulignaient l'importance des mesures de lutte contre la discrimination. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a nommé un conseiller pour les questions concernant les Roms et les Sintis, qui, dans le cadre de ces nombreuses activités, a notamment organisé à Vienne, en septembre, une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux questions intéressant les Roms et les Sintis.

Au titre de ses activités de routine, le BIDDH a également continué à exécuter des projets et des programmes en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans les Etats participants. Parmi ses priorités de 1999, on peut signaler l'application des cinq mémorandums d'accord signés à la fin de 1998 avec les Etats d'Asie centrale et du Caucase, mémorandums qui ont ouvert la voie à la mise en chantier, dans ces pays, d'une trentaine de nouveaux projets.

En rendant visite à douze missions de l'OSCE sur le terrain et à toutes les institutions de l'OSCE, et en effectuant plusieurs visites bilatérales de haut niveau, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a apporté une autre contribution au renforcement des institutions démocratiques dans l'espace de l'OSCE. L'Assemblée parlementaire a également participé à l'organisation de la deuxième conférence parlementaire

sur « les coopérations économiques sous-régionales en Europe face aux nouveaux enjeux », qui s'est tenue à Nantes (France) en octobre.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a présenté en mars son premier annuaire intitulé « Yearbook 1998/99 : Freedom and Responsibility », décrivait les activités du Représentant et de son Bureau et offrait également aux auteurs de plusieurs pays la possibilité d'exposer leur conception de la liberté d'expression. Dans les autres activités que le Représentant a menées au cours de la période considérée, on peut relever une orientation spéciale vers la situation des médias en Biélorussie, dans les Etats d'Asie centrale, en Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie.

II. Activités de l'OSCE

1. Alerte précoce, prévention des conflits et gestion des crises, relèvement après un conflit

1.1 Missions de l'OSCE et autres activités de l'OSCE sur le terrain

1.1.1 Présence de l'OSCE en Albanie

La Présence de l'OSCE en Albanie est chargée de donner au Gouvernement albanais des conseils et une assistance dans les domaines de la démocratisation, de l'état de droit, des médias, des droits de l'homme et du développement de la société civile. En outre, la Présence a joué un rôle actif en cherchant à réduire les tensions politiques et à créer les conditions d'un dialogue et de compromis. Cette fonction de médiation politique ad hoc a été particulièrement visible au cours des événements de septembre 1998, lorsque la Présence s'employait à persuader les dirigeants du parti démocratique à mettre fin à deux jours d'agitation civile, qui avaient suivi l'assassinat de l'un de ses députés, Azem Hajdari. Au cours d'une bonne partie de 1999, la Présence a fait de gros efforts pour rechercher une solution à l'impasse devant laquelle se trouvaient le gouvernement et l'opposition à la suite de l'enquête sur le meurtre de Azem Hadjari et pour essayer de créer les conditions du retour du parti démocratique au Parlement (qui a finalement eu lieu en juillet 1999).

Au cours de la même période, la Présence a également développé l'autre grand rôle prévu dans son mandat, en offrant un cadre de coordination souple à l'aide internationale à l'Albanie et en suivant l'état d'avancement des programmes de réforme et de développement économique du Gouvernement. Depuis la fin de l'année passée, cet aspect de l'action de la Présence a été considérablement renforcé par la création du groupe informel et à composition non limitée des « Amis de l'Albanie » qui, rassemblant les pays donateurs et les organisations internationales intéressés, se réunit régulièrement à Tirana sous la présidence du chef de la Présence de l'OSCE et qui s'est réuni trois fois au niveau international sous la coprésidence du Président en exercice de l'OSCE et de l'Union européenne. A la suite de ces réunions, le groupe des Amis de l'Albanie est devenu rapidement la principale enceinte pour la coordination entre donateurs internationaux et l'observation internationale des réformes économiques et politiques en Albanie.

Par la force des choses, l'année écoulée a été en grande partie dominée en Albanie par la crise du Kosovo et les pressions que la situation d'urgence créée par l'afflux de réfugiés exerçait sur la démocratie et l'infrastructure sociale et gouvernementale toujours fragiles de l'Albanie. Au moment où la crise éclatait, la Présence de l'OSCE qui, jouant un rôle déjà bien

établi, apportait son appui au Gouvernement albanais et facilitait les efforts internationaux d'assistance, s'est trouvée dans une situation privilégiée pour aider le Gouvernement, comme celui-ci l'avait demandé, à établir des dispositifs permettant de faire face à l'afflux de réfugiés et de coordonner les efforts d'urgence nationaux et internationaux. La Présence a été grandement aidée par son réseau de personnel hors Siège affecté aux préfectures et par l'ancien personnel de la Mission de vérification au Kosovo (MVK) qui était temporairement mis à la disposition de l'Albanie pour soutenir les opérations de secours.

La Présence s'est également employée à faire en sorte que les tâches en cours - démocratisation et promotion de l'état de droit et de la société civile - ne soient pas perdues de vue pendant la crise. Depuis l'atténuation de la crise et le retour du personnel à ses tâches ordinaires, ces activités sont à nouveau au centre des préoccupations de la Présence. Assurant le secrétariat du groupe local d'Amis de l'Albanie, le personnel de la Présence est également demeuré actif tout au long de la période, suivant les progrès que le gouvernement faisait vers les objectifs de réforme énoncés. La Présence envisage de poursuivre ses activités dans le domaine de l'environnement, des droits de l'homme, de l'observation parlementaire, du développement des ONG, de la décentralisation des pouvoirs locaux et de la réforme juridique qui étaient un volet important de l'assistance fournie à l'Albanie tout au long de la crise. Depuis la fin de la crise, il a été également essentiel de rappeler l'attention nationale et internationale sur certains des problèmes les plus graves de l'Albanie, dont notamment le maintien de l'ordre et la lutte contre la corruption.

La Présence en Albanie emploie actuellement 120 personnes, dont 55 occupent des postes internationaux et 65 des postes locaux. Les deux tiers environ en sont affectés aux neuf bureaux extérieurs de la Présence, à l'extérieur de Tirana. Il a été proposé que la Présence établisse en 1999 des bureaux extérieurs dans les 12 préfectures, en transférant et en réaffectant les ressources actuellement destinées à l'observation des frontières. La zone observée par la Présence s'élargirait ainsi jusqu'à un point qui avait été brièvement atteint au cours de la crise des réfugiés grâce à l'utilisation des ressources supplémentaires venues de l'ancienne MVK.

Médiation politique. S'ajoutant à son action dynamique de médiation politique au cours des événements de septembre 1998, la Présence s'est également employée énergiquement, au cours des derniers mois de 1998, à encourager une participation maximale au référendum constitutionnel pour compenser l'effet négatif de l'appel au boycott du scrutin que le parti démocratique avait adressé à ses partisans. Une fois le référendum passé, le climat politique s'est amélioré dès décembre 1998, le nouveau Premier Ministre faisant des gestes conciliatoires, alors que la Présence encourageait vivement la reprise du dialogue. Une grève d'étudiants a été l'occasion d'une rencontre directe entre le Premier Ministre Pandeli Majko et le dirigeant du parti démocratique, Sali Berisha. La Présence avait aidé à résoudre le problème créé par la grève et s'est vu reconnaître le mérite d'avoir ouvert la voie à la première rencontre socialistes/parti démocratique. D'autres mesures de confiance ont suivi, dont un match de foot entre le gouvernement et l'opposition, arbitré à la demande des deux parties par le chef de la Présence, et retransmis en direct par la télévision d'Etat et la télévision privée.

Au cours du mois de janvier, cet élan a cessé et un retour à une politique davantage axée sur l'affrontement s'est fait sentir. Même si six anciens permanents du parti démocratique, qui avaient été arrêtés après les émeutes de 1997, étaient remis en liberté et assignés à domicile, comme la Présence l'avait instamment demandé, et que l'affaire du

meurtre de Hajdari commençait à faire l'objet d'une enquête plus professionnelle grâce à l'assistance et aux conseils d'un procureur norvégien fourni par l'OSCE, les dirigeants du parti démocratique semblaient peu enclins à retourner au Parlement, en dépit d'appels contraires venant de l'intérieur du parti.

En mars 1999, la crise du Kosovo prenait de plus en plus le pas sur les problèmes internes, sans pour autant qu'un événement de cet ampleur ne réussisse à amener les deux grands partis à adopter une plate-forme commune. La crise du Kosovo a toutefois encore fait mieux ressortir dans quelle mesure la politique de non-coopération du parti démocratique l'avait isolé et marginalisé à un moment où l'Albanie était au centre de l'attention mondiale et que les dirigeants du gouvernement accueillaient de nombreux dirigeants mondiaux en visite. Fin juin 1999, au moment où la crise commençait à s'atténuer, les dirigeants du parti démocratique, réagissant aux pressions venant de l'intérieur du parti, de divers pays, d'organismes parlementaires internationaux et de la Présence de l'OSCE, ont pris la décision d'abandonner le boycott pour retourner au Parlement le 21 juillet.

Observation parlementaire. Comme suite à la déclaration publiée en 1998 par la première mission tripartite, que les assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe et le Parlement européen avaient envoyée en Albanie, la Présence de l'OSCE a lancé et exécuté une étude systématique de la pratique et du règlement parlementaires. Les résultats de cette étude sont consignés dans les rapports communiqués périodiquement aux Etats participants de l'OSCE, aux assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, au Parlement européen et au Parlement albanais même. Le membre de la Présence responsable de l'observation parlementaire s'est également intéressé de près, en assistant le chef de la Présence, aux questions relatives au retour du parti démocratique au Parlement. En outre, grâce à des contacts suivis avec les députés de tous les partis politiques, ce responsable contribue également aux rapports politiques établis par le chef de la Présence et le spécialiste des questions politiques. Un certain nombre d'ambassades, le Conseil de l'Europe et l'International Foundation for Election Systems sont convenus de participer à l'effort d'observation parlementaire de la Présence.

Etat de droit, pouvoir judiciaire et droits de l'homme. Le bureau du conseiller juridique établi au sein de la Présence en 1998, constitue une cellule de réflexion juridique qui fournit une analyse rapide des situations de conflit juridique, oriente le programme OSCE d'alerte aux atteintes aux droits de l'homme, supervise les procédures judiciaires et les affaires pénales et exécute les programmes de droit constitutionnel du Centre administratif de coordination de l'assistance et de la participation du public. Le bureau du conseiller juridique aide également à coordonner les efforts d'assistance juridique nationaux et internationaux et fournit une assistance juridique technique aux institutions albanaises pour toute une gamme d'autres projets. Le bureau travaille en coopération étroite avec les partenaires internationaux, et en particulier le Conseil de l'Europe.

Dans le domaine législatif, le bureau du conseiller juridique a activement aidé le corps législatif albanais à rédiger et à examiner différents projets de loi. En 1999, la Présence a fourni, par écrit, des analyses et d'autres contributions utilisées pour rédiger, entre autres textes, la loi sur les secrets d'Etat, une loi définissant les pouvoirs du président en situation d'urgence et en temps de guerre, et les documents de la police d'Etat, du bureau du procureur général et de la fonction publique. Le bureau du conseiller juridique a également fourni directement une assistance juridique technique en ce qui concerne, entre autres questions, les droits de l'homme, ainsi que la législation sur les faillites et les expropriations.

Dans son rôle de surveillance judiciaire, le bureau du conseiller juridique a observé les poursuites pénales dans un certain nombre de cas politiquement sensibles découlant des troubles civils de 1997 et de 1998. Le bureau a également suivi de près l'enquête sur le meurtre de Hajdari et, au titre de l'aide apportée aux efforts de réconciliation déployés par le chef de la Présence, a commenté avec les représentants du Conseil de l'Europe un projet de loi découlant de l'enquête sur l'affaire Hajdari proposé par le parti démocratique. Le bureau a également fourni une aide technique au procureur norvégien parrainé par l'OSCE et à ses successeurs norvégien et suédois, qui aidaient le procureur général à mener l'enquête sur le meurtre de Hajdari et élaboraient un programme d'assistance technique et matérielle au bureau du procureur général albanais.

Dans le cadre de la coordination des efforts de développement juridique, le bureau du conseiller juridique a surveillé, début 1999, le déroulement de l'unique examen des compétences judiciaires prévu par la loi auquel les juges doivent se présenter, fournissant une assistance technique pour aider à en garantir l'équité et l'impartialité. Cette opération a été menée à bien avec succès en mai. Le bureau a également rédigé un programme global d'assistance au développement de la faculté de droit de l'université de Tirana. Le bureau a aussi joué un rôle majeur en coordonnant les efforts tendant à établir une institution du médiateur (défenseur du citoyen) en Albanie et en donnant des conseils sur les dispositions législatives et réglementaires nécessaires à cet effet. Dans le domaine particulier de la législation sur les droits de l'homme, le bureau du conseiller juridique, en concertation avec le BIDDH, a nommé un juriste spécialiste des droits de l'homme à la faculté de droit de Shkodra pour y donner un cours de base sur les droits de l'homme. Ce programme doit être répété à l'automne 1999.

S'ajoutant à son action intéressant l'état de droit, le bureau du conseiller juridique s'est également chargé, depuis 1999, de continuer les projets du Centre administratif de coordination de l'assistance et de la participation du public concernant la nouvelle Constitution albanaise. Ces projets portent notamment sur la publication d'une documentation didactique et historique sur la Constitution et les règles constitutionnelles ; la présentation au public des aspects fondamentaux de la nouvelle Constitution ; et l'assistance à la mise en conformité de la législation existante ou nouvelle avec la nouvelle Constitution.

Programme d'alerte aux atteintes aux droits de l'homme. Etabli début 1999, au sein du bureau du conseiller juridique ce programme aide à combattre les violations des droits de l'homme en Albanie. Grâce à ce programme, la Présence enquête sur les prétendues violations des droits de l'homme et les plaintes individuelles concernant le fonctionnement de l'administration publique, et en rend compte. La priorité est donnée aux prétendues violations à motivation politique, aux cas intéressant la police et les prisons et aux cas se rattachant à des décisions de justice contre l'administration publique qui n'ont pas été exécutées. Dans le cadre d'un effort à plus long terme pour créer sur place les moyens d'observer avec compétence les droits de l'homme, le programme s'efforce aussi de créer un centre d'assistance juridique, recevant les plaintes individuelles, qui sera administré par une organisation non gouvernementale albanaise et bénéficiera de l'assistance administrative, juridique et logistique du programme.

Cadre de coordination : Amis de l'Albanie. Assurant la fonction de centre d'échange d'informations prévue dans son mandat, la Présence cherche à instaurer un cadre souple de coordination, en association avec le Gouvernement albanais, qui permette aux ambassades des Etats participants de l'OSCE, aux missions d'aide bilatérale et aux

représentants des organisations internationales et autres d'appuyer, chacun à sa façon, une stratégie cohérente d'assistance internationale. Les réunions de coordination portant sur une vaste gamme de questions, qui se tiennent régulièrement au siège de la Présence de l'OSCE à Tirana, servent à faire le point des progrès et à mettre en évidence les problèmes intéressant l'exécution des programmes et des projets par les donateurs et le Gouvernement. La Présence apporte aussi au Gouvernement et en particulier au Ministère de la coopération économique et du commerce, une assistance visant à renforcer les moyens de coordination entre donateurs, grâce à son attaché de liaison avec le ministère, dont le poste a été créé en 1999.

Depuis octobre 1998, les activités de la Présence bénéficient également d'un fort soutien de la part des groupes local et international des Amis de l'Albanie. Créés au lendemain de violentes bagarres à Tirana, les Amis de l'Albanie rassemblent les représentants de tous les Etats participants et de toutes les organisations internationales fournissant des concours financiers, une assistance technique et d'autres formes d'aide pour mettre l'Albanie en mesure de tirer parti de son potentiel. Le groupe local, qui se réunit à Tirana sous la présidence du chef de la Présence de l'OSCE, échange régulièrement des informations pour faciliter et coordonner l'action internationale, tout en encourageant et en observant les efforts que le Gouvernement fait pour s'attaquer à un certain nombre de questions essentielles intéressant la réforme politique et économique.

Les groupes local et international des Amis de l'Albanie ont constaté que la consolidation de l'ordre public et la lutte contre la corruption étaient indispensables pour le développement politique et économique futur du pays. Cette question a été pour la première fois mise en évidence à la deuxième réunion internationale des Amis de l'Albanie, qui s'est tenue à Vienne en février 1999, et plus encore dans les conclusions de la troisième de ces réunions, qui a eu lieu à Bruxelles en juillet. Ces conclusions ont eu un retentissement considérable dans la scène politique intérieure, réussissant à mettre les questions d'ordre public au centre de l'intérêt du Gouvernement et des partis politiques pour le reste de l'année.

Questions économiques et environnementales. A la fin de janvier 1999, la Présence a créé un nouveau poste d'économiste-écologue qui coopère étroitement avec l'attaché de liaison auprès du Ministère albanais de la coopération économique et du commerce et les autres membres de la Présence et ses bureaux extérieurs, pour donner un aperçu d'ensemble de l'évolution des domaines économique et environnemental, soutenir les initiatives nationales et internationales dans ces domaines et définir et coordonner le soutien que la Présence et les bureaux extérieurs apportent aux projets intéressant l'environnement et aux petits projets en collaborant avec les ONG et les initiatives privées locales.

S'agissant de l'environnement, l'économiste-écologue s'est employé, en association étroite avec l'Agence nationale de l'environnement à sensibiliser le public aux questions écologiques et à renforcer l'efficacité des ONG écologistes. En avril 1999, la Présence a organisé, avec l'Agence, la première réunion du forum environnemental albanais, qui rassemble une quarantaine d'ONG de toute l'Albanie. A sa réunion inaugurale, le Forum a décidé de créer une plate-forme de l'environnement pour coordonner les activités des pouvoirs publics et des ONG écologistes en Albanie et pour drainer des ressources accrues vers l'exécution des programmes intéressant l'environnement.

Outre sa fonction ordinaire de coordination vis-à-vis des donateurs, dans laquelle il appuie le ministère, et de soutien au Chef de la Présence en sa qualité de président du groupe local des Amis de l'Albanie, l'attaché de liaison auprès du Ministère albanais de la

coopération économique et du commerce a servi de médiateur entre le Gouvernement et les milieux d'affaires nationaux et étrangers dans un certain nombre d'affaires litigieuses. Sur recommandation de la Présence, le Gouvernement albanais a décidé de créer un forum commun rassemblant des membres du Gouvernement et des représentants de l'Union des organisations économiques albanaïses pour examiner les questions législatives et autres influant sur le climat des affaires. Grâce aux efforts de l'attaché de liaison, la Présence a également coparrainé, en partie financé et fait connaître au public une foire, qui s'est tenue à Tirana en juin 1999, pour inciter les organismes internationaux de secours et les ONG humanitaires à acheter sur place les produits intéressant les réfugiés.

Pouvoirs locaux, processus électoral et constitution des listes électorales. Afin d'aider le Gouvernement albanais et les pouvoirs locaux du pays à décentraliser les administrations, le poste d'attaché de liaison chargé des pouvoirs locaux a été créé en février 1999. L'attaché de liaison a trois grands objectifs : assurer la coordination et fournir une assistance pour ce qui est de la décentralisation et du renforcement des pouvoirs locaux ; aider à intensifier le dialogue et la coopération entre les pouvoirs locaux et l'administration centrale ; faciliter aux donateurs et aux experts internationaux la coordination des activités concernant les pouvoirs locaux.

En outre, l'attaché de liaison est aussi chargé d'aider le Gouvernement albanais à préparer les élections locales devant se tenir en l'an 2000 et de coordonner l'appui que les donateurs fournissent en la matière. Une table ronde chargée de définir une stratégie nationale et internationale pour ces élections est en cours de préparation. L'attaché de liaison de la Présence a également appuyé le processus électoral en continuant à suivre le projet pilote OSCE/BIDDH d'enregistrement des faits d'état civil et de constitution des listes électorales, qui a fait l'objet d'un rapport final remis au Premier Ministre et aux ministères compétents en juillet 1999. Au titre du soutien apporté au projet pilote, la Présence s'est notamment employée à inciter les donateurs à financer son expansion éventuelle à l'échelle nationale pour préparer les élections locales de l'année prochaine.

Développement des médias, presse et information. Agissant en concertation avec d'autres organisations, dont le Conseil de l'Europe et l'Institut albanais des médias, la Présence de l'OSCE joue un rôle en observant les médias et en donnant des conseils sur leur développement. Dans ce contexte, la Présence a parrainé plusieurs réunions ou séminaires, qui portaient en particulier sur la loi relative aux médias électroniques, que le Parlement avait adoptée en septembre 1998. Tout au long de la crise du Kosovo, le bureau de la presse s'est acquitté d'une fonction majeure en s'occupant des médias nationaux et internationaux et en leur fournissant des renseignements récents et exacts sur la situation à la frontière entre l'Albanie et le Kosovo et sur l'afflux de réfugiés. Au cours de cette période, la Présence de l'OSCE a été considérée comme l'une des sources les plus fiables et régulièrement citée dans la presse nationale et internationale.

Appui aux ONG. En s'efforçant, comme il en a la tâche, de renforcer la société civile en Albanie, le groupe des ONG de la Présence a été fortement mis à contribution pour faciliter le développement de réseaux d'ONG dans les domaines prioritaires de l'OSCE - démocratisation, droits de l'homme et médias - et pour sélectionner, former et aider des ONG ayant des buts spécifiques bien définis se rapportant au mandat de la Présence. En février 1999, la Présence a parrainé le forum des ONG de Tirana, qui visait à renforcer le mouvement albanais des ONG en encourageant le dialogue et la coopération entre elles. La Présence, agissant en concertation avec la Fondation albanaïse pour la société civile, a depuis

lors mis en chantier, dans différentes régions du pays, un programme de séminaires de formation visant à familiariser les ONG avec leur rôle et à en accroître l'efficacité. En octobre 1999, la Présence a organisé à l'intention des ONG, pour la première fois en Albanie, une conférence sur les problèmes qui se posent à la femme dans une société rurale. Le groupe des ONG et de la Présence ont également joué un important rôle de coordination entre ONG albanaises et internationales engagées dans les opérations de secours. L'administrateur chargé des ONG au sein de la Présence s'occupe actuellement d'un projet visant à établir des centres de documentation pour ONG dans un premier temps à Tirana et par la suite dans cinq autres localités à travers l'Albanie, et de projets connexes visant à favoriser l'interaction avec les réseaux d'ONG existant ailleurs dans les Balkans.

Sécurité. Outre qu'il est chargé des questions de sécurité intéressant la Présence et son personnel et assure par intérim la direction de la cellule d'information du groupe de gestion des secours d'urgence, l'attaché militaire et responsable de la sécurité de la Présence a participé, pour le compte de l'OSCE (BIDDH) et du programme d'alerte aux atteintes aux droits de l'homme, au rassemblement d'informations sur le nombre de prisonniers condamnés à mort qui, en attente d'un jugement en appel, sont incarcérés dans les cellules de détention provisoire de la police, et à l'établissement d'un rapport sur leurs conditions de détention. A la suite de l'intervention de l'OSCE, tous les prisonniers condamnés à mort détenus dans ces conditions ont été transférés dans des prisons ordinaires en avril 1999. L'attaché de liaison a également aidé à exécuter l'initiative de collecte d'armes à Gramsh, qui était parrainée par le PNUD, et à mener les travaux préparatoires en vue de l'établissement en Albanie d'une installation d'élimination des munitions non explosées.

Activités de la Présence liées à la crise au Kosovo. Pendant trois mois environ, de fin mars jusqu'à la mi-juin, l'Albanie est devenue cette année le lieu de refuge de pas moins de 470 000 réfugiés du Kosovo, représentant près de 15 pour cent de la population autochtone de la région. Lorsqu'il était devenu clair, dès les premiers jours de cette situation d'urgence, que l'Albanie éprouvait des difficultés à établir les procédures et le plan opérationnel nécessaires pour faire face à l'afflux de réfugiés, la Présence de l'OSCE, donnant suite à la demande du Gouvernement et travaillant conjointement avec le HCR, a prêté son concours, donné des conseils et détaché son personnel pour créer au bureau du Premier ministre un groupe de gestion des secours d'urgence chargée d'encadrer et de faciliter les opérations de secours nationales et internationales. En outre, quelque 70 membres de la MVK, constituant l'équipe spéciale OSCE/MVK pour les réfugiés, ont été affectés à la Présence pour soutenir le HCR et les autorités albanaises dans les secours aux réfugiés.

Dans la mesure où la situation d'urgence s'aggravait et que les opérations internationales de secours augmentaient pour y faire face, le rôle de la Présence a évolué dans les limites d'un mandat défini dans des termes très vagues de manière à faciliter et à soutenir la coopération entre le Gouvernement et les principaux acteurs internationaux. A Tirana, les membres de la Présence de l'OSCE et du groupe spécial pour les réfugiés de la MVK ont constitué la cellule d'information du groupe de gestion des secours d'urgence, qui faisait fonction à la fois de centre d'échange d'informations au sein du groupe et de source d'informations sur l'état d'urgence pour d'autres partenaires albanais et internationaux. A l'aide des équipes mobiles du groupe spécial pour les réfugiés et du réseau des bureaux existants de la Présence de l'OSCE, celle-ci a été aussi capable d'assurer la liaison entre le groupe de gestion des secours d'urgence, les pouvoirs locaux et les préfectures dans toute l'Albanie, en observant et en soutenant les opérations de secours locales, en mettant en

lumière les difficultés et les besoins et en faisant rapport rapidement au groupe de gestion des secours d'urgence. En outre, grâce à son réseau de bureaux extérieurs et d'équipes de la MVK, l'OSCE a fourni, autant que possible, un appui logistique ou ad hoc, utilisant son personnel et ses véhicules pour compléter les efforts déployés par les préfectures locales et les organismes internationaux pour acheminer l'aide et faciliter les communications.

La Présence a continué à aider à la fois à gérer les secours d'urgence et à assurer les rapatriements jusqu'au début du mois de juillet, lorsque les équipes du groupe spécial pour les réfugiés étaient retirés d'Albanie, et que le dernier des membres du personnel de l'OSCE, mis à la disposition du groupe de gestion des secours d'urgence, était retourné à la Présence, ayant été remplacé par du personnel du Gouvernement albanais ou du HCR.

Bureaux extérieurs de l'OSCE. Le rôle du personnel en poste dans les bureaux extérieurs de la Présence ou chargé de l'observation des frontières (jusqu'à 40 observateurs internationaux fournis par 14 pays de l'OSCE) était particulièrement important au cours de la situation d'urgence, pour ce qui était à la fois d'observer la condition des réfugiés aux frontières et dans les camps et de contribuer à la gestion des secours et à l'information sur les besoins.

Les bureaux chargés de l'observation des frontières de l'Albanie (en premier lieu avec le Kosovo, mais aussi avec le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine) ont rendu compte de manière complète de la dégradation de la situation au Kosovo, et étaient particulièrement bien placés pour observer l'afflux et la sortie ultérieure de réfugiés entre mars et août 1999, et pour en rendre compte. Travaillant souvent dans des conditions précaires, dangereuses et éprouvantes, les bureaux se sont révélés être une réussite totale et méritent qu'on leur rende dûment hommage. Il est regrettable de signaler qu'après l'achèvement de toutes les missions d'observation des frontières, le jour de la cessation des combats au Kosovo, un employé local de l'OSCE et un agent local travaillant avec l'Organisation aient été tués près de Bajram Curri dans un guet-apens tendu par des inconnus.

La nécessité de l'observation des frontières a diminué après la fin de l'action aérienne de l'OTAN en juin 1999 et l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution établissant au Kosovo une administration internationale sous l'égide des Nations Unies. Les grands bureaux chargés de l'observation des frontières se sont réorientés vers le travail de bureau classique dans les villes, alors que deux petits bureaux ont été amalgamés avec les bureaux établis dans les villes voisines.

1.1.2 Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Au cours de l'année écoulée, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine s'est concentrée sur l'élaboration d'une loi électorale, la supervision de la mise en oeuvre des résultats des élections, l'élargissement de ses activités dans le domaine de la démocratisation, l'observation de la situation en matière de droits de l'homme et l'application des mesures de confiance et des accords sur la limitation des armements prévus dans l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Un projet de loi électorale a été élaboré et soumis pour examen au Conseil de l'Europe et au Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement de Bosnie-Herzégovine à l'automne et la loi entrer en vigueur avant les prochaines élections générales en octobre 2000.

La Mission a également contribué à la définition conceptuelle du rôle régional de l'OSCE dans le contexte du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Une partie de ce travail a consisté à définir une stratégie visant à améliorer la coordination entre les différentes activités de terrain de l'OSCE dans la région afin de renforcer la capacité de l'Organisation de contribuer au processus de mise en oeuvre du Pacte de stabilité. Au cours de la première partie de l'année, les activités de la Mission ont été affectées par le conflit dans la République fédérale de Yougoslavie voisine même si la situation s'est quelque peu normalisée depuis la fin du conflit. Au lendemain de la crise, la Mission a préconisé une démarche régionale pour renforcer la paix, la stabilité et la démocratie dans toute l'Europe du Sud-Est.

Elections. La Commission électorale provisoire de l'OSCE a continué de fonctionner en 1999 en tant qu'organe chargé de réglementer la conduite des élections en Bosnie-Herzégovine. Le 24 juin 1999, la Commission électorale provisoire a décidé de reporter au 8 avril 2000 les élections municipales qui devaient avoir lieu en novembre 1999 pour une série de raisons à la fois politiques, administratives et juridiques. La Mission a également décidé que la Commission électorale provisoire devrait réglementer la conduite des prochaines élections municipales ainsi que la mise en oeuvre de leurs résultats.

Au cours de la période qui a précédé l'annonce du report des élections municipales, le département des élections de la Mission s'est employé à préparer les élections municipales de manière à les tenir en novembre 1999. Comme il s'agissait des dernières élections entièrement administrées et supervisées par l'OSCE, l'accent a été essentiellement mis sur la préparation du personnel et des ressources à un transfert efficace, réel et durable des responsabilités électorales aux institutions de Bosnie-Herzégovine.

La Mission s'est donc employée à dispenser une formation théorique et pratique à des membres sélectionnés du personnel national pour leur permettre d'assumer de plus grandes responsabilités dans l'administration des élections en Bosnie-Herzégovine. Parmi les postes récemment nationalisés figurent ceux du directeur général adjoint chargé des élections, du conseiller juridique, du directeur chargé des listes électorales et du directeur chargé de l'élaboration des programmes. Un groupe plus important de membres bosniaques du personnel a pris part à un programme d'études de l'université d'Essex au Royaume-Uni.

Le succès de l'application d'une stratégie de transition en 1999 permettrait à la Mission de réduire sensiblement son rôle dans la conduite de futures élections en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de ce nouveau rôle, la Mission conserverait toutefois le pouvoir d'intervenir et, si nécessaire, de sanctionner les autorités de Bosnie-Herzégovine.

En avril 1999, l'OSCE et le Bureau du Haut Représentant ont engagé une opération commune concernant la rédaction de la nouvelle loi électorale. L'OSCE a établi un secrétariat qui a collaboré avec le secrétariat existant de la Commission électorale provisoire pour rédiger la loi électorale. Le projet de loi a été achevé le 28 juillet 1999 et présenté au Haut Représentant avant d'être soumis à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine en automne.

Durant toute l'année 1999, la Commission électorale provisoire a mis à jour ses règles et règlements afin de les aligner sur le projet de loi électorale. Au cours des derniers mois de 1999, elle devrait procéder aux dernières retouches pour tenir compte du projet. La Commission électorale provisoire a également continué de veiller à l'application des lois

nationales qui interdisent aux militaires en service actif, aux policiers et aux juges d'être politiquement actifs.

En 1999, les commissions électorales locales ont pour la première fois élaboré leurs propres plans pour mener à bien les programmes en cours d'inscription sur les listes électorales dans les bureaux des administrations locales.

Le personnel de l'OSCE a également coopéré avec les représentants de Bosnie-Herzégovine, des entités et des cantons afin d'obtenir leur appui pour la diffusion de directives électorales appropriées et la mise à disposition des autorités locales des ressources et des fonds nécessaires pour les activités connexes. La Mission a en outre contribué de manière non négligeable à l'établissement de l'Association des agents électoraux de Bosnie-Herzégovine.

Le processus de vote à l'étranger a été déplacé cette année de Vienne à Sarajevo où un centre de coordination permanent a été créé. Les programmes de vote à l'étranger, en Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie, pour lesquels il fallait jusqu'à présent se présenter en personne, ont été transformés en programmes par correspondance à la fois pour l'inscription des électeurs et pour le vote.

L'élaboration d'un mode de constitution des listes électorales et de scrutin viable s'est poursuivie. La clé de voûte de ce travail a été l'établissement d'une liste électorale nationale tenue à jour par une base de données centrale. Cette base de données sur les citoyens de Bosnie-Herzégovine résidant dans le pays ou à l'étranger, est la plus complète qui ait été créée depuis la guerre.

Le bureau de mise en oeuvre des résultats électoraux a supervisé la mise en oeuvre des résultats des élections municipales de 1998 dans les 12 nouvelles municipalités reconnues par la Commission électorale provisoire. A la mi-mars, le chef de la Mission avait accordé l'agrément définitif à toutes les nouvelles municipalités sauf une à propos de laquelle elle recommandera sous peu au Conseil national de mise en oeuvre des résultats électoraux de donner son agrément définitif. La représentation des partis politiques minoritaires, qui a été obtenue grâce à l'arbitrage de l'OSCE par accords stricts de partage du pouvoir, était le principal critère pour accorder l'agrément définitif. En 1999, le résultat le plus significatif a été à cet égard la mise en oeuvre des résultats électoraux de 1997 dans la municipalité de Srebrenica, où un conseil municipal multi-ethnique a finalement été installé en juin.

Démocratisation. Le département de la démocratisation joue un rôle de premier plan dans le renforcement des valeurs, pratiques et structures politiques, gouvernementales juridiques et sociales de la démocratie grâce à une démarche intégrée axée sur quatre grands domaines : société civile, partis politiques, gestion des affaires publiques et état de droit.

Des ONG de toute la Bosnie-Herzégovine ont participé en avril à une conférence au cours de laquelle elles ont élaboré une stratégie devant leur permettre de devenir des vecteurs plus efficaces du changement politique et social et cette stratégie détermine désormais l'orientation de tout le travail du département relatif au développement de la société civile. Les ONG ont également été des partenaires clé lorsque le public été consulté, en mai et juin, sur ses préférences quant au contenu de la loi électorale permanente.

Les sept centres pour la démocratie, gérés localement, et un espace « jeunes et médias » ont été placés sous la responsabilité d'une ONG locale qui est dans une large mesure

financièrement indépendante. L'OSCE continue toutefois de former et de conseiller le personnel de ces centres qui servent de partenaires pour la diffusion d'informations exactes et la constitution de communautés incluant d'autres ONG.

La formation et l'assistance spécifique se sont concentrées sur les partis politiques les plus viables partisans d'une démocratie multiethnique. Une dizaine de centres de documentation politique continuent d'apporter leur soutien aux actions de la formation des permanents des partis politiques et de prise de contact avec les électeurs sur le terrain et ont intensifié les initiatives visant à promouvoir les alliances entre partis, à encourager la recherche politique, à assurer l'éducation civique et à appuyer les ONG politiquement actives.

Le programme « les femmes dans la vie politique » a coopéré avec succès avec de nombreuses femmes élues en 1998 aux parlements des entités et au Parlement de l'Etat pour constituer des réseaux au-delà des lignes de parti et à améliorer l'accès aux médias. Ce programme a, conjointement avec le programme de gestion des affaires publiques, familiarisé les femmes parlementaires avec les mécanismes de renforcement de la capacité d'action des femmes prévus dans des instruments internationaux comme la Déclaration de Beijing et son Programme d'action et en a donné des exemples concrets dans la Slovénie voisine.

Le projet « infrastructures municipales, financement et exécution » a formé tout au long de l'année des responsables municipaux à la sélection, au financement et à l'exécution de projets infrastructurels viables grâce à des méthodes transparentes et professionnelles fondées sur la participation des intéressés.

Le programme en matière d'état de droit a grandement contribué à la stratégie interorganisations de réforme judiciaire et à son application en aidant à rédiger à l'intention des entités des lois sur le service judiciaire et à persuader les associations de juges des entités d'adopter un code déontologique commun. Des actions de formation ont été organisées sur l'Article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme pour 120 juristes et un manuel sur la formation juridique de base de la police a été publié. Le programme d'assistance judiciaire de la commission des prestations, qui comptait 7 663 affaires en instance et 304 affaires résolues à la fin juin, a continué d'améliorer l'accès à la justice en offrant une assistance financière. Il a diversifié ses sources de financement et va ouvrir un bureau dans la Republika Srpska afin d'y améliorer ses services. En juillet-août, 1 200 exemplaires d'un commentaire juridique rédigé dans le pays ont été distribués et trois autres commentaires ont été distribués au cours de l'automne 1999. Le département a également contribué à l'élaboration d'une stratégie interorganisations anticorruption et prévoit d'exécuter des projets de lutte anticorruption dans tous les domaines couverts par les programmes.

Droits de l'homme. Les spécialistes des droits de l'homme sur le terrain ont continué en 1999 de consacrer une bonne partie de leur temps au contrôle de l'application de la nouvelle législation sur les biens. Bien que les deux entités aient adopté en 1998 des lois qui permettaient aux personnes de réclamer les biens qu'elles possédaient avant la guerre, les services du logement et autres services ont fait obstruction au processus tout au long de l'année 1999. Les spécialistes des droits de l'homme étaient au centre des efforts faits pour surmonter ces obstacles, veillant à ce que les propriétaires puissent présenter leurs réclamations et établissant dans tout le pays des commissions dites de « double occupation » qui identifiaient les occupants illégaux et établissaient un ordre de priorité en matière d'expulsion. Les spécialistes des droits de l'homme ont également pris des initiatives visant à

garantir que la police locale soit informée de l'obligation de faire exécuter d'arrêts d'expulsion.

Le département a lancé une campagne d'information dans le cadre de laquelle il coopérait avec le groupe de travail sur les questions de propriété (OSCE, bureau du Haut Représentant, HCR, Commission chargée de régler les réclamations des réfugiés et personnes déplacées portant sur des biens fonciers, Organisation internationale pour les migrations, Mission de l'Organisation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine). La campagne s'adressait aux personnes concernées par la nouvelle législation sur les biens.

Conscient qu'il importe de privilégier les retours durables une fois que les rapatriés ont repris possession des biens qui leur appartenaient avant la guerre, le département a axé son attention sur l'accès aux pièces d'identité, aux équipements collectifs, aux pensions ou à l'emploi. A côté des activités intéressant des cas individuels, le département a publié deux rapports détaillés au cours de la première partie de l'année 1999. Le premier, intitulé « Le régime de retraite bosniaque et ses problèmes actuels », donnait un aperçu complet de cette question et la communauté internationale a souscrit aux recommandations qui y étaient formulées. Le second rapport contenait la première analyse systématique de la nature et de l'ampleur de la discrimination en matière d'emploi en Bosnie-Herzégovine. Les recommandations faites dans le rapport, qui concernaient la promotion d'un document sur « les principes d'emploi équitables », un programme pilote de contrôle à effectuer avant l'octroi d'un prêt, la formation des avocats et des juges et les campagnes d'information du public, ont été examinées au cours de la seconde moitié de 1999.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de renforcement des capacités visant à promouvoir le respect durable des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, la Mission a organisé des stages de formation à l'intervention. Le genre de formation dispensé, lorsque des cas d'obstruction juridique avaient été signalés, faisait appel à des spécialistes des droits de l'homme et pouvait aussi donner lieu à une rencontre avec les procureurs, juges et avocats concernés pour mettre en lumière les violations et formuler des recommandations pour y remédier.

La Mission a continué d'apporter son concours à la Chambre des droits de l'homme, au médiateur de la Bosnie-Herzégovine et aux médiateurs des entités et s'est employée à promouvoir l'acceptation et l'application de leurs décisions, conditions préalables indispensables pour toute stratégie efficace de désengagement. Le département a également contribué à la rédaction d'une loi visant à renforcer le bureau du procureur de la Fédération et à l'élaboration d'un système indépendant de nomination des juges.

Pour finir, le département a utilisé son importante présence sur le terrain pour observer la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et en rendre compte tout au long de l'année 1999. Les informations, recueillies chaque semaine, ont été analysées et utilisées par le département et par l'organe interinstitutions, le Centre de coordination pour les droits de l'homme, pour définir des moyens d'action et arrêter des orientations générales visant à répondre aux besoins du moment relevés dans le pays. Le département est intervenu dans le pays tout entier dans des milliers de cas pour remédier à des violations des droits de l'homme.

Stabilisation régionale. De nouveaux progrès ont été réalisés en 1999 dans l'application des accords sur les mesures de confiance et la limitation des armements négociés

conformément à l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (Articles II et IV. Voir également les sections 1.2.3 et 1.2.4). En mars, la deuxième conférence d'examen de l'application de l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) en Bosnie-Herzégovine s'est tenue à Vienne. Les parties ont constaté avec satisfaction que l'échange annuel d'informations s'était amélioré et que le protocole sur les visites d'installations de fabrication d'armes avait été approuvé.

La vingtième session de la Commission consultative commune sur l'Article II a été convoquée à Vienne à la mi-juin. A cette occasion, les parties ont procédé à un échange extraordinaire de données et sont convenues de réunir un groupe de travail sur l'échange d'informations dans un effort pour clarifier toute ambiguïté existante. Le mois suivant, les parties ont fourni des informations détaillées sur leur budget militaire respectif ainsi que sur l'assistance de source étrangère fournie à leurs militaires. C'est la première fois que de telles informations ont été échangées dans une enceinte publique.

Sur la base des instructions arrêtées par le Conseil de mise en oeuvre de la paix réuni à Madrid, le département de la stabilisation régionale a organisé, en coopération avec d'autres organisations, plusieurs séminaires à l'intention des dirigeants politiques et militaires de Bosnie-Herzégovine. Se tenant au niveau ministériel, les séminaires et ateliers ont notamment eu pour thème le contrôle démocratique des forces armées des entités, les intérêts en matière de sécurité, les relations entre civils et militaires, l'intensification du dialogue entre parlementaires et entre organes militaires et parlementaires en ce qui concerne les dépenses de défense et la coopération régionale.

Toujours sur base des décisions prises à Madrid par le Conseil de mise en oeuvre de la paix, l'OSCE, le bureau du Haut Représentant, la SFOR et d'autres organisations internationales ont uni leurs efforts en vue de renforcer le Comité permanent pour les questions militaires. Par suite de ces efforts, la Présidence de Bosnie-Herzégovine a consenti, en juillet, à établir un secrétariat permanent de ce Comité. Le département a mis à disposition un observateur/attaché de liaison recruté sur le plan international et le bureau du Haut Représentant, un assistant spécial.

De nombreux groupes de travail à des échelons inférieurs ont également continué à fonctionner, dont les suivants : a) échange d'informations, b) observation aérienne, c) questions liées à la défense, d) définitions, e) communications, et f) calendrier des activités et programmes volontaires en vertu de l'Article II, Mesure XI. Pour ce qui est des opérations d'inspection, neuf inspections au total ont été effectuées en vertu de l'Article II et de l'Article IV. Les activités se rattachant à l'Article IV ont été entravées par la décision de la République fédérale de Yougoslavie de suspendre sa participation à compter du 31 mars 1999 en raison du bombardement de son territoire par l'OTAN. La RFY a annoncé son intention de reprendre sa participation aux activités au titre de l'Article IV à partir de septembre 1999. Au cours de cette période, la coopération entre les éléments participant à ces activités s'est considérablement intensifiée.

Les missions de liaison militaires ont également mûri au cours de la période considérée. En décembre, elles ont échangé leurs procédures opérationnelles permanentes et fait des progrès considérables en ce qui concerne leur rapport d'activité commun. En période de tensions accrues, comme au moment de la décision relative à Brcko ou de la destitution de Poplasen, les missions de liaison militaires ont continué de s'employer à réduire les tensions même si les activités bilatérales d'autres organes politiques étaient suspendues. Le

département a également examiné la possibilité de se charger de certaines responsabilités et fonctions de la SFOR, comme la professionnalisation des forces armées des entités, lorsque la SFOR continuera de réduire ses effectifs au cours des années à venir.

Questions de médias. Le département des médias a continué d'apporter son soutien au renforcement de l'indépendance, du pluralisme et du professionnalisme des médias. En 1999, il a fourni à ce jour des subventions de faible importance et d'autres formes d'aide en nature à une quarantaine de médias indépendants de Bosnie-Herzégovine pour les rendre mieux à même de produire des programmes de grande qualité et de devenir financièrement autonomes à long terme. Le département a également joué un rôle non négligeable dans l'expansion et l'évolution du réseau de radiodiffusion Free Exchange Radio Network (FERN), la seule radio indépendante couvrant toute la Bosnie-Herzégovine, et dans la création du réseau de radiodiffusion indépendant NERA issu de la coopération volontaire des stations de radio indépendantes les plus viables de Bosnie-Herzégovine.

Une initiative en matière de loi sur les médias a également été prise en 1999, le but étant d'élaborer un ensemble de lois et de constituer un groupe d'avocats capables de promouvoir et de protéger les droits des journalistes, d'assurer la liberté d'expression et de permettre l'établissement et le fonctionnement de médias transparents et indépendants. Le département des médias supervise, avec le concours du Haut Représentant et du département des droits de l'homme de la Mission, la rédaction d'une loi sur la liberté d'information et d'une loi visant à dépénaliser la diffamation écrite ou verbale, contribuant ainsi à assurer l'accès à l'information et à protéger l'investigation journalistique. Le département continue également d'observer la liberté des médias et de dépister les atteintes à cette liberté. Il a en outre créé, en coopération avec le département des droits de l'homme, un poste de médiateur chargé des médias dans le but de mettre en place une structure autochtone disposant des moyens juridiques nécessaires pour traiter à l'avenir les cas d'atteinte à la liberté des médias.

Tout aussi important est le travail entrepris par le département en vue de promouvoir les contacts interentités entre médias. En 1999, ce travail visait non seulement à organiser des séminaires pour journalistes dans tout le pays mais aussi à soutenir la création d'associations de journalistes.

Presse et information. Une des principales activités du département de la presse et de l'information au cours de l'année 1999 a consisté à organiser et à gérer la campagne d'information sur la loi électorale permanente dont l'OSCE avait été chargée par le Conseil de mise en oeuvre de la paix réuni à Madrid fin 1998. La campagne d'information, qui a été entreprise au moment même de la rédaction de la loi électorale permanente, visait à la fois à modifier l'opinion publique en faveur d'un système électoral réformé et ouvert en Bosnie-Herzégovine et à encourager le public à participer à l'élaboration de la nouvelle loi électorale. La phase II de la campagne, qui se prolongera jusqu'à l'automne 1999, visera à faciliter et à appuyer la constitution de groupes de pression menés par les citoyens de Bosnie-Herzégovine pour obtenir l'adoption définitive de la loi électorale permanente.

Le département a joué un rôle non négligeable au cours du Sommet sur le Pacte de stabilité qui, tenu à Sarajevo à la fin du mois de juillet, a été l'un des événements politiques les plus importants qui aient eu lieu en Bosnie-Herzégovine depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton.

En septembre, le département de la presse et de l'information a accueilli à Sarajevo une réunion de porte-parole et de spécialistes de l'information venus de tous les pays de l'OSCE. Les objectifs de cette réunion étaient de contribuer à la création d'une communauté de professionnels des médias et de renforcer les capacités de la Mission dans le domaine des relations publiques.

Pour terminer, le site Web de la Mission, qui a été mis à jour et complété tout au long de 1999, est un outil précieux pour fournir dans les plus brefs délais des informations détaillées sur la structure, les objectifs et les activités en cours de la Mission.

1.1.3 Mission de l'OSCE en Croatie

Etablie en 1996, la Mission de l'OSCE en Croatie compte actuellement 250 membres recrutés sur le plan international en poste au siège à Zagreb, dans les trois centres de coordination de Vukovar, de Knin et de Sisak et dans les 15 bureaux extérieurs. Par sa Décision No 112 du 18 avril 1996, le Conseil permanent a chargé la Mission de fournir une aide et des conseils aux autorités croates, à des particuliers et à des groupes dans le domaine des droits de l'homme et des droits des minorités, de même que d'apporter son aide et ses conseils à la pleine application des lois. En outre la Mission a été chargée de s'assurer du bon fonctionnement et de la mise en place appropriée d'institutions, de processus et de mécanismes démocratiques. Les Décisions No 176 du 26 juin 1997 et No 239 du 25 juin 1998 ont modifié le mandat de la Mission, la chargeant de favoriser et d'observer la mise en oeuvre de la législation croate, d'accords passés par le Gouvernement croate et d'engagements qu'il a pris en ce qui concerne le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées, dans les deux sens, et la protection des personnes appartenant à une minorité nationale. Dans la perspective du retrait du Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies de la partie orientale de la Croatie auparavant administrée par les Nations Unies, l'OSCE a déployé 120 contrôleurs de la police civile pour assumer les responsabilités relevant auparavant des Nations Unies.

Conformément à son mandat élargi, la Mission s'est surtout intéressée, au cours de l'année écoulée, au processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'au renforcement et à la promotion de la société civile. En vue des prochaines élections à la chambre basse du Parlement qui doivent avoir lieu avant la fin du mois de janvier 2000, la Mission s'est essentiellement intéressée à des questions relatives au code électoral et à l'indépendance des médias. La Mission insiste donc sur le fait que seule une réforme substantielle dans ces deux domaines permettrait de considérer les élections comme libres et équitables.

Pour favoriser la poursuite de l'intégration de la région croate du Danube, le groupe de contrôle de la police de l'OSCE a continué de surveiller le comportement de la force de police locale d'origine ethnique mixte et de contribuer à mettre à sa disposition des professionnels expérimentés.

Comme l'a signalé le groupe de contrôle de la police de l'OSCE, la situation globale en matière de sécurité dans la région du Danube est restée stable au cours de la période considérée. Malgré tout, de graves incidents de caractère criminel et dus en partie à des raisons ethniques ont été signalés, surtout dans la région de Vukovar. La plupart des cas étaient liés à des manifestations continues de Croates de souche dans certains villages, les manifestants réclamant la coopération d'habitants de souche serbe pour établir où avaient

disparu ou bien où étaient enterrées certaines personnes. La Mission, notamment le groupe de contrôle de la police, a essayé de faciliter le dialogue entre les groupes concernés et a fini par demander au Gouvernement croate de créer la Sous-commission des disparus pour la région du Danube conformément aux accords conclus avec l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Cela implique la nomination de membres de la communauté serbe à la Sous-commission des disparus de même que la réactivation de comités locaux destinés à rétablir la confiance. Le manque de transparence dans l'application de la loi d'amnistie de 1996 et plusieurs nouveaux actes d'accusation pour crimes de guerre ont provoqué un sentiment croissant d'insécurité parmi la population d'origine serbe de la région du Danube.

Le non-respect des lois par la force de police locale est constaté, le cas échéant, par le groupe de contrôle de la police et examiné avec les autorités de police croates. Des contacts réguliers ont été établis entre le chef du groupe de contrôle de la police et le Ministère croate de l'intérieur.

En juin 1999, la Mission a organisé à Rome, en coopération avec l'Académie de police italienne de Rome, un séminaire à l'intention de la force de police locale et du groupe de contrôle de la police. En outre, le conseiller de la Mission pour la police et le chef de la police ont pris part à une conférence au Siège de l'ONU à New York en juillet 1999, conférence à laquelle les tâches de la force de police des Nations Unies au Kosovo ont été examinées.

L'une des principales activités de la Mission a été d'observer, comme elle l'a fait jusqu'alors, la manière dont le Gouvernement croate exécutait les engagements pris en ce qui concerne le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. La Mission a fourni une assistance considérable et donné des conseils au Gouvernement sur ces questions, en travaillant notamment étroitement avec les autorités compétentes pour déceler et modifier des lois discriminatoires et en donnant des renseignements détaillés sur l'évaluation de la manière dont le programme de retour était mis en oeuvre. La Mission collabore étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en apportant conseils et assistance aux autorités croates, aux niveaux central et local, sur les questions liées au processus de retour.

Afin de renforcer le processus de retour, de reconstruction et de réintégration, surtout dans les régions de Croatie touchées par la guerre, la Mission a coordonné activement la participation internationale à une conférence sur le développement et la reconstruction, accueillie à Zagreb par le Gouvernement croate les 4 et 5 décembre 1998. Etant donné que cette conférence a clairement démontré la nécessité du maintien de l'assistance internationale, la Mission a réclamé, dans son rapport d'activité du 26 janvier 1999, un appui accru en faveur de la normalisation et de la démocratisation. La Mission a également souligné que cet appui direct, sous forme de contribution matérielle ou d'envoi d'experts, ne devrait pas être liée à des discussions politiques sur l'intégration de la Croatie dans les structures euro-atlantiques.

Selon le HCR, jusqu'en septembre 1999, 33 666 personnes avaient quitté le pays où elles s'étaient réfugiées pour rentrer en Croatie. Alors que le retour matériel des réfugiés semble désormais être bien organisé, les rapatriés, en particulier les rapatriés « spontanés », ont encore de sérieux problèmes pour reprendre possession de propriétés occupées, pour reconstruire, sans faire l'objet de discrimination, une propriété endommagée ou pour bénéficier des prestations auxquelles ils ont droit. L'efficacité des commissions du logement

chargées d'appliquer les programmes de retour sous la supervision de la Mission et de la Mission de vérification de la Communauté européenne reste inégale. En été 1999, le Gouvernement croate a réorganisé le Ministère du développement, de l'immigration et de la reconstruction et chargé le Bureau des personnes déplacées et des réfugiés d'appliquer le programme de retour. Cette réorganisation permettra peut-être au Gouvernement croate de mieux s'acquitter de ses engagements à cet égard. Vers la fin de l'été 1999, le Gouvernement a adopté les instructions impératives modifiées se rattachant au programme de reconstruction, et le Ministère du développement, de l'immigration et de la reconstruction a publié les règles à suivre pour permettre aux services de reconstruction des comtés de donner suite aux demandes de reconstruction. Ces deux documents sont considérés comme une mesure provisoire pour permettre à des particuliers y ayant droit de déposer une demande de reconstruction jusqu'à ce que la loi sur la reconstruction soit modifiée de manière à éliminer les dispositions discriminatoires qui y figurent actuellement.

La Mission continue à coprésider avec le HCR trois groupes chargés de faciliter le retour dans les secteurs de Knin, de Sisak et de Vukovar, l'objectif étant de renforcer, au niveau local, la coopération entre organisations internationales au sujet des questions de retour. Ces réunions, qui se tiennent deux fois par mois, rassemblent des partenaires internationaux venant de part et d'autre des frontières. Le Groupe chargé de la coordination régionale des questions de retour, s'est réuni en décembre 1998 et en janvier, avril et septembre 1999.

Les missions de l'OSCE en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ont également organisé, en mars et avril 1999, deux séminaires transfrontières sur la restitution des biens et l'établissement de pièces d'identité et sur l'information et la motivation des intéressés à un retour dans leur pays.

Avec les élections législatives prévues pour la fin de 1999 ou le début de l'an 2000, la Mission a poursuivi son objectif, qui est de garantir des élections libres et équitables, étant donné que l'on avait considéré les précédentes élections en Croatie comme libres mais non équitables. La principale raison de cette évaluation découlait des dispositions de la loi électorale croate qui favorise nettement le parti au pouvoir et de l'influence que ce parti pouvait exercer en particulier sur les médias électroniques.

Lors des contacts de haut niveau avec le Gouvernement croate, la Mission et d'autres partenaires internationaux à Zagreb (Union européenne, Etats-Unis d'Amérique), ont continué d'encourager la réforme de la législation électorale et des médias. En 1998, la communauté internationale a présenté au Gouvernement deux documents officiels à ce sujet. Considérant que ces questions font partie des engagements que la Croatie a pris lorsqu'elle a adhéré au Conseil de l'Europe en 1996, la Mission a étroitement coordonné ses efforts avec le Conseil de l'Europe. Avec l'aide de la Mission, des experts du Conseil de l'Europe se sont rendus en Croatie en janvier et en juin 1999 pour s'entretenir avec des représentants officiels du volet radiotélévision du projet de loi sur les télécommunications.

En mai 1999, sur l'initiative de la Mission, le Président de la radiotélévision croate (HRT) a consenti à rencontrer régulièrement des représentants de la communauté internationale à Zagreb pour s'entretenir de la programmation de la HRT au cours de la période préélectorale. ces réunions, qui ont eu lieu deux fois par mois, traitaient essentiellement de la présentation de questions politiques liées à l'action des pouvoirs publics et aux activités du parti au pouvoir et de l'opposition.

La Mission a continué de réclamer la transformation de la HRT en un organisme de service public et de promouvoir le secteur privé de radiotélévision en privatisant la troisième chaîne de la HRT dans des conditions équitables et transparentes.

Pour appuyer les efforts de la Mission en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la réforme du code électoral, l'indépendance des médias, la démocratisation et les droits de l'homme, ces questions ont été examinées au cours de plusieurs visites de haut niveau en Croatie. Mme Helle Degn, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, s'est rendue en Croatie du 11 au 13 janvier 1999.

Les 8 et 9 février 1999, la Mission a organisé une visite commune de représentants officiels de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Cette délégation, dirigée par M. Are Jostein Nordheim, Directeur général adjoint du Ministère norvégien des affaires étrangères et Représentant de la Présidence en exercice, était composée des personnalités suivantes : M. Hans Peter Furrer, Directeur des affaires politiques du Conseil de l'Europe ; M. Jiri Dienstbier, Rapporteur spécial de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie ; M. Freimut Duve, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ; l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, Directeur du BIDDH ; et M. Max van der Stoep, Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. La délégation a rencontré M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie, de même que des membres du Gouvernement.

Le 4 juin 1999, le Ministre norvégien des affaires étrangères Knut Vollebæk, Président en exercice, s'est rendu en Croatie où il a eu des entretiens d'une part avec le Premier Ministre Zlatko Matijašević et de l'autre avec le Ministre des affaires étrangères Mate Granic. Le Président en exercice a également été reçu par M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie.

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales s'est rendu en Croatie une deuxième fois du 3 au 6 juin 1999 pour assister à un séminaire sur les Recommandations d'Oslo relatives aux droits linguistiques des minorités nationales et sur les Recommandations de La Haye relatives aux droits des minorités nationales en matière d'éducation.

Des membres de la Mission ont assisté à des réunions de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise du Conseil de l'Europe) en décembre 1998 et ont animé un stage de formation sur les droits de l'homme organisé en commun par l'Union européenne, l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe à Venise en juillet 1999.

Le Chef adjoint de la Mission a assisté, à Amsterdam en mars 1999, à une conférence internationale sur les personnes portées disparues dans l'ex-Yougoslavie et, à Zagreb en juin 1999, à une conférence régionale sur les mines terrestres, accueillie par le Gouvernement croate pour donner suite au processus d'Ottawa.

Dans le cadre de ses efforts pour informer les partenaires internationaux des activités en cours et pour élargir le dialogue international, le chef de mission s'est rendu à Bruxelles le 11 janvier 1999 et à Bonn (l'Allemagne assumant la présidence de l'Union européenne) le 12 janvier 1999 sur l'invitation de l'Union européenne et de l'OTAN.

1.1.4 Missions de longue durée de l'OSCE au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine

Les missions de longue durée au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine ont été établies en 1992. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) n'ayant pas renouvelé le mandat, les missions ont été retirées en 1993. A la suite du déclenchement de la crise au Kosovo en février 1998, le Conseil permanent a, dans sa Décision No 218 du 11 mars 1998, demandé aux autorités de la RFY :

« ...d'accepter sans conditions préalables le retour immédiat des missions de longue durée de l'OSCE au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine, notant que ce retour est indispensable à une participation future de la RFY à l'OSCE ».

Les missions n'ont pas pu exécuter leur mandat en 1999, étant donné que la République fédérale de Yougoslavie continuait de subordonner le retour de ces missions à sa participation aux activités de l'OSCE. Les missions de l'OSCE au Kosovo en 1998 et 1999 font l'objet d'un exposé distinct (voir paragraphe 1.1.5 ci-après).

Le groupe de travail ad hoc créé en 1993 a continué à se réunir régulièrement à Vienne pour évaluer la situation au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine et pour transmettre chaque semaine les informations correspondantes au Conseil permanent.

1.1.5 Mission de l'OSCE au Kosovo (y compris l'ancienne Mission de vérification au Kosovo)

1.1.5.1 Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (MVK)

La Mission de vérification au Kosovo (MVK) a été établie le 25 octobre 1998 par la Décision No 263 du Conseil permanent. Elle était chargée de veiller au respect des dispositions de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 23 septembre 1998, et notamment de vérifier que :

« toutes les parties...mettent immédiatement fin aux hostilités et maintiennent un cessez-le-feu au Kosovo » ;

« les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et les dirigeants albanais du Kosovo prennent immédiatement des mesures en vue d'améliorer la situation humanitaire » ;

« [les] autorités en République fédérale de Yougoslavie et [les] dirigeants albanais du Kosovo engage[nt] immédiatement un dialogue constructif... conduisant... à une solution politique négociée de la question du Kosovo ».

D'autres tâches étaient définies dans l'accord entre l'OSCE et la République fédérale de Yougoslavie (RFY) que le Président en exercice de l'OSCE Bronisław Geremek et le Ministre yougoslave des affaires étrangères Zivadin Jovanovic avait signé à Belgrade le 16 octobre 1998.

La Mission a établi son siège à Priština en octobre 1998 ainsi que cinq centres régionaux, commençant comme prévu la mise en place d'un effectif de quelque 2 000 agents internationaux. Compte tenu d'une brusque dégradation de la situation en matière de sécurité qui compromettrait l'aptitude de la Mission à s'acquitter de ses fonctions, la MVK a été

retirée du Kosovo le 20 mars 1999. L'OTAN a entamé une campagne de bombardement contre la RFY le 24 mars 1999. Le gros du personnel de la MVK a été rapatrié en avril 1999. Environ 250 de ses membres ont été maintenus à Skopje. Ce groupe a été par la suite scindé en deux équipes spéciales qui, établies en Albanie et à Skopje, aidaient le HCR au moment de la crise des réfugiés albanais du Kosovo.

1.1.5.2 Equipe spéciale de l'OSCE pour le Kosovo

La MVK a été dissoute par la Décision No 296 du Conseil permanent, en date du 8 juin 1999, et une équipe spéciale transitoire pour le Kosovo a été établie à la même date. Elle avait pour tâches :

« de préparer le déploiement au Kosovo des ressources disponibles et pertinentes de l'OSCE dès que nécessaire ;

d'aider à planifier et à préparer de nouvelles tâches dont l'OSCE pourrait se charger dans le cadre d'une nouvelle présence internationale au Kosovo ;

d'effectuer des visites et activités préparatoires au Kosovo afin de faciliter l'entrée d'une future mission de l'OSCE au Kosovo dès que les conditions le permettront ;

de coopérer, le cas échéant, avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux activités en cours en rapport avec d'éventuelles futures tâches de l'OSCE au Kosovo, notamment en ce qui concerne l'inscription des réfugiés et l'établissement de papiers d'identité ;

de continuer à évaluer la situation au Kosovo en ce qui concerne les droits de l'homme. »

Un accord technico-militaire entre la force internationale de sécurité (KFOR) et les gouvernements de la RFY et de la Serbie, réaffirmant l'attachement de la RFY et de la Serbie au plan de paix présenté par le Président Martti Ahtisaari et M. Viktor Tchernomyrdin a été signé le 10 juin 1999 après avoir été approuvé par le Gouvernement serbe et le Gouvernement fédéral le 3 juin 1999. Ce plan prévoyait le déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales efficaces civile et de sécurité et esquissait dans les grandes lignes les modalités du retrait, en trois étapes, des forces de sécurité de la RFY du Kosovo.

La KFOR est entrée au Kosovo le 12 juin 1999. Arrivée dans la province le 14 juin, une équipe d'évaluation de l'Equipe spéciale de l'OSCE pour le Kosovo s'est installée à l'ancien siège de la MVK à Priština.

Le 1er juillet 1999, le Conseil permanent, dans sa Décision No 305, a officiellement établi la Mission de l'OSCE au Kosovo pour une période initiale allant jusqu'au 10 juin 2000, qui pourrait être prolongée si le Conseil permanent en décide ainsi. L'Ambassadeur Daan Everts (Pays-Bas) a été nommé chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo le même jour.

1.1.5.3 Mission de l'OSCE au Kosovo

Le 10 juin 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1244, autorisant officiellement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations

Unies à établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie.

Dans sa Décision No 305, le Conseil permanent a demandé à la Mission de l'OSCE au Kosovo de concentrer son action sur les domaines interdépendants ci-après :

- Renforcement des capacités en ressources humaines, notamment formation d'un nouveau service de police kosovar dans le cadre d'une école de police du Kosovo qu'elle mettra en place et dont elle assurera le fonctionnement, formation de personnel judiciaire et formation d'administrateurs civils aux différents niveaux, en coopération notamment avec le Conseil de l'Europe ;
- Démocratisation et gestion des affaires publiques, notamment développement d'une société civile, d'organisations non gouvernementales, de partis politiques et de médias locaux ;
- Organisation et supervision d'élections ;
- Observation, protection et promotion des droits de l'homme, notamment établissement d'une institution de médiateur en coopération, entre autres, avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ;
- Toutes activités, conformes à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et approuvées par le Conseil permanent, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son Représentant spécial pourra lui demander d'exécuter.

Le 2 juillet, Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a nommé Daan Everts Représentant spécial adjoint chargé du renforcement des institutions. Outre l'OSCE, la structure générale de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a trois autres composantes - ONU (administration civile), HCR (affaires humanitaires) et Union européenne (reconstruction).

Les tâches des quatre composantes de la MINUK ont été définies dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur la MINUK, en date du 12 juillet 1999. La division du travail entre l'ONU et l'OSCE, dans le cadre de la MINUK, a été encore précisée, le 19 juillet 1999, dans un échange de lettres entre l'Ambassadeur Kim Traavik, chef du groupe de coordination de la Présidence de l'OSCE, et Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de maintien de la paix. En vertu de cet échange de lettres, la composante OSCE a été en outre chargée de la responsabilité des médias, ce qui a donné lieu à la création d'un autre département au sein de la Mission de l'OSCE au Kosovo.

Le siège de la mission de l'OSCE a été établi à Priština. Cinq centres régionaux ont été mis en place à Gnjilane, Kosovska Mitrovica, Pec, Priština et Prizren. Jusqu'à présent, la Mission a établi 14 bureaux extérieurs en trois temps, selon un certain ordre de priorité.

La mise en place de la Mission se poursuit. D'ici la fin de 1999, son effectif devrait être d'environ 550 agents internationaux, dont 125 étaient auparavant affectés à l'Equipe spéciale pour le Kosovo. Un stade d'initiation de deux jours à Vienne et une formation complémentaire de trois jours à Priština précèdent l'entrée en fonctions.

Département de la formation et du perfectionnement de la police. L'école de police du Kosovo a été installée à Vucitrn, à l'endroit où se trouvait l'ancienne académie de police. Les travaux de construction et de remise en état ont y ont démarré. La formation des nouvelles recrues a commencé le 6 septembre 1999. On se propose d'assurer la formation de 3 000 membres de la police par an. La première promotion comprend environ 180 étudiants dont la formation portera sur les domaines suivants : enquêtes judiciaires, respect de la démocratie dans l'exercice des fonctions de police, affaires juridiques, obligations des patrouilles de police, formation à l'emploi des armes à feu et régulation de la circulation. La formation ultérieure sur le terrain relève de la police internationale des Nations Unies et prendra la forme d'un programme de 19 semaines, supervisé par les membres de la police internationale.

Département des médias. L'établissement d'un nouveau service public de radiotélévision au Kosovo est considéré comme un volet crucial de la stratégie de la MINUK dans la province. Radio Priština émet désormais huit heures par jour en albanais, serbe et turc. Les émissions de télévision ont été reprises le 19 septembre par une équipe de l'Union européenne de radiodiffusion, avec l'aide de la Mission de l'OSCE. Le Département se charge peu à peu de la réglementation des médias, de l'élaboration de codes de bonne pratique, de l'observation des médias et de la mise en place d'un régime de formation et d'assistance.

Démocratisation. Une étude des besoins de la province en matière d'administration civile a été menée à bien avec le Conseil de l'Europe. Le rapport correspondant contient un certain nombre de recommandations essentielles quant à la structure future de l'administration civile de la province et à la manière dont l'administration régionale pourrait être gérée. Par ailleurs, la mise en place d'une école d'administration civile au Kosovo se poursuit : les cours devraient commencer en automne. Des centres de services aux partis politiques ont été ouverts dans les cinq districts politiques : pour encourager le développement des partis politiques, chacun de ces centres met des locaux à usage de bureaux à leur disposition et leur donne accès à du matériel de bureau utilisé en commun.

Département des droits de l'homme et de la primauté du droit. Les équipes des droits de l'homme de l'OSCE, agissant en coopération avec le HCR, ont effectué une évaluation préliminaire de la situation des groupes minoritaires au Kosovo ; une deuxième évaluation a été achevée en septembre. Une étude parallèle de la situation des Roms et des Sintis a été menée par le Conseil de l'Europe et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). S'agissant des droits de l'homme, les efforts faits sur le plan opérationnel visent désormais à assurer la présence de l'OSCE dans toute la province. Le Département de la primauté du droit a joué un rôle particulièrement utile en recommandant des juges susceptibles de faire partie du système juridique d'urgence, dont notamment des juges qui sont affectés aux équipes juridiques mobiles intérimaires. Par la suite, on s'est employé à sélectionner du personnel pouvant être affecté aux tribunaux de district et à créer un centre de conseil et d'analyse pour les questions juridiques au Kosovo. Une étude visant à déterminer les besoins avant la création d'un centre de formation judiciaire est également en cours.

Département des élections. L'International Foundation for Election Systems et des représentants du BIDDH, agissant en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies, ont effectué deux études pour déterminer les besoins et la documentation existante en matière d'inscription sur les listes électorales. Une équipe centrale des élections établie à

Priština sera chargée de dresser un plan pour les élections ; dans ses recommandations, l'OSCE a tiré pleinement parti de l'expérience acquise en Bosnie et en Croatie. Définir le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, vérifier les pièces d'identité, lancer une campagne d'information connexe et assurer l'inscription sur les listes électorales seront autant d'activités essentielles à mener à bien avant les élections.

1.1.6 Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Au cours de l'année considérée, c'est avant tout le développement de la crise au Kosovo qui a marqué les activités, notamment de contrôle, de la Mission dans le cadre de son mandat, qui n'a pas changé. La Mission a continué à s'efforcer d'observer et de signaler tous les aspects de la crise au fur et à mesure qu'ils touchaient la région relevant de la Mission, notamment les aspects matériels, politiques et psychologiques, réels et futurs, du « débordement du conflit » : entre autres, sécurité des frontières, flux de réfugiés, réactions du public, effets sur les relations interethniques, relations avec les pays voisins et conséquences socio-économiques. Tout au long de la période, la Mission a maintenu son rôle traditionnel de liaison au sein de la communauté internationale dans le pays, accueillant et présidant les réunions hebdomadaires de coordination d'organisations internationales ou de groupes d'Etats, dont l'Union européenne et le Groupe de contact. La Mission a en particulier coopéré étroitement avec les principaux organismes traitant des questions de réfugiés - HCR, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - apportant une contribution politique, des informations et des conseils et, dans tous les cas où cela est possible, une assistance pratique, en assurant par exemple à des moments critiques, lors des premiers afflux de réfugiés, le transport de ces réfugiés de régions frontières éloignées dans des conditions hivernales difficiles.

Au cours de l'année écoulée, la Mission a poursuivi le dialogue avec les pouvoirs publics et avec les minorités en cherchant à désamorcer les tensions. Elle a fait des efforts particuliers dans le domaine économique, l'un des membres de la Mission se consacrant à cette tâche, dans le but de favoriser la croissance économique indispensable à la stabilité et la sécurité générales. La Mission a cherché à appeler l'attention de donateurs sur les perspectives s'offrant dans le domaine des affaires ou de l'investissement, à améliorer la portée et la qualité des informations économiques et écologiques qu'elle diffuse et, jouant le rôle de catalyseur, à coopérer avec les fournisseurs d'aide et les autres organisations et institutions financières internationales pour recenser les secteurs à développer. La Mission a coopéré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier avec la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), jusqu'à l'expiration de son mandat à la fin du mois de février 1999, et avec des autres organisations non gouvernementales pour aider l'Etat hôte à renforcer ses institutions démocratiques. La Mission a pris une initiative dans le domaine de l'administration locale autonome, en organisant, en septembre 1999, un voyage d'étude en Allemagne, sous les auspices du Gouvernement bavarois, pour dix représentants municipaux.

Travaillant avec le BIDDH et avec le Gouvernement, la Mission a contribué à la constitution d'un nouvel ensemble de lois électorales avant les élections législatives fin 1998. La Mission a joué un rôle clé aux côtés du BIDDH en ce qui concerne l'observation internationale des élections mêmes et, en tant qu'entité distincte, a poursuivi ce processus d'observation après le départ de l'équipe du BIDDH. La Mission a observé quatre autres scrutins qui avaient dû être organisés à la suite d'irrégularités persistantes dans certaines

régions. La Mission a supervisé le processus jusqu'à ce qu'il soit complètement achevé à la fin du mois de décembre.

La Mission n'a pas cessé d'apporter son concours sur place aux activités que mène le Haut Commissaire pour les minorités nationales dans le pays et de s'employer à faire mieux connaître l'OSCE. Pour ce qui est des questions de minorités, la capacité de la Mission a été renforcée par la désignation d'un spécialiste des minorités en juillet 1999.

1.1.7 Mission de l'OSCE en Estonie

Au cours de l'année 1999, la Mission en Estonie a continué à observer la politique du Gouvernement estonien et la législation concernant la promotion du dialogue et la compréhension entre les communautés de langue estonienne ou russe, ce qui impliquait en particulier un renforcement de la coopération avec le Gouvernement et d'autres institutions, notamment les ministères et commissions parlementaires clés.

Au cours de l'année considérée, la Mission s'est essentiellement intéressée à l'observation de la législation concernant les questions de nationalité, de migration et de résidence dans le pays. La Mission a examiné un certain nombre de questions liées à la délivrance de permis de résidence temporaires ou permanents dans les cas de regroupement familial. En outre, la Mission a continué à suivre les questions de naturalisation. La Mission s'est également intéressée de près à la législation régissant la connaissance de la langue officielle dans le secteur public comme dans le secteur privé et aux opérations électorales.

La Mission a suivi et appuyé en permanence la stratégie d'intégration du Gouvernement estonien, qui est appliquée depuis l'automne 1997. Cette politique vise à modifier l'état d'esprit à l'égard des non-Estoniens, à réduire sensiblement le nombre de personnes ayant une nationalité non précisée, à améliorer les connaissances d'estonien parmi les non-Estoniens et à aider les non-Estoniens à s'adapter à la culture estonienne et à encourager la participation active de ces derniers à la vie de la société estonienne. En outre, la politique officielle cherche à réduire l'isolement régional des non-Estoniens, surtout en Ida-Virumaa, et à promouvoir l'intégration politique de tous les citoyens estoniens.

En outre, la Mission a poursuivi ses efforts pour contribuer au processus d'intégration en Estonie grâce à l'influence positive de programmes de sensibilisation et d'un certain nombre de projets concrets, nombre d'entre eux ayant été appuyés par des organisations non gouvernementales, par des organisations gouvernementales nationales et internationales et par des donateurs étrangers.

A côté de ses bureaux à Narva et à Jõhvi au Nord-Est de l'Estonie, la Mission a suivi la situation sociale et économique difficile dans cette partie du pays où la population est essentiellement russophone.

La Mission a accordé une attention particulière à l'amélioration du système d'enseignement, l'un des principaux facteurs d'intégration. A cet égard, la Mission a organisé, en coopération avec M. Max van der Stoep, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN), et avec la Fondation pour les relations interethniques, un séminaire intitulé « Intégration, enseignement et langue : au seuil du nouveau millénaire ». Ce séminaire a été ouvert par le Haut Commissaire et par Mme Katrin Saks, Ministre estonienne des questions de population.

La Mission a encouragé la création d'ONG et appuyé leurs travaux en les aidant à obtenir et à échanger des informations en vue de sensibiliser le public aux possibilités concrètes qui s'offrent aux ONG dans une société civile.

La Mission a continué à soutenir le travail du Haut Commissaire et du BIDDH en Estonie. En l'occurrence, la Mission a apporté son concours à la Mission du BIDDH qui a observé les élections législatives de mars 1999.

1.1.8 Mission de l'OSCE en Lettonie

En 1999, la Mission en Lettonie a continué à s'intéresser essentiellement à la question de l'intégration des groupes majoritaire et minoritaire à la société. La Mission s'est particulièrement réjouie de deux faits nouveaux survenus dans ce domaine. Tout d'abord, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la naturalisation à la suite de la modification du code de la nationalité en juin 1998, suivie d'un référendum au cours duquel les changements apportés ont été confirmés. La suppression du système de quotas qui a donné lieu à une multiplication par quatre du nombre de demandes de naturalisation, doit être considérée comme une étape importante vers une société intégrée en Lettonie. Cependant, le nombre de demandes a temporairement dépassé les capacités du Conseil des naturalisations chargé de leur donner suite, provoquant ainsi des files d'attente pour la présentation des dossiers dans la capitale de Riga. La Mission, qui a suivi de près l'évolution dans le domaine de la naturalisation, a apprécié la manière dynamique dont le Conseil des naturalisations a procédé pour répondre aux demandes accrues de naturalisation.

Deuxièmement, une initiative a été prise pour élaborer un programme d'intégration officiel. Elaborées en 1998, les grandes lignes de ce programme ont fait l'objet d'auditions pendant 10 semaines au printemps de 1999. Sur l'invitation du Ministre des affaires étrangères Vladis Birkavs, la Mission a participé activement à cette phase d'auditions, en organisant en mai, avec le concours financier de la Fondation pour les relations interethniques, un séminaire sur le rôle de la langue et de l'enseignement dans l'action en faveur de l'intégration. Soutenant l'idée du programme d'intégration officiel, la Mission, qui est membre à part entière du groupe de travail de ce programme, a participé à la reformulation des grandes lignes du programme, en tenant compte des observations faites au cours des auditions publiques. Avant la fin de l'année, la Mission contribuera à organiser un séminaire à l'intention des auteurs du document conceptuel de manière à établir à partir de ce document une version finale du programme d'intégration officiel.

Par ailleurs, la Mission a suivi de près d'autres questions concernant la dimension humaine, telles que l'évolution dans le domaine de l'enseignement et de la langue. Elle a intensifié ses contacts avec les institutions s'occupant de la législation pertinente, qui a un impact direct sur l'action en faveur de l'intégration en Lettonie. Le 8 juillet, la Saeima a adopté, à la suite d'un processus prolongé de rédaction, une loi controversée sur la langue officielle. Cependant, la Présidente lettonne, Mme Vaira Vike-Freiberga, a renvoyé cette loi au Parlement pour réexamen. A l'heure actuelle, le projet de loi est examiné par la commission permanente compétente et doit être présenté en dernière lecture au début de décembre 1999.

Le chef de Mission, en sa qualité de Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite, a continué à travailler avec les autorités lettonnes et les autorités russes au sein de la Commission mixte qui traite des

problèmes concernant le personnel militaire russe à la retraite, qui est resté en Lettonie après que le gros des forces russes avait quitté le pays en 1994.

1.1.9 Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie

Dans les limites de son mandat, le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE a poursuivi avec le Gouvernement et les représentants des différents segments de la société biélorusse un dialogue sur différentes questions intéressant le renforcement des institutions démocratiques et de la société civile. Le Groupe a fait des suggestions en ce qui concerne la rédaction de la législation électorale, la création d'une institution du médiateur, le code pénal et le code de procédure pénale ainsi que certains projets considérés comme importants dans le cadre du processus général de démocratisation, tels que le projet de législation sur les médias électroniques.

Etant donné l'impasse en matière constitutionnelle dans laquelle se trouvait le pays, l'opposition (13ème Soviet suprême) demandant le retour à la Constitution de 1994, le Groupe a utilisé tous les moyens, dont des entretiens périodiques avec le Président, pour faire avancer le dialogue et parvenir ainsi à une nouvelle entente sur le problème constitutionnel.

Après le naufrage de la stratégie d'affrontement de l'opposition au début de l'été 1999, le Groupe a renouvelé ses efforts pour rapprocher les points de vue sur la stratégie de dialogue et sur les élections libres et équitables devant aboutir à la constitution d'un parlement efficace en l'an 2000.

La stratégie de dialogue avec les forces antagonistes en Biélorussie et entre le Gouvernement et l'opposition du pays, que le Groupe préconise depuis le début même de son activité, est appuyée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et par le Conseil de l'Europe. Après avoir séjourné à Minsk du 14 au 18 mai 1999, M. Adrian Severin, Président du Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a pris l'initiative d'engager les deux parties dans un dialogue sur la question de la tenue en l'an 2000 d'élections libres et équitables au Parlement. Sur son invitation, les représentants des partis d'opposition, du 13ème Soviet suprême, et du tiers secteur - syndicats, ONG, médias et organismes universitaires - ont discuté, à une réunion officielle tenue à Bucarest du 11 au 14 juin 1999, des conditions à réunir pour de telles élections. Le Gouvernement qui avait dans un premier temps accepté de participer au processus de concertation entre les diverses forces de la société biélorusse s'est retiré à ce stade. La conférence n'en a pas moins été le point de départ des consultations que M. Severin et le chef du Groupe de conseil et d'observation, l'Ambassadeur Wieck, ont eues le 15 juillet 1999 avec le Président Loukachenko. A cette occasion, le Président biélorusse a accepté le principe de pourparlers avec l'opposition, sous l'égide de l'OSCE, sur l'organisation en l'an 2000 d'élections législatives libres et équitables et le règlement des questions connexes. Le 3 juillet 1999, le Président a entamé, dans une allocution prononcée devant le corps diplomatique, une révision de la politique à l'égard de l'Ouest.

Compte tenu de ces faits nouveaux, les sept principaux partis d'opposition (Front populaire de Biélorussie, Parti civique uni, deux partis sociaux démocrates, Parti communiste de Biélorussie, Parti travailliste, Parti des femmes) sont convenus de constituer l'opposition dans le cadre officiel du 13ème Soviet suprême avec deux partis (Parti démocratique libéral et Parti démocratique Jabloko) n'entrant pas dans ce cadre.

Le 6 août 1999, le Président Loukachenko a désigné les six représentants devant constituer la délégation à ces négociations, présidée par M. Sasonov, conseiller proche du Président, et par le Vice-Ministre des affaires étrangères Guerasimov, en qualité d'adjoint. Chaque parti aura le droit de désigner deux ONG participant à ces négociations.

La première consultation entre représentants du Gouvernement et de l'opposition sur l'accès aux médias gérés par l'Etat s'est tenue, le 3 septembre 1999, sous l'égide et au siège du Groupe de conseil et d'observation. La réunion suivante a eu lieu le 8 septembre 1999.

En dépit d'événements comme la disparition de Victor Gontchar, le 17 septembre, et la fermeture de neuf journaux indépendants, qui a fait l'objet d'une déclaration du Président en exercice publiée le 12 octobre, les consultations entre le Gouvernement biélorusse et le conseil consultatif des partis d'opposition sur l'accès de l'opposition aux médias d'Etat ont repris le 15 octobre, le Groupe de conseil et d'observation jouant le rôle de modérateur.

Le Groupe a continué à familiariser le public avec les valeurs démocratiques, les principes de la société civile et les conditions propres à un cadre démocratique pluraliste en faisant notamment régulièrement paraître, dans la presse indépendante, des articles sur des questions fondamentales, comme le rôle du tiers secteur dans la société moderne, ou le rôle et les fonctions des partis politiques dans les Etats démocratiques pluralistes. Ces articles ont été bien accueillis et largement diffusés. Ils figuraient aussi dans le site Web du Groupe de conseil et d'observation.

Le Groupe continue - avec les experts et les organisations internationaux, les représentants des instances officielles, de l'opposition et du tiers secteur de Biélorussie - d'organiser des séminaires sur des sujets d'actualité à Minsk et dans les chefs lieu de province. Ces séminaires portent notamment sur des thèmes comme la société d'information, l'autonomie locale, l'état de droit, le développement économique régional et les droits de l'homme. Le Groupe parraine avec d'autres institutions les séminaires que celles-ci organisent dans ces domaines et participe au financement de publications y relatives.

Conformément à son mandat, le Groupe a également observé l'exécution des engagements internationaux de protéger les droits de l'homme et de faire respecter l'état de droit et la démocratie, jouant entre les forces gouvernementales et non gouvernementales biélorusses un rôle catalyseur pour ce qui est des valeurs et des projets démocratiques.

Le Groupe dispose d'une cellule opérationnelle composée d'un agent détaché, d'un juriste et d'un assistant administratif (les deux derniers recrutés localement), qui est chargé de conseiller parmi d'autres les citoyens dans le besoin, et notamment ceux qui sont persécutés pour des raisons politiques. Jusqu'à présent 472 citoyens ont pris contact avec le Groupe qui a évoqué leurs préoccupations et leurs plaintes auprès des autorités. Le Groupe soulève les questions de respect des normes nationales et internationales par les autorités, les tribunaux et les autres composantes du système judiciaire de Biélorussie dans des lettres ou par des communications directes. Il rend visite à des personnes et prisonniers détenus et il conseille et soutient les familles de ces citoyens. A l'initiative du Groupe, l'Union interparlementaire effectuera dans un proche avenir une visite en Biélorussie afin de discuter de la situation des membres du treizième Soviet suprême, qui sont détenus ou emprisonnés en vertu d'une décision judiciaire.

Les activités du Groupe sont bien connues dans le pays tout entier. Au moment de poursuites judiciaires, la présence ou l'absence du Groupe peut revêtir de l'importance. Les prisonniers et les citoyens détenus se sentent encouragés dans l'état où ils se trouvent. Les juges sont conscients que toute violation de la loi sera relevée.

En ce qui concerne l'avenir, il sera essentiel que les Etats participants de l'OSCE continuent à apporter leur soutien à la stratégie de l'OSCE en Biélorussie. L'initiative en faveur des négociations et du dialogue entre l'opposition et l'Etat, le tiers secteur jouant un rôle consultatif, a été renforcée par le « processus de Bucarest » lancé en juin 1999. Un accord sur les questions de procédure s'est finalement fait sur la base du concept défini par l'OSCE pour résoudre pacifiquement la crise politique grâce à des négociations de table ronde sur la teneur de la loi relative aux élections législatives libres et équitables devant se tenir en l'an 2000, pour définir les conditions d'un règlement satisfaisant de la question du libre accès aux médias et pour dégager un accord sur le rôle du futur parlement. Les perspectives de ces pourparlers pourraient être bien meilleures si le Gouvernement prenait des mesures de confiance, notamment en libérant les opposants politiques traduits en justice pour de prétendus délits économiques.

1.1.10 Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie)

Les modalités du travail du Groupe d'assistance de l'OSCE en 1999 ont été dans une grande mesure déterminées par l'environnement de sécurité. En 1998, la situation sécuritaire s'était dégradée en Tchétchénie au point que le Groupe d'assistance éprouvait de plus en plus de difficultés à s'acquitter d'une manière tant soit peu efficace de ses tâches, tout en veillant à ce que son propre personnel travaille dans des conditions de sécurité acceptables. Jusqu'à présent l'évolution observée en 1999 n'a fait qu'exacerber la situation en matière de sécurité. Sur fond d'aggravation constante des conditions socio-économiques, la criminalité, les troubles et les actes de terrorisme ont pris des proportions endémiques, s'ajoutant à l'instabilité de la situation politique et à l'effondrement général de l'ordre public. En particulier, les prises d'otages et les enlèvements avec demande de rançon ont nettement augmenté. Les étrangers que l'on suppose capables de verser une rançon importante sont devenus la principale cible des ravisseurs. La quasi-totalité des institutions internationales ont donc quitté la région en mettant fin à leurs activités antérieures ou tout au moins en chargeant leurs filiales ou leurs partenaires locaux de les continuer. Le Groupe d'assistance de l'OSCE, seul organisme international à disposer d'une représentation en Tchétchénie, en est venu ainsi à être considéré comme de plus en plus vulnérable et comme une cible probable de forces malveillantes.

En dépit d'amples mesures de sécurité, le Groupe d'assistance a été forcé, quatre fois dans le courant de 1998, de replier temporairement son personnel expatrié de Grozny sur Moscou. La dernière de ces évacuations a eu lieu le 16 décembre 1998. A la différence des périodes antérieures qui n'avaient pas duré plus de trois semaines, cette dernière évacuation a été par la suite, par décision du Président en exercice de l'OSCE, prolongée plusieurs fois, la situation en matière de sécurité continuant de se dégrader. Afin de garantir la continuité et la régularité des opérations que le Groupe d'assistance menait sur place, ses membres ont effectué à trois reprises des visites de travail à Grozny, au cours de la période allant de janvier à mars 1999. En mars, à la suite d'une nouvelle détérioration de l'environnement général de sécurité, les dispositions relatives à l'évacuation qui devait encore être une mesure temporaire, ont été rendues plus strictes de manière à exclure tout voyage futur des membres du Groupe en Tchétchénie. Le Groupe a donc continué à fonctionner depuis Moscou où des

bureaux temporaires ont été établis dans les locaux de l'Ambassade de Norvège. Il était entendu que le Groupe d'assistance retournerait à Grozny dès que le Président en exercice aurait la conviction que d'importantes améliorations de la situation sécuritaire se seraient produites.

Par suite de la reprise des hostilités, et notamment d'opérations militaires intenses en septembre, il a été décidé, à la fin de ce mois, de réinstaller temporairement le personnel local du Groupe d'assistance et les biens de l'OSCE dans l'Ingouchie voisine. L'évacuation a été achevée le 12 octobre. L'OSCE n'a donc plus de personnel en Tchétchénie.

De son bureau de Moscou, le Groupe d'assistance suivait dans l'intervalle la situation politique et sécuritaire en Tchétchénie et dans la région adjacente. En même temps, il dirigeait les activités pratiques exécutées par le personnel local de son bureau de Grozny qui est resté pleinement opérationnel et doté de l'infrastructure complète jusqu'au moment de l'évacuation, le 12 octobre.

Avant cet événement, le Groupe d'assistance avait continué d'exécuter tous ses projets d'aide humanitaire à long terme en cours en Tchétchénie et il en a mis en chantier de nouveaux. Des instructions adéquates avaient été données pour diriger sur place les opérations du Groupe. Outre qu'il utilisait ses propres ressources pour ses activités d'aide humanitaire (budget de 100 000 dollars EU pour 1999), le Groupe a réussi à attirer quelques contributions volontaires des Etats participants de l'OSCE, pour la distribution de leur aide et le contrôle des opérations d'assistance. Parmi les principaux projets, il faudrait mentionner particulièrement le programme de distribution de farine parrainé par le Département d'Etat des Etats-Unis, qui avait démarré en décembre 1998. Les plans établis et les accords intervenus garantissaient que le projet soit exécuté comme prévu. Des réunions régulières avec le personnel local du Groupe et les partenaires exécutant le programme - la Société tchéchène de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité de mères de soldats - se sont tenues à l'extérieur de la zone d'application. Le projet a permis d'atteindre l'objectif consistant à fournir une assistance cruciale à ceux qui en avaient le plus besoin. Le projet de réadaptation psycho-médicale, financé par l'Organisme suédois de développement international, est un autre projet important qui traite d'un problème particulièrement grave dans la perspective plus large du relèvement après un conflit.

Jusqu'à l'évacuation complète de son personnel international et local, le Groupe d'assistance, seul organisme international disposant d'installations complètement aménagées qui soit resté à Grozny, assurait jusqu'à un certain degré l'observation des droits de l'homme, conseillant les autorités tchéchènes et les priant instamment de respecter les normes internationalement reconnues dans le domaine des droits de l'homme. Certains faits concernant les droits de l'homme et le renforcement de la démocratie, survenus en Tchétchénie, n'étaient toutefois pas encourageants. En particulier, les persécutions ou le harcèlement d'organismes religieux non musulmans (comme par exemple l'Eglise orthodoxe russe) et d'ONG laïques, comme la Société tchéchène de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, devenaient de plus en plus nombreux. L'application, à partir de février 1999, de la charia a affaibli la position des institutions politiques légitimes (démocratiquement élues) (c'est-à-dire du président et du Parlement) et est contraire à la Charte des droits et des libertés fondamentaux, en ce qui concerne en particulier l'atteinte discriminatoire aux droits politiques des non-Musulmans.

1.1.11 Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie

L'exécution du mandat du Représentant personnel du Président en exercice est étroitement liée aux tâches relevant du Groupe de Minsk, de ses coprésidents et de la future conférence de Minsk : à savoir aux progrès des négociations visant à mettre fin au conflit armé dans la région du Haut-Karabakh et à conclure l'Accord de paix. Au cours de 1999, certains progrès ont été faits à cet égard. Les présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan se sont rencontrés à plusieurs occasions, tant à titre privé que lors de rencontres internationales, pour rechercher une approche commune au dénouement du conflit. Les rencontres entre les présidents se sont traduites par quelques résultats concrets qui permettent un optimisme prudent quant à la solution possible. Il convient également de faire remarquer que le Bureau du Représentant personnel a contribué de manière notable à favoriser le processus de paix, comme on l'a vu sur place au cours de cette période.

Le Bureau du Représentant personnel a continué à jouer un rôle actif entre les parties et a maintenu des contacts à tous les niveaux de la structure hiérarchique politique et militaire. Les informations obtenues grâce à ces contacts sont transmises au Président en exercice pour le tenir au courant de tous les faits nouveaux intéressant le conflit. Le Bureau a fait office de messenger entre les parties et a également rempli le rôle de coordonnateur de manifestations qui ont été organisées à des niveaux inférieurs. En outre, le Bureau a pu apporter son concours à l'adoption et à la mise en oeuvre d'importantes mesures de confiance.

Les activités de surveillance qui se déroulent une fois par mois contribuent à la stabilité le long du front. Au cours de 1999, on a constaté une évolution positive, puisque les parties au conflit ont elles-mêmes demandé qu'une surveillance soit effectuée pour vérifier la situation à des endroits situés sur le front, démontrant ainsi qu'elles s'en remettaient aux conclusions et recommandations du Bureau, qu'elles respectaient. Cette surveillance fournit au Président en exercice et aux membres du Groupe de Minsk des informations précieuses sur la situation sur le terrain et constitue aussi une importante mesure de confiance, les commandants locaux des deux camps opposés ayant la possibilité d'utiliser le matériel de radio de l'OSCE pour élucider tout malentendu. A la suite des rencontres des deux présidents, les parties ont décidé de renforcer le régime de cessez-le-feu et d'appliquer à cette fin plusieurs mesures préalablement suggérées par le Bureau du Représentant personnel.

En ce qui concerne les questions humanitaires, le Bureau a consacré une attention particulière au sort et à la situation des personnes qui sont portées disparues depuis les combats qui ont sévi dans le Haut-Karabakh et aux alentours jusqu'en 1994, ce qui pèse lourdement sur d'importants secteurs des populations et sur les nations concernées. Pour ouvrir la voie à la réconciliation, le Bureau du Représentant personnel a fait de gros efforts pour établir un mécanisme qui permette de découvrir ce qu'il est advenu de ceux qui sont encore portés disparus. En août, un groupe mixte s'est réuni pour la première fois à Erevan pour traiter de cette question. La seconde rencontre était prévue pour le mois de septembre 1999 à Bakou, les autorités azerbaïdjanaises ayant accordé des sauf-conduits aux représentants du Haut-Karabakh et d'Arménie. Ce groupe mixte s'emploiera aussi, si nécessaire, à obtenir l'échange et la libération de prisonniers de guerre pris lors d'incursions le long du front. A la suite de la visite du Président en exercice dans la région en septembre dernier, six prisonniers de guerre, trois Azerbaïdjanais et trois Arméniens, ont été libérés. Un civil arménien a également été libéré à cette occasion en tant que personne non impliquée

dans le conflit du Haut-Karabakh. Le Bureau a organisé et effectué le transfert des prisonniers dans leur pays respectif.

A la suite de l'impulsion donnée par la visite du Président en exercice, il est possible d'envisager la libération de tous les prisonniers de guerre avant la fin de 1999. Le Bureau continuera à s'occuper, en étroite coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, de cet aspect humanitaire important du conflit.

1.1.12 Bureau de l'OSCE à Erevan

Le Bureau de l'OSCE à Erevan a été établi conformément à la Décision No 314 prise par le Conseil permanent à sa 241^{ème} séance plénière le 22 juillet 1999. Le Bureau commencera à fonctionner en novembre 1999. Le mémorandum d'accord sur l'ouverture du Bureau à été signé par le Président en exercice et par le Ministre arménien des affaires étrangères à Erevan le 15 septembre 1999.

Conformément à la Décision No 314 susmentionnée, le mandat du Bureau comprend les tâches suivantes :

- Etablir et entretenir des contacts avec les autorités, universités, organismes de recherche et ONG locaux et aider à organiser des manifestations avec la participation de l'OSCE ;
- Promouvoir la mise en oeuvre des principes et engagements de l'OSCE, ainsi que la coopération de la République d'Arménie dans le cadre de l'OSCE, en ce qui concerne toutes les dimensions de l'OSCE, et notamment les aspects humains, politiques, économiques et environnementaux de la sécurité et de la stabilité ;
- Faciliter les contacts, coordonner les activités et promouvoir l'échange d'informations avec le Président en exercice et les autres institutions de l'OSCE, ainsi que la coopération avec les organisations et institutions internationales ;
- S'acquitter de toute autre tâche considérée comme appropriée par le Président en exercice ou par une autre institution de l'OSCE et convenue entre la République d'Arménie et l'OSCE.

La durée du mandat du Bureau du Représentant personnel est initialement prévue jusqu'au 31 décembre 1999 et pourra être prolongée pour des périodes de 12 mois d'un commun accord par l'OSCE et la République d'Arménie.

Le Bureau comptera au maximum six membres recrutés sur le plan international, dont le chef du Bureau. Le 14 septembre 1999, le Président en exercice a nommé l'Ambassadeur Roy Reeve (Royaume-Uni) chef du Bureau.

1.1.13 Mission de l'OSCE en Géorgie

Après une longue période de stagnation dans le processus de règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, on est parvenu, en 1999, à en relancer le mécanisme. La Commission mixte de contrôle et le système de négociations politiques ont été réactivés avec le concours et la participation active de la Mission. Compte tenu des décisions prises par le Conseil ministériel à Oslo en décembre 1998, la Mission a souligné la nécessité de maintenir

l'élan pris pour éviter les impasses de l'année passée et pour tirer parti de la situation militaire stable et du rapprochement, au niveau local, facteurs propices à de nouveaux progrès. Même si le processus a évolué plus lentement vers la fin de la période considérée et avec moins de résultats concrets qu'on ne l'aurait souhaité, les deux parties ont indiqué qu'elles souscrivaient au programme de rencontres et aux délais prévus.

La première visite du Ministre d'Etat géorgien à Tskhinvali en février a marqué le début d'une série de rencontres à un niveau élevé. Le processus politique, au point mort depuis 1997, a repris au niveau des experts.

La Commission mixte de contrôle, qui traite des questions de sécurité, de redressement économique et du retour des réfugiés, s'est réunie en mars et en juillet, après une interruption de 18 mois.

Au cours de la période considérée, la Mission a renforcé ses relations avec la partie géorgienne et la partie d'Ossétie-du-Sud, de même qu'avec les médiateurs de la Fédération de Russie et de l'Ossétie-du-Nord - Alania. En conséquence, la Mission a contribué à maintenir la transparence et la confiance dans les activités des forces communes de maintien de la paix. La présence de la Mission a revêtu une importance particulière après la relève des forces communes de maintien de la paix en été. En outre, la Mission a été l'un des principaux pivots de la coopération accrue entre les forces communes de maintien de la paix et les organes de maintien de l'ordre, l'objectif étant de réduire la criminalité croissante et d'assurer la sécurité des organisations internationales. La situation militaire est toutefois restée calme et stable dans la zone du conflit tout au long de la période considérée.

Sur l'initiative de la Mission, la Commission européenne a obtenu le statut d'observateur auprès de la Commission mixte de contrôle pour ce qui est des questions économiques, notamment du redressement économique. C'est le Président de la Commission européenne qui avait demandé le statut d'observateur. En l'occurrence, la Mission a vivement insisté sur la nécessité de donner ses efforts à cette démarche le dynamisme propre à une initiative privée. Le nouvel accord entre la Géorgie et la Russie sur le redressement économique, qui doit encore être signé, reste un facteur clé pour étayer le processus politique.

A la suite d'une initiative commune du BIDDH/OSCE, du HCR et du Conseil de l'Europe, la Mission a encouragé l'établissement du groupe de travail géorgien chargé de s'occuper des questions de restitution des droits de bail ou de propriété aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Mission a mis ses locaux à la disposition de la première réunion en juin. L'OSCE et le HCR ont participé en tant qu'observateurs. Le groupe de travail mettant l'accent sur la restitution des droits, c'est un élément essentiel du règlement global du conflit. La Mission est également favorable à la signature rapide du programme russo-géorgien pour faciliter le retour des réfugiés, en particulier vers la Géorgie proprement dite.

Le dénouement du conflit en Ossétie-du-Sud est lié au règlement global des conflits dans la région et à l'édification d'une nouvelle Géorgie. En outre, la situation générale de sécurité au Caucase peut avoir une influence sur les progrès obtenus dans le règlement du conflit.

En ce qui concerne la situation dans l'autre zone de conflit en Géorgie, il y a peu de progrès dans le règlement du conflit en Abkhazie, même si les deux parties continuent à se

rencontrer dans le cadre du Conseil de coordination dirigé par l'ONU. On n'est parvenu à aucun accord sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays vers le district de Gali.

Le Chef de Mission, représentant le Président en exercice de l'OSCE au Conseil de coordination, a exprimé à plusieurs reprises l'importance d'un retour sûr et sans conditions des réfugiés vers le district de Gali, condition préalable à un règlement global du conflit. Un tel accord est également l'une des conditions à remplir pour mettre en oeuvre la décision prise par le Conseil ministériel d'Oslo en décembre 1998 de créer un bureau de l'OSCE pour les droits de l'homme dans le district de Gali.

Malgré l'absence d'appui de la communauté internationale, la partie abkhaze a entrepris unilatéralement, en mars, l'opération de rapatriement de personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie vers le district de Gali. Le nombre de rapatriés n'est pas exactement connu, étant donné que nombre d'eux rentrent de façon saisonnière pour cultiver leurs lopins de terre.

Les deux parties ne sont pas venues à bout de l'une des principales questions litigieuses, à savoir le rôle et la zone de déploiement des forces de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants. La partie abkhaze s'est catégoriquement opposée à toute initiative qui limiterait ce qu'elle considère comme sa souveraineté sur le territoire abkhaze. Etant donné que les élections approchent de part et d'autre, les négociations sont pratiquement au point mort.

Sur le terrain, la situation générale a été calme, bien qu'instable, dans le district de Gali. Les tensions accrues qui se sont fait sentir vers la fin de l'année 1998 ont été désamorçées à la suite d'une réunion du Conseil de coordination qui s'est tenue sous les auspices de l'ONU avant Noël à Genève. Depuis lors, la situation le long de la ligne de séparation des forces s'est quelque peu améliorée. Les activités des forces armées irrégulières risquent toutefois de rompre l'équilibre fragile et continuent à être un sujet de préoccupation.

La Mission a progressivement intensifié ses activités en Abkhazie et effectué plusieurs visites en étroite coopération avec d'autres organisations, en particulier avec l'ONU. L'objectif était d'établir des projets de mission, surtout dans le domaine des droits de l'homme et des médias.

La visibilité accrue des activités de la Mission en Abkhazie peut être évaluée d'après les résultats d'une réunion, organisée conjointement par le BIDDH et la Mission, qui s'est tenue en août à Varsovie entre des journalistes de Géorgie, d'Abkhazie et d'Ossétie-du-Sud. Les participants ont pris les premières mesures pour créer une union caucasienne de journalistes visant, entre autres, à défendre les droits des journalistes, ce qui est un résultat appréciable. La réunion a trouvé un large écho, favorable, dans les médias, même des milieux qui critiquent généralement ce genre de réunions.

L'un des faits marquants, du point de vue des droits de l'homme, a été l'entrée de la Géorgie au Conseil de l'Europe en avril. En l'occurrence, la Géorgie s'est engagée, entre autres, à promouvoir l'état de droit et à faire progresser la réforme judiciaire. La Géorgie a créé une commission chargée de rendre la législation nationale compatible avec les normes internationales. Travaillant étroitement avec le Conseil de l'Europe, la Mission suit de près les obligations contractées par la Géorgie lors de son entrée au Conseil de l'Europe.

La question meskhète bénéficie d'une attention accrue. A la suite d'une conférence sur les peuples déportés tenue à Vienne au printemps, un groupe commun d'évaluation des besoins (Conseil de l'Europe, OSCE et HCR) s'est rendu en Géorgie en juillet pour déterminer dans quelle mesure la Géorgie avait satisfait à ses engagements concernant le rapatriement des Meskhètes déportés dans les années 40. La visite avait été organisée par la Mission qui était également représentée au sein du groupe.

Etant donné l'intérêt accru pour les droits de l'homme, la Mission a affecté un autre de ses membres au Bureau des droits de l'homme de Soukhoumi.

S'agissant de la préparation des prochaines élections législatives et présidentielle en Géorgie, un membre de la Mission a été temporairement affecté au groupe d'assistance technique du BIDDH qui organise notamment la formation de représentants de l'administration, dont de membres de la police, et établit depuis juin 1999 des manuels destinés aux agents électoraux. Fin septembre, un autre membre de la Mission a été chargé d'aider la mission électorale du BIDDH à se préparer aux élections législatives du 31 octobre. A l'approche des élections, la Mission a consacré une bonne partie de son travail à l'assistance fournie au BIDDH et certains de ses membres ont participé à l'observation de courte durée des élections.

S'agissant de l'élection présidentielle qui doit se tenir en avril 2000, la Mission continuera à utiliser ses ressources pour appuyer l'action du BIDDH (OSCE) dans ce domaine.

1.1.14 Mission de l'OSCE en Moldavie

En 1999, la Mission de l'OSCE en Moldavie a joué un rôle actif en qualité de médiateur dans le dialogue entre la République de Moldavie et la Transnistrie qui cherchent à apporter un règlement politique à leur conflit. La Mission a pris part à un certain nombre de réunions de haut niveau, notamment en janvier et en juillet aux rencontres entre le Président Lucinschi et le dirigeant transnistrien Smirnov. Le Représentant du Président en exercice et des membres de la Mission ont également assisté au sommet organisé à Kiev par le Président ukrainien Kouchma, qui réunissait notamment le Premier Ministre russe Stepachine, le Président Lucinschi et le dirigeant transnistrien I. Smirnov.

Avec les médiateurs russe et ukrainien, des membres de la Mission ont assisté aux négociations entre les deux parties au niveau des experts et participé activement, à la demande des parties, à l'analyse et à la mise au point des documents faisant l'objet des négociations. Avec les autres médiateurs, la Mission a établi un projet d'accord sur le règlement progressif de la question des relations entre la République de Moldavie et la Transnistrie, qui a servi de base aux négociations politiques ultérieures entre les parties. Toujours à la demande des parties, la Mission a accueilli en mars un expert en droit constitutionnel suisse connu qui a rendu visite aux deux parties. En automne, la Mission a organisé une conférence sur les modèles pouvant aider à résoudre la question du statut spécial de la Transnistrie, conférence qui rassemblait des représentants des deux parties, les médiateurs et des experts en droit constitutionnel occidentaux.

Des membres de la Mission ont participé activement au travail de la Commission mixte de contrôle (CMC), organe chargé d'appliquer l'accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de superviser les forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité. La

Mission a aidé à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures de confiance prévues dans l'Accord d'Odessa de mars 1998. Les membres de la Mission ont observé le retrait de troupes et d'équipements de la zone de sécurité ainsi que le retrait de Moldavie de biens appartenant au groupe opérationnel des forces russes. Les membres de la Mission ont pris part aux inspections des forces communes de maintien de la paix et participé deux fois aux inspections aériennes de la zone de sécurité. En mars-avril 1999, au moment de très fortes divergences de vues quant aux effets de la réforme administrative dans certaines communautés de la zone de sécurité, les membres de la Mission ont également assumé avec succès la fonction de médiateur. A la fin de l'été, la Mission a présenté à la CMC, à la demande des parties, une proposition d'ensemble concernant les mesures de transparence militaire et de confiance dans la zone de sécurité.

Les membres de la Mission ont suivi de près la question du retrait des armements et équipements russes de Moldavie et sont restés en contact suivi avec le commandement du groupe opérationnel des forces russes, établi à Tiraspol. La Mission a fait rapport en juillet 1999 à une réunion sur la transparence militaire en Moldavie tenue à Vienne et a participé activement, en cherchant à obtenir l'accord de toutes les parties, à la préparation de la visite d'un groupe d'experts chargé d'évaluer les dépôts où les armements et équipements russes sont stockés à Colbasna et à Tiraspol.

La Mission a facilité les contacts entre les parties et les représentants du programme TACIS de l'Union européenne (UE), qui ont abouti à un accord sur un projet, financé par l'UE, concernant la réparation et à la réouverture du pont de Gura-Bicului, ouvrant ainsi à la circulation l'artère principale reliant Chisinau à Odessa. Le projet a été annoncé à une conférence de presse commune OSCE-UE en avril 1999.

La Mission a observé et encouragé l'intensification des contacts entre parlementaires des deux parties. En février 1999, Mme Helle Degn, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a séjourné en Moldavie, stimulant la reprise du dialogue entre les parlementaires des deux parties, qui ont par la suite discuté de la question transnistrienne à une conférence multilatérale tenue à Odessa et assisté en juillet à la session de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à Saint-Petersbourg.

La Mission est restée en contact avec les représentants compétents de la Moldavie et s'est intéressée à une variété d'autres questions, et en particulier à divers aspects de la dimension humaine. Les membres de la Mission ont suivi les élections locales du 23 mai en Moldavie et apporté leur concours aux représentants en visite du Conseil de l'Europe et de l'International Foundation for Electoral Systems. A la demande du Ministère moldave des affaires étrangères, la Mission, renforcée par des experts du BIDDH, a évalué les élections du 22 août au poste de Bashkan et à l'Assemblée du peuple dans la région autonome de Gagaouzie.

La Mission a proposé aux deux parties de prendre des mesures pour constituer une commission d'historiens commune qui pourrait rédiger, à l'intention des écoles des deux parties, des textes traitant de l'histoire locale récente, et notamment du conflit, qui pourraient être agréés de part et d'autre. A titre de première mesure dans ce sens, la Mission a organisé une conférence d'historiens des deux bords et d'experts de la commission historique germano-polonaise.

La Mission a surveillé de près les questions relatives à la liberté de la presse, et en particulier, au maintien par les autorités transnistriennes de l'interdiction du journal indépendant *Novaia Gazeta*. En juin, la Mission a accueilli un membre du bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, qui a abordé ces questions parmi d'autres, avec les autorités de Tiraspol.

La Mission a suivi de près l'affaire du groupe Ilascu, dont plusieurs membres, condamnés pour meurtre ou terrorisme, purgent leur peine dans la prison de Tiraspol. Les membres de la Mission ont été autorisés à rendre visite en prison à l'un des membres du groupe et ont présenté, pour des raisons humanitaires, plusieurs observations aux autorités transnistriennes, leur demandant instamment de consentir à ce que des ONG humanitaires rendent régulièrement visite aux prisonniers.

La Mission a reçu de citoyens moldaves vivant sur les deux rives du Dniestr un très grand nombre de pétitions et de plaintes portant sur des sujets très variés, et y a répondu. En janvier 1999, le bureau extérieur de la Mission à Tiraspol a été installé dans de nouveaux locaux, plus proches du centre de la ville, ce qui facilite à la Mission les contacts avec la population de la région transnistrienne de Moldavie.

1.1.15 Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

L'année 1999 a été marquée par des changements importants dans l'action de l'OSCE en Ukraine. A la suite de négociations menées à Vienne, la Mission de l'OSCE a cessé d'exister le 30 avril et le bureau extérieur de Simferopol a été fermé, laissant la place à une nouvelle forme de coopération entre l'OSCE et le Gouvernement ukrainien.

Un groupe d'experts de l'OSCE a été mis en place en Ukraine pour le mois de mai. Puis, le 1er juin, un poste de coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a été créé à Kiev, avec un bureau disposant de personnel international et de personnel local.

La période d'activité initiale du coordonnateur se terminera le 31 décembre 1999 et pourra être prolongée pour des périodes de six mois. La nouvelle forme de coopération entre les autorités ukrainiennes compétentes d'une part, et l'OSCE et ses institutions, d'autre part, est fondée sur la préparation, l'exécution et le suivi de projets qui peuvent porter sur tous les aspects des activités de l'OSCE.

On trouvera ci-après quelques-uns des projets les plus importants en cours ou prévus :

Réforme des procédures applicables aux plaintes et recours en matière électorale.

Un atelier tenu à Kiev en juin 1999 a fait l'objet d'un rapport dans lequel le BIDDH (OSCE) présentait une vingtaine de recommandations visant les domaines suivants : réforme législative, amélioration des lois électorales existantes, modernisation des pratiques judiciaires et administratives, établissement de directives pour l'observation internationale des élections.

Soutien technique et pratique au médiateur ukrainien. Le bureau du médiateur est un instrument essentiel pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Ukraine. Le BIDDH aide à assurer la formation des membres du bureau en matière de gestion et d'administration des plaintes et de connaissance des droits de l'homme et fournit des ordinateurs et des documents de référence.

Lutte contre la traite des êtres humains. Travaillant en association étroite avec l'Organisation internationale pour les migrations, le BIDDH (OSCE) est sur le point d'entreprendre un projet concernant la lutte contre la traite des êtres humains. Le projet vise à fournir au bureau du médiateur ukrainien une assistance technique en vue de la création d'un conseil national pour la lutte contre le trafic des êtres humains, qui servirait d'élément central à une stratégie nationale et à la coopération internationale.

Examen approfondi de la législation en matière de droits de l'homme. Le Ministère de la justice a proposé que le BIDDH (OSCE) entreprenne l'examen approfondi de la législation ukrainienne en matière de droits de l'homme, pour l'harmoniser et en assurer la conformité avec les normes internationales acceptées. Ce vaste projet pourrait être exécuté avec le concours du Conseil de l'Europe. On a envisagé également de fournir au Ministère de la justice une assistance multiple dans les domaines techniques et de gestion, afin de lui permettre d'atteindre les normes internationales de performance. L'OSCE prévoit d'entamer ce projet important fin 1999.

Assistance à la Cour suprême en matière de gestion. La Cour suprême a proposé que le BIDDH (OSCE) lui fournisse une vaste assistance en matière de gestion, afin d'améliorer son fonctionnement et surtout, dans un premier temps, celui de son centre de formation. L'OSCE prévoit de commencer ce projet fin 1999.

1.1.16 Mission de l'OSCE au Tadjikistan

Conformément à l'Accord général sur la paix et l'Entente nationale et aux décisions du Conseil permanent, l'OSCE a intensifié ses efforts en 1999 pour aider les parties à appliquer l'Accord général de même qu'à renforcer la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

L'année 1999 a été marquée par d'importants progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du processus de paix. Agissant en étroite coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), la Mission de l'OSCE a joué un rôle actif pour favoriser ces progrès en contribuant à résoudre les différences existant encore entre les parties de même que pour mobiliser un appui extérieur en faveur du processus de paix. Ce résultat est en partie attribuable au rôle actif que la Mission a joué au sein du Groupe de contact des Etats et organisations garants, à l'établissement de relations plus solides avec les forces politiques, l'Opposition tadjike unie et la structure du pouvoir, de même qu'à une collaboration plus intense entre la Mission et la société civile tadjike.

Grâce à des contacts diplomatiques publics et à une diplomatie discrète dans le cadre du groupe de contact et à l'extérieur de ce groupe et en étroite coopération avec la MONUT et d'autres partenaires, l'OSCE a aidé les parties à surmonter de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne les amendements à apporter à la Constitution, la désignation d'autres représentants de l'opposition tadjike unie (OTU) à des postes de responsabilité, le démantèlement des forces armées de l'OTU, la légalisation de partis politiques de l'OTU unie et les négociations en cours sur la mise en œuvre d'une amnistie en faveur des partisans de l'OTU incarcérés. La coopération avec la Commission de réconciliation nationale et l'aide apportée à cette Commission ont joué un rôle clef pour contribuer à la solution d'un grand nombre de ces questions.

Le terrain est désormais préparé pour que l'OSCE aide le Tadjikistan à appliquer les mesures restantes prévues dans l'Accord général. La Mission est, avec la MONUT, le centre de coordination des questions d'élections qui ont fait l'objet de réunions qu'ont accueillies à tour de rôle les deux missions et auxquelles ont assisté des représentants de toutes les organisations internationales s'occupant de la question des élections dans le pays. Afin de préparer la Mission à mieux s'acquitter de son rôle au cours des prochaines élections (observation et mise en œuvre de projets liés aux élections), un responsable des élections a commencé à travailler à Douchanbé en août 1999. Grâce aux contributions financières d'Etats participants, la Mission peut exécuter un certain nombre de projets liés aux élections, comme par exemple une campagne d'information avant le référendum.

Pour encourager le développement de processus politiques et dans la perspective du référendum de septembre et des prochaines élections, la Mission a organisé en 1999 un certain nombre de conférences et de manifestations sur divers sujets. Pour ce qui est des élections, un séminaire sur le code électoral a été organisé de même qu'une conférence sur le rôle des partis politiques dans les sociétés démocratiques. Cette dernière manifestation s'inscrivait dans le cadre de la campagne menée en permanence par la Mission pour faciliter le dialogue entre les forces politiques naissantes et pour assurer le renforcement des capacités des partis politiques. Dans un effort pour poursuivre ses travaux visant à établir une institution indépendante de médiateur au Tadjikistan, une conférence a été organisée sur le rôle de l'institution de médiateur dans différents pays.

Conformément à sa stratégie visant à consolider la société civile dans le pays et à contribuer à l'instauration de la démocratie, la Mission s'est employée, tout au long de l'année 1999, à renforcer son partenariat avec les ONG et avec les médias. La Mission s'est efforcée de devenir un centre de liaison pour les forces politiques et pour la société civile dans la capitale comme à l'extérieur, les quatre bureaux extérieurs favorisant l'instauration de l'état de droit et le renforcement de la confiance dans les organes judiciaires et les organes de maintien de l'ordre, de même que dans d'autres institutions locales.

Pour atteindre ces objectifs, la Mission s'est concentrée sur quelques activités essentielles, qui étaient au premier rang de ses priorités en 1999. La Mission a renforcé son partenariat avec les médias tadjiks à tous les égards, en organisant notamment à jours fixes des réunions périodiques avec les médias à son Siège à Douchanbé et en resserrant ses liens avec de nombreuses ONG installées ou non dans la capitale, en collaborant avec elles à l'exécution de projets déterminés.

La Mission a également développé ses activités en ce qui concerne le lancement de trois nouveaux projets visant à faire reparaître des journaux locaux dans la région de Khatlon au cours de l'année, faisant suite à deux projets analogues en 1998. Grâce au soutien financier d'Etats participants, dix autres organes d'information (journaux, radio, télévision) devraient reprendre leurs activités à travers tout le pays d'ici la fin de l'année et au début de l'an 2000. A côté de ces efforts, la Mission s'emploie à assurer la formation de journalistes. A cet égard, un certain nombre de séminaires ont été organisés au cours de l'année, notamment avec la BBC, concernant les questions électorales et la manière d'en rendre compte.

La Mission n'a jusqu'ici pas réussi à ce qu'une station de radio locale soit créée dans le sud de la région de Khatlon, faute d'autorisation. La Mission continue à s'occuper de cette question en espérant que l'autorisation nécessaire sera délivrée d'ici la fin de 1999.

Tout au long de 1999, la Mission a fait un effort particulier dans le domaine de la parité des sexes. L'année a été marquée par le développement du programme de groupes de soutien aux femmes, passant de 2 à 20 groupes dans quatre districts, de même que par l'organisation, à l'échelle du pays, d'une série continue - devant se poursuivre jusqu'au début de l'an 2000 - de séminaires sur les droits des femmes, le droit de la famille, les droits des femmes dans l'Islam et les questions d'hygiène sexuelle et de comportement procréateur. Trente-cinq séminaires au total ont été organisés jusqu'à présent dans 23 districts, profitant environ à 700 femmes dans la vie active. Dans certains cas, ces femmes ont élaboré, avec l'aide des bureaux extérieurs, des programmes de séminaires consécutifs, qui leur permettent de transmettre aux femmes rurales sur place, dans les exploitations agricoles collectives et des villages, les connaissances qu'elles ont acquises. La Mission a également prêté appui à une ONG spécialisée qui donne des conseils juridiques aux femmes et les aide à résoudre des questions de protection des droits de l'homme. En outre, un certain nombre d'autres programmes relatifs à la parité des sexes se concrétiseront probablement dans un proche avenir, comme par exemple la création d'un centre pour les femmes dans la région de Khatlon, la création d'un journal féminin ou encore l'élargissement du programme de groupes de soutien aux femmes à une vingtaine de districts.

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, la Mission continue à s'occuper de cas individuels. Par ses interventions dans ce domaine, la Mission a obtenu la libération de personnes illégalement détenues et elle est parvenue à résoudre entre autres un certain nombre de cas de harcèlement en 1999. A côté de cela, les bureaux extérieurs continuent à donner des conseils juridiques à la population locale, notamment aux rapatriés. La Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de torture a été l'occasion pour la Mission de lancer une campagne d'information dans les médias tant à Douchanbé qu'à Khatlon, en y faisant imprimer des messages sur toute une page de journal. Parallèlement, un psychologue spécialiste de ces questions est arrivé au Tadjikistan pour y tenir un certain nombre de réunions et d'ateliers - dont un à l'Ecole de police devant environ 200 élèves policiers - sur les effets psychologiques de la torture. La Mission continue également à présider chaque semaine une réunion de coordination sur les droits de l'homme, permettant aux ONG et autres organisations s'intéressant aux droits de l'homme d'échanger des informations.

En 1999, la Mission a entrepris des activités concernant les questions économiques et environnementales. Tout au long de l'année, elle a rendu compte de problèmes essentiels, comme par exemple de la question du lac Sarez, de la détérioration du réseau d'approvisionnement en eau au Tadjikistan et de la segmentation du réseau électrique d'Asie centrale et de ses conséquences pour le Tadjikistan.

L'année a aussi été marquée par un nouveau dynamisme entre l'OSCE et le Tadjikistan, illustré par les visites du Président en exercice, du Président du Conseil permanent, du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, du Conseiller auprès du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et de deux délégations du BIDDH.

A l'occasion de son cinquième anniversaire, la Mission a organisé une conférence internationale à laquelle le Président du Conseil permanent, le leader de l'opposition tadjike et le Ministre tadjik des affaires étrangères ont pris la parole. Au cours de la conférence, le Président Rakhmonov a prononcé une brève allocution réclamant une nouvelle ère de coopération entre le Tadjikistan et l'OSCE.

1.1.17 Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale

En 1999, le Bureau de liaison en Asie centrale a poursuivi ses activités, conformément à son mandat, visant à établir et à maintenir des contacts avec les universités, les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales de même qu'à promouvoir les principes et engagements de l'OSCE.

Avec l'ouverture de nouveaux centres de l'OSCE en Asie centrale, le Bureau de liaison a commencé progressivement à restructurer ses activités. En 1999, le Bureau de liaison a eu l'occasion d'accorder une plus grande attention à l'Ouzbékistan et de renforcer ses programmes nationaux. Il a pu étendre ses contacts et projets aux régions du pays et établir une coopération plus étroite avec les administrations et les institutions centrales de même qu'avec les autorités régionales et les ONG. Le Bureau de liaison a réussi à adopter une approche plus décentralisée, en accordant une plus grande attention aux questions et problèmes locaux.

Au printemps, le Bureau de liaison a élaboré un document dans lequel il définissait les principales orientations à suivre pour 1999 : programmes préélectorales ; programmes visant à renforcer les ONG locales ; programmes visant à encourager le respect de l'état de droit ; observation de la situation des droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet ; projets économiques et projets de protection de l'environnement, et appui au renforcement de la sécurité nationale et régionale.

Au cours de l'année, le Bureau de liaison a contribué à l'organisation de plusieurs réunions de haut niveau et de visites de travail de représentants de l'OSCE en Ouzbékistan. Mme Helle Degn, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a séjourné en Ouzbékistan du 16 au 18 février. En mars, l'Ambassadeur Kai Eide, Président du Conseil permanent de l'OSCE, a eu à Tachkent des entretiens qui ont porté essentiellement sur les problèmes de sécurité régionale. M. Freimut Duve, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, est allé évaluer la situation en ce qui concerne la liberté des médias en avril. L'Ambassadeur Gérard Stoudmann, Directeur du BIDDH, accompagné d'une importante délégation comprenant notamment des représentants de diverses organisations internationales, a rencontré le Président Islam A. Karimov et d'autres personnalités pour examiner les questions de coopération de l'OSCE dans le domaine des élections et des droits de l'homme. Au cours d'une visite du 24 au 26 juin, l'Ambassadeur Wilhelm Höynck, Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, a également eu des entretiens avec le Président Karimov et d'autres personnalités pour examiner les perspectives de coopération accrue entre l'OSCE et les Etats participants d'Asie centrale. Lors d'un séjour à Tachkent, M. Thomas Price, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a eu des entretiens avec les représentants officiels locaux et d'autres organismes internationaux s'occupant des questions économiques et environnementales en vue de renforcer la coopération. En septembre, le Ministre Knut Vollebæk, Président en exercice de l'OSCE, est allé en Ouzbékistan dans le cadre de sa visite dans la région.

En 1999, le Bureau de liaison a cherché à adopter une approche plus dynamique et à participer directement à la conception et à l'exécution de projets en coopérant étroitement avec le BIDDH et d'autres institutions de l'OSCE. Le Bureau de liaison a apporté un appui au BIDDH pour l'organisation d'un deuxième stage de formation à l'intention des gardes-frontières et douaniers ouzbeks. Il a organisé, en étroite coopération avec le Centre national des droits de l'homme, trois réunions entre les ONG et les pouvoirs publics et

compte en organiser une quatrième avant la fin de l'année. Le Bureau de liaison et le Centre de l'OSCE à Bichkek ont réussi à réunir à Bichkek un groupe de six représentants d'ONG venant de Nukus (Karakalpakstan) pour améliorer l'échange de données d'expérience et l'établissement d'un réseau d'informations. A titre de réciprocité, un groupe de Bichkek se rendra prochainement à Nukus.

Le programme d'éducation civique et juridique des femmes, établi avec pratiquement toutes les organisations féminines ouzbèques et en coopération avec les principales organisations internationales s'occupant des questions de parité des sexes, a été le plus grand projet jamais conçu et exécuté par le Bureau de liaison en 1999. Echelonné sur trois phases, ce programme vise à améliorer les connaissances des responsables féminines, des représentantes d'ONG et des femmes rurales au sujet de leurs droits et des rôles qu'elles peuvent jouer dans la vie politique. En outre, 30 femmes de 11 organisations et de 13 régions ont assisté à la première phase du programme, qui était un stage de formation de formateurs. Au cours de l'automne, les femmes qui ont reçu une formation iront sur le terrain et organiseront au moins cinq stages de formation chacune. Fin novembre, des stages de formation distincts pour les responsables féminines seront organisés. Le programme est financé par le Gouvernement norvégien et le Royaume-Uni par l'intermédiaire du BIDDH.

Le Bureau de liaison a également continué à observer la situation en matière de droits de l'homme et à en rendre compte. Un juriste local a été recruté pour l'aider de même que pour répondre aux plaintes individuelles qui sont régulièrement adressées au Bureau. Tout au long de 1999, la situation en matière de droits de l'homme s'est détériorée, surtout après les attentats à la bombe perpétrés à Tachkent le 16 février, provoquant officiellement la mort de 16 personnes. Au moins 77 personnes ont été arrêtées et traduites en justice pour leur prétendue participation aux attentats, la primauté du droit et le respect des engagements pris au titre de l'OSCE n'ayant pas toujours été respectés lors de ces procès. Le Bureau de liaison a essentiellement observé les procès de membres de l'opposition démocratique, de défenseurs des droits de l'homme et de personnes accusées en raison de leurs convictions religieuses. Il a également travaillé en étroite coopération avec les organismes nationaux de protection des droits de l'homme, comme le Bureau du médiateur et le Centre national des droits de l'homme.

Les élections ont été retenues au titre des principales priorités du Bureau de liaison en 1999. Les élections législatives sont désormais prévues pour le 5 décembre 1999 et l'élection présidentielle pour le 9 janvier 2000. Il a toutefois été décidé d'attendre avant de prévoir une assistance technique pour les élections jusqu'à ce qu'une mission d'évaluation ait constaté que les conditions pour des élections libres et équitables étaient effectivement réunies en Ouzbékistan. Travaillant étroitement avec le BIDDH, le Bureau de liaison a maintenu des contacts avec la Commission électorale centrale, en essayant de l'aider à modifier la loi électorale pour satisfaire aux engagements et normes de l'OSCE.

Le Bureau de liaison n'a cessé de contribuer à susciter une coopération régionale dans les domaines économique et environnemental. Pour faciliter ce processus, le Bureau travaille depuis le début de 1999 en liaison étroite avec le Comité d'Etat pour la protection de la nature en Ouzbékistan. L'objectif est de préparer le terrain pour engager un dialogue avec les pays voisins sur la manière de résoudre les graves problèmes en matière de répartition d'eau et d'énergie, favorisant ainsi la stabilité dans la région. Le Comité d'Etat ouzbek a établi une proposition demandant aux pays voisins d'entamer des négociations et de mettre au point des formules de coopération pour traiter ces questions. Le thème et l'objectif de la

proposition ouzbèke reflétaient l'accord auquel était parvenu le séminaire de l'OSCE intitulé : les problèmes environnementaux régionaux et les méthodes envisagées pour les résoudre en coopération, qui s'est tenu à Tachkent en septembre 1998.

Le Bureau de liaison a communiqué la proposition ouzbèke aux centres de l'OSCE dans les autres Etats d'Asie centrale pour qu'ils la transmettent à leur Gouvernement hôte respectif. Les réactions à cette proposition ne sont pas encore toutes recueillies.

Le Bureau de liaison s'est employé activement à réunir le plus grand groupe de participants d'Ouzbékistan à la septième Réunion du Forum économique à Prague. Le groupe de six membres comprenait des représentants d'ONG, du milieu des affaires, du Oliy Majlis (Parlement) et d'autres personnalités. Le Bureau de liaison a réussi à obtenir des fonds de la Fondation Soros (Uzbekistan Foundation) pour couvrir les frais de voyage de deux représentants d'ONG à Prague.

Le Bureau de liaison a également préparé des séminaires de formation et des ateliers en vue d'améliorer l'aptitude des ONG locales à traiter des questions de développement de l'activité économique et d'aménagement de l'environnement en Ouzbékistan.

La coopération entre le Bureau de liaison, les ambassades et les organisations internationales s'est considérablement intensifiée en 1999 dans tous les domaines d'activité du Bureau. Le Bureau de liaison a institutionnalisé des réunions périodiques de coordination en matière de droits de l'homme, réunions auxquelles assistent toutes les trois semaines une douzaine de représentants de missions diplomatiques et d'organisations internationales. La coopération sur les questions économiques et environnementales s'est également développée. De fréquentes réunions ont mis l'accent sur l'échange d'informations permettant aux organisations donatrices de mieux coordonner leur assistance au développement, les discussions portant essentiellement sur la contribution du Bureau de liaison à l'adoption de textes législatifs et de dispositions d'application pour résoudre des problèmes économiques et environnementaux et échanger des opinions sur la manière de favoriser la coopération générale dans la région. Plusieurs réunions du groupe de travail sur les élections ont été organisées dans les locaux du Bureau de liaison.

1.1.18 Centre de l'OSCE à Almaty

Le Centre de l'OSCE à Almaty (Kazakhstan) a été ouvert en janvier 1999, conformément à la Décision No 243 du Conseil permanent.

L'ouverture du Centre coïncidait avec la présence dans le pays d'une mission du BIDDH chargée d'évaluer l'élection présidentielle du 10 janvier 1999. La Mission du BIDDH a publié à cette occasion un rapport critique qui a toutefois permis, au cours des mois suivants, d'engager des échanges de vues et la coopération avec le Gouvernement kazakh à propos de la législation électorale et des normes de l'OSCE énoncées dans le document de Copenhague 1990. Le Centre, agissant en concertation avec le BIDDH, a conseillé le Gouvernement sur la législation électorale. Certains progrès ayant été faits, le BIDDH a décidé d'envoyer au Kazakhstan une mission chargée d'observer les élections législatives du 10 octobre 1999.

La première année d'existence du Centre d'Almaty a été marquée par une série de visites de personnalités de l'OSCE dont, notamment, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Représentant

pour la liberté des médias, le Directeur du BIDDH, accompagné de représentants d'organisations internationales publiques ou privées, le Vice-Ministre norvégien des affaires étrangères et le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, à l'occasion d'un séminaire international sur la Convention d'Århus (participation des organisations non gouvernementales à la prise de décisions intéressant l'environnement), et le Président en exercice de l'OSCE, qui a eu des entretiens avec le Président Nazarbaïev, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères dans le cadre de son voyage dans les Etats participants d'Asie centrale.

Tous ces visiteurs de haut rang ont des échanges de vues approfondis avec le Gouvernement kazakh sur les aspects de sécurité intéressant les relations entre l'OSCE et le Kazakhstan.

Le Centre a consacré la plupart de son temps à l'exécution d'un certain nombre de projets approuvés par le Gouvernement kazakh et le BIDDH dans un mémorandum d'accord signé fin 1998. Ces projets concernaient des sujets relevant de la dimension humaine aussi importants que les critères internationaux applicables aux élections, l'assistance à la réforme législative (droits de l'homme), la création d'un bureau de médiateur, les femmes dans la vie politique et l'aide à la société civile.

Compte tenu du rapport sur le resserrement de la coopération avec l'Asie centrale que le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale avait présenté au Conseil permanent en juillet 1999, l'instauration de relations encore plus étroites entre l'OSCE et le Kazakhstan, l'un de ses Etats participants, fait actuellement l'objet d'un vaste débat. A la suite de l'examen du rapport, le Centre d'Almaty intensifiera fort probablement son action dans le domaine de la dimension économique et environnementale de l'OSCE. Des questions comme le régime transfrontalier des eaux et d'autres problèmes économiques et écologiques pressants, qui pourraient mettre en péril la stabilité et la sécurité dans la région, occuperont donc une place importante dans le travail du Centre.

1.1.19 Centre de l'OSCE à Achkhabad

Le Centre d'Achkhabad a commencé à fonctionner en janvier 1999, conformément à la Décision No 244 du Conseil permanent. Le chef du Centre est arrivé à Achkhabad le 14 janvier. Il a été reçu par le Ministre des affaires étrangères Boris Shikhmouradov et par le Président Seaparmourat Nyazov, qui lui ont assuré que le Gouvernement turkmène l'appuierait sans réserve dans l'exécution du mandat assigné au Centre. Les autres membres du personnel international du Centre sont arrivés à Achkhabad le 25 janvier.

Le Centre a développé les contacts avec les autorités centrales et locales ainsi qu'avec les autres organisations internationales agissant au Turkménistan. Le Centre a étudié la possibilité d'entreprendre des projets communs, dont le premier, exécuté en juin, consistait en un cours sur la législation internationale relative aux droits de l'homme, organisé conjointement par le Centre, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme. Ce cours s'adressait à des personnalités gouvernementales qui, dans l'exercice de leurs fonctions, devaient régulièrement s'occuper de questions intéressant les droits de l'homme. Un mémorandum d'accord entre le BIDDH et le Gouvernement turkmène sur l'exécution d'un ensemble de projets relevant de la dimension humaine doit être signé durant le Sommet de l'OSCE à Istanbul, en novembre 1999. L'absence d'un mémorandum d'accord sur les projets du

BIDDH a jusqu'à présent limité la portée des activités du Centre concernant la dimension humaine.

Le Centre a été représenté à plusieurs conférences ou séminaires qui, organisés par d'autres organisations ou organismes internationaux, traitaient de questions et de problèmes touchant à l'exécution de son mandat. Il s'agissait notamment d'une rencontre de représentants d'ONG, de personnalités gouvernementales et de députés au parlement qui se sont réunis sous l'égide du Counterpart Consortium et de l'International Centre for Not-for-Profit Law pour discuter de la nécessité de réviser la législation régissant l'activité des organisations non gouvernementales et non commerciales.

Le Centre s'est également employé à recenser les ONG avec lesquelles il pourrait coopérer et a eu, à ce propos, des contacts suivis avec l'USAID et le Counterpart Consortium. Des liens étroits ont été établis avec les ONG agissant dans le domaine écologique. Il s'agit-là de l'un des rares secteurs où des organisations réellement non gouvernementales peuvent fonctionner.

En avril, le Centre a organisé à l'intention de représentants des ambassades des Etats participants de l'OSCE et des organisations internationales intéressées une réunion au cours de laquelle deux experts britanniques ont présenté une analyse de la législation électorale et des recommandations concernant les révisions à opérer pour harmoniser cette législation avec les normes internationales, notamment de l'OSCE.

Pratiquement depuis le premier jour de son existence, le Centre a été contacté par des citoyens sollicitant de l'aide pour des questions intéressant les droits de l'homme. Lorsque le Centre eut déterminé qu'il s'agissait de questions intéressant les droits de l'homme, il a évoqué ces cas auprès des autorités turkmènes compétentes.

Depuis son ouverture, le Centre a facilité les visites des personnalités suivantes de l'OSCE, qui ont contribué à accroître la visibilité de son action : la Présidente de l'Assemblée parlementaire, en février ; le conseiller auprès du Représentant pour la liberté des médias, en avril, suivi d'une délégation du BIDDH, en mai ; le Coordonnateur des activités économiques et environnementales, en juin ; à la fin du même mois, le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, et pour finir, fin septembre, le Président en exercice.

1.1.20 Centre de l'OSCE à Bichkek

Le Centre de l'OSCE à Bichkek a été établi conformément à la Décision No 245 du Conseil permanent en date du 23 juillet 1998 et mis en place en janvier 1999. Depuis lors, le Centre, agissant conformément à son mandat, s'emploie à réunir les conditions nécessaires pour intégrer davantage le Kirghizistan à la communauté de l'OSCE, en ce qui concerne les trois grandes dimensions de l'OSCE : politique, militaire et de sécurité ; humaine ; économique et environnementale.

Dimension politique. Le Centre a engagé un vaste dialogue avec la société kirghize, à tous ses niveaux. Des contacts réguliers existent avec le Président, le Secrétaire d'Etat, le Ministre des affaires étrangères et ses adjoints, le Parlement, l'Administration présidentielle, les centres universitaires et de recherche et de nombreuses ONG du pays.

Des visites dans la partie kirghize de la vallée de Fergana et dans la province d'Issyk-Koul ont permis au Centre d'entrer en contact avec les représentants des pouvoirs

locaux. Les rencontres avec les gouverneurs des provinces d'Och, de Djalalabad et d'Issyk-Koul et avec le Gouverneur adjoint de la province de Djalalabad, ainsi qu'avec d'autres personnalités locales, ont été très utiles, permettant un échange de vues sur la situation actuelle de ces provinces et facilitant le dialogue entre les autorités et les représentants de la société civile. Le Centre porte une attention particulière à la situation au Kirghizistan du Sud, compte tenu des violentes attaques et des prises d'otages qui s'y sont produites au cours du second semestre de l'année.

Depuis son ouverture en janvier 1999, le Centre a été témoin d'un certain nombre de contacts de niveau élevé et d'un échange de visites entre le Kirghizistan et l'OSCE. Le Président Askar A. Akaïv a pris la parole devant le Conseil permanent au début de l'année, premier chef d'Etat de l'OSCE à le faire. La Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Représentant pour la liberté des médias, le Directeur du BIDDH, le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale et le Président en exercice de l'OSCE ont séjourné dans le pays et ont tous rencontré les principaux dirigeants kirghizs.

Pour faciliter l'échange d'informations entre le Gouvernement kirghiz et l'OSCE, le Centre de Bichkek a communiqué au Ministère des affaires étrangères et à l'Administration présidentielle, ainsi qu'à d'autres structures gouvernementales, des documents sur les délibérations des organes directeurs de l'OSCE et les décisions du Conseil permanent.

Le Centre de Bichkek a établi de nombreux contacts avec les universités, les centres de recherche et les bibliothèques. Les membres du Centre ont fait des conférences et des exposés à de nombreuses réunions.

Dimension humaine. Le nouveau code électoral adopté à la fin du printemps crée des conditions plus transparentes et plus équitables pour les élections locales, législatives et présidentielle devant se tenir en l'an 2000. Il devrait aussi favoriser le développement des partis politiques. L'OSCE a été associée à la préparation du code et a été priée d'observer les prochaines élections. Les préparatifs en vue des élections et l'observation de ces élections resteront l'élément principal de l'activité du Centre au cours des mois à venir.

Le Centre coopère activement avec le Gouvernement kirghiz, les ONG et les organisations internationales à l'exécution des projets approuvés dans le mémorandum d'accord entre le Gouvernement kirghiz et le BIDDH. En outre, le Centre de Bichkek a lancé, avec d'autres partenaires, une série de projets intéressant les élections (éducation des électeurs par des spots télévisés).

Le Centre est étroitement associé à tous les aspects de la création d'une nouvelle institution nationale indépendante chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme (médiature). Deux réunions ONG-pouvoirs publics sur cette question seront organisées en automne. Parallèlement, le Centre a été également amené à s'intéresser à des cas individuels de manquement aux obligations dans le domaine de la dimension humaine.

Dans le cadre des activités intéressant les ONG et en coopération avec le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale des actions conjointes de formation destinées aux ONG de la République autonome ouzbèke de Karakalpak ont été menées à Bichkek. Des réunions entre les ONG et les pouvoirs publics sur les questions relatives aux élections, que le Centre

de Bichkek, agissant au nom du BIDDH, avait organisées à Bichkek et à Och, ont permis aux ONG de formuler des observations sur les questions qui les préoccupaient.

Comme suite aux échanges de vues avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, qui avait séjourné à Bichkek en avril, le Centre, agissant en concertation avec l'Union kirghize des journalistes, a tenu en octobre une conférence régionale sur la situation des médias en Asie centrale. Rassemblant des journalistes et des représentants des pouvoirs publics des Etats d'Asie centrale, des participants de l'OSCE et des représentants d'autres organisations internationales spécialisées, la réunion a porté sur les principaux problèmes posés par la coopération régionale intéressant les médias et sur les moyens d'améliorer cette coopération.

Dimension économique et environnementale. Pour intégrer pleinement le Kirghizistan dans les activités de l'OSCE dans les domaines économique et environnemental, le Centre de Bichkek a utilisé une bonne partie de son temps et de ses efforts pour assurer la participation de représentants du Gouvernement et d'ONG kirghiz à la septième Réunion du Forum économique tenue à Prague. Ces efforts parmi d'autres ont permis de nouer des contacts avec les représentants des pouvoirs publics, des ONG et du Conseil inter-Etats d'Asie centrale, ou de renforcer les contacts existants.

Ces partenaires s'étant familiarisés avec les caractéristiques particulières de l'OSCE dans le domaine de la sécurité économique et écologique, un ensemble de propositions concrètes concernant la coopération avec l'OSCE et le Centre de Bichkek en particulier a pu être présenté.

Une importance particulière a été attachée à la sensibilisation à l'environnement dans le pays hôte. Le Centre de Bichkek a participé à plusieurs ateliers organisés à l'intention de lycéens et d'étudiants.

Conscient de l'importance des questions relatives au régime des eaux pour le pays hôte et l'Asie centrale en général, le Centre de Bichkek s'est employé à développer les relations dans ce domaine avec le Conseil inter-Etats d'Asie centrale et avec les principaux acteurs, c'est-à-dire les donateurs, afin de permettre à ces acteurs et à l'OSCE de travailler en synergie.

Comme suite au séminaire régional d'Almaty sur la Convention d'Århus, tenu en juin, le Centre prévoit des activités concernant le domaine économique-écologique et notamment la coopération avec les structures gouvernementales et non gouvernementales en vue de rechercher un mécanisme permettant d'informer le public des questions intéressant l'environnement.

Contexte régional et coopération sur le plan régional. Dans leur décision portant établissement du Centre de Bichkek, les Etats participants ont mis tout spécialement l'accent sur le contexte régional. Conformément à cette disposition, le Centre s'est employé à tenir compte des aspects régionaux lorsqu'il élaborait des propositions ou des projets ou les évaluait. Le Centre de Bichkek coopère non seulement avec le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, mais aussi tout particulièrement avec le Centre d'Almaty et la Mission au Tadjikistan, surtout pour ce qui est des questions économiques et environnementales. Dès le début, le Centre de Bichkek s'est efforcé d'atteindre le public par des conférences de presse,

des entretiens avec les médias électroniques ou imprimés, la diffusion de communiqués de presse, des conférences et d'autres manifestations.

1.2 Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux ou multilatéraux

1.2.1 Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite

La Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite a continué à examiner les demandes de permis de résidence déposées par d'anciens membres des forces armées russes et par les personnes qui sont à leur charge.

Depuis sa création, il y a cinq ans, la Commission a procédé à l'examen initial de toutes les demandes de permis de séjour. Elle a également reçu des demandes de prorogation de titres de séjour temporaires délivrés auparavant. A présent, 14 893 militaires à la retraite ou membres de leur famille sont titulaires d'un permis de résidence temporaire valable dans la plupart des cas cinq ans. Sur plus de 20 000 demandeurs, 96 seulement ont essuyé un refus, dont 68 en 1999.

Outre qu'elle s'occupait des affaires de routine ne posant pas de problème, la Commission a également dû régler un nombre considérable de cas sortant de l'ordinaire, qui ralentissaient souvent son travail. Il s'agissait d'un certain nombre d'anciens membres du KGB, dont la demande de permis de résidence était incomplète et devait être renvoyée en vue de la présentation d'une nouvelle demande dans un délai imparti. Par ailleurs, un nombre croissant de bénéficiaires du programme de logement, financé par les Etats-Unis, devant permettre la réinstallation d'anciens officiers en Russie ont demandé des permis de résidence, bien qu'ils soient censés avoir quitté définitivement l'Estonie et s'être installés dans les logements qui leur avaient déjà été attribués.

La plupart de ces demandeurs ont reçu des permis temporaires valables entre quelques mois et un an, et devant être définitivement examinés après le 1er octobre 1999, lorsque l'adoption des dispositions législatives régissant le travail de la Commission permettrait une décision finale.

Le Représentant a suggéré de revoir les conditions d'exécution de la campagne d'enregistrement, en offrant certaines garanties à un assez grand groupe de résidents illégaux, qui pourraient ainsi obtenir un titre de séjour. Les amendements de la loi sur les étrangers, qui sont entrés en vigueur le 1er octobre 1999, permettent à un petit nombre de ces résidents illégaux d'obtenir des permis de résidence, sans que le problème soit pour autant résolu.

Le Bureau du Représentant de l'OSCE a élargi, en obtenant des résultats encourageants, la portée des activités visant à intégrer des personnes auparavant à charge, divorcées ou veuves, abandonnées après le départ des troupes russes. Le rapatriement de près de 25 femmes veuves ou divorcées a été mené à bien.

1.2.2 Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrundra

L'Accord entre la République de Lettonie et la Fédération de Russie sur le statut juridique de la station radar de Skrundra pendant son fonctionnement temporaire et son démantèlement a été appliqué en 1999 sans aucun problème majeur. Comme convenu, la

période de fonctionnement temporaire s'était terminée le 31 août 1998. Sept inspections avaient été effectuées au cours de cette phase, et le 3 septembre, une équipe d'inspection de l'OSCE a confirmé, au cours de la huitième inspection, que le radar avait été arrêté et n'était plus opérationnel. La période de démantèlement a commencé le 1er septembre 1998 et quatre inspections supplémentaires par les équipes d'experts des Etats participants de l'OSCE ont eu lieu depuis, la dernière le 19 octobre 1999. Au cours de cette inspection finale, il a été confirmé que le démantèlement avait été achevé quatre mois avant la date limite. Le Comité mixte russo-letton chargé de l'application de l'Accord a donc décidé que celui-ci pouvait expirer.

1.2.3 Article II de l'Accord de paix de Dayton

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine (voir aussi section 1.1.2)

L'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine a été pleinement appliqué au cours de l'année écoulée, en dépit des turbulences liées à la crise du Kosovo et de l'arrestation du général Momir Talic, chef d'état major des Serbes de Bosnie, lorsqu'il participait à Vienne à un séminaire organisé par le Représentant personnel et l'Académie autrichienne de défense nationale.

Toutes les mesures obligatoires ont été normalement exécutées et, pour la première fois, les Parties ont échangé des informations sur les budgets de défense (dépenses de 1998 et autorisations pour 1999) ainsi que sur l'assistance militaire étrangère. Les Parties ont demandé que l'OSCE les aide en mettant à leur disposition des experts capables d'analyser correctement les budgets de défense respectifs.

Les inspections ont été conduites conformément au calendrier convenu et aucune anomalie majeure n'a été relevée. La qualité et la transparence des échanges d'informations se sont considérablement améliorées par rapport à l'année dernière. Les pays de l'OSCE ont proposé, et continueront à proposer, des cours sur les inspections « par défiance » ainsi que des stages de formation sur les visites d'installations de fabrication d'armes. Vingt-six pays de l'OSCE continuent à participer activement en apportant une assistance aux inspections ou en conduisant des inspections.

S'agissant des mesures volontaires en vertu du programme de contacts et de coopération militaires, le Représentant personnel a organisé plusieurs séminaires et ateliers, et notamment des séminaires portant sur les sujets suivants : contrôle démocratique de la politique de sécurité et des forces armées ; Code de conduite ; doctrine militaire et réductions/transparence des budgets. Par ailleurs, un réseau d'experts en études de sécurité reliant les universités de la Bosnie-Herzégovine tout entière a été établi. Les représentants de grandes ONG européennes et d'instituts nationaux pour les études de sécurité ont proposé leur concours financier. On envisage de donner suite au séminaire sur le soutien militaire aux autorités civiles dans les cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme, tenu en 1998, en organisant en Italie un exercice réunissant les représentants des deux armées dans un ensemble multinational.

Au cours de ses réunions, la Commission consultative commune continue à gérer de manière efficace l'application de l'Article II. Selon les orientations définies par cet organisme, des missions de liaison militaires ont été mises en place et fonctionnent, les

activités prévues pour l'an 2000 ont été approuvées, des notifications d'une activité militaire inhabituelle ont été éclaircies avec succès et une deuxième Conférence d'examen a été tenue, au cours de laquelle les Parties sont convenues d'un nouvel ensemble de mesures volontaires visant à accroître la transparence et à accentuer la coopération. Ce qui est également important, c'est que les Parties ont adopté un nouveau protocole régissant les visites d'installations de fabrication d'armes et sont convenues du nombre des visites annuelles. Ces visites ont commencé au cours de l'année et n'ont mis en évidence aucune anomalie majeure.

La Commission a établi plusieurs groupes de travail chargés de prendre une décision ou d'effectuer une mise au point dans les domaines suivants : questions d'application pour ce qui est notamment d'améliorer l'échange annuel d'informations, d'interpréter les définitions de certains termes de l'Accord, d'approuver les formulaires servant à présenter les informations requises sur les questions relatives à la défense ; communications et établissement d'un calendrier en vertu de la Mesure XI (initiatives en matière de contacts et de coopération militaires volontaires).

Au cours de la dernière réunion que la Commission tiendra en 1999, le Représentant personnel arrêtera définitivement avec les Parties les objectifs pour l'an 2000. Ces objectifs ont été définis avec soin et d'un commun accord avec le Bureau du Haut Représentant, la Force de stabilisation et le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

1.2.4 Article IV de l'Accord de paix de Dayton : Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional

La crise du Kosovo a interrompu l'application de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, la délégation de la République fédérale de Yougoslavie ayant notifié, le 31 mars, la décision de suspendre temporairement l'application de l'Accord et, le 28 août, l'intention de la reprendre. Au cours de cette période, la Commission s'est réunie deux fois à titre officieux, sans qu'aucune décision n'ait été prise. A la suite de la réunion que la Commission a tenue en septembre, toutes les Parties sont convenues de reprendre l'application intégrale de l'Accord.

La présidence de la Commission consultative sous-régionale a été transférée aux Parties à l'Accord. Les Parties ont adopté un protocole réglant les questions de procédure et établissant un système de roulement de la présidence.

Au cours de la première réunion officielle de la Commission, après la suspension temporaire de l'application par la RFY, la délégation de ce pays a présenté un nouveau calendrier complet pour l'échange d'informations. Par ailleurs, les Parties sont convenues d'un nouveau calendrier d'inspection qui sera complet d'ici le mois de décembre 1999.

Une dernière réunion officieuse que la Commission tiendra en décembre sera consacrée à un échange annuel d'informations. La prochaine réunion officielle qui aura lieu en février 2000 permettra de préparer la deuxième Conférence d'examen prévue pour juin 2000.

1.2.5 Article V de l'Accord de paix de Dayton : Négociations sur la stabilité régionale en Europe du Sud-Est en vertu de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine

Au moment où se réunissait, en décembre 1998, le Conseil ministériel à Oslo, le mandat pour les négociations au titre de l'Article V avait été adopté par les 20 Etats participants¹.

A cause des événements du Kosovo, les négociations, qui avaient commencé en mars 1999, ont été interrompues jusqu'en septembre.

Aux réunions tenues en septembre et en octobre, des progrès ont été faits en ce qui concerne notamment l'adoption d'un programme indicatif de travail pour l'achèvement des négociations et l'identification des questions de fond pour les premières phases de négociation.

On compte que l'Article V jouera un rôle important dans la mise en oeuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

1.3 Activités régionales de l'OSCE

1.3.1 Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Au lendemain de la crise du Kosovo, l'Union européenne et ses partenaires ont présenté le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Cette initiative nouvelle vise à satisfaire d'une manière plus coordonnée les besoins des pays de l'Europe du Sud-Est. La démarche définie pour le Pacte de stabilité est intégrative, étant donné que seule une action envisageant toute la région dans une optique d'ensemble cohérente permettra de s'attaquer avec succès aux causes profondes d'instabilité.

Conformément au Pacte, l'OSCE devrait jouer un rôle clé en sa qualité d'unique organisation paneuropéenne de sécurité et le Pacte devrait donc être placé sous ses auspices.

En appelant de ses vœux, en juillet, l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est, le Président en exercice de l'OSCE a engagé un mouvement qui va dans le même sens que le Pacte de stabilité, s'y rattache étroitement et s'inscrit dans l'effort international global pour améliorer la coordination et s'attaquer d'une manière plus générale aux problèmes de la région. L'Ambassadeur Robert L. Barry, chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a donc été prié d'étudier les moyens de développer encore la dimension régionale de l'action de l'OSCE.

¹ Albanie, Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Italie, ex-République yougoslave de Macédoine, Pays-Bas, Roumanie, Fédération de Russie, Slovénie, Turquie et République fédérale de Yougoslavie

La stratégie régionale a deux objectifs interdépendants. Premièrement, elle cherche à améliorer la coordination entre les opérations de l'OSCE dans la région, eu égard en particulier aux secteurs où l'expérience accumulée par l'une des missions peut être utile aux autres et où les causes profondes d'instabilité dépassent les frontières, si bien qu'une démarche coordonnée permettrait aux opérations de l'OSCE d'obtenir de meilleurs résultats. Deuxièmement, elle devrait contribuer au travail mené dans le cadre du Pacte de stabilité et appuyer cette initiative, tirant ainsi mieux parti des relations existant entre différentes organisations.

Jusqu'à ce jour, une réunion de travail sur la stratégie régionale s'est tenue à Skopje (en octobre), et a adopté un plan visant à mettre en pratique la stratégie et à proposer des initiatives régionales spécifiques. Ces initiatives peuvent être rangées en deux catégories : projets liés directement à l'OSCE, qui font dès à présent partie du domaine d'activité des missions ; et efforts que l'OSCE considère comme nécessaires pour la région et qu'elle peut aider à exécuter notamment dans le cadre du Pacte de stabilité.

Une deuxième réunion de travail doit se tenir début novembre à Vienne. La présidence de cette réunion sera assurée par la Présence de l'OSCE en Albanie.

Le Pacte de stabilité et la stratégie régionale de l'OSCE sont complémentaires dans la mesure où ils envisagent tous deux l'Europe du Sud-Est comme un seul espace politique et économique. Les deux initiatives sont fondées sur l'idée que la région dans son ensemble doit faire face à un certain nombre de problèmes communs dont la plupart ne peuvent être maîtrisés que par une approche d'ensemble cohérente de toute la région.

Chronologie des activités liées au Pacte de stabilité

Activités initiales. Afin de permettre aux activités sur le terrain et aux institutions centrales de se concentrer sur la meilleure façon d'envisager les questions régionales, un dialogue entre activités sur le terrain en Europe du Sud-Est a été engagé, ayant pour point culminant, en juillet, une réunion des chefs des missions de l'OSCE dans la région. Ces derniers ont été encouragés à exposer des idées et à faire des propositions qui ont permis d'entamer des travaux conceptuels. En même temps, le sommet sur le Pacte de stabilité organisé à Sarajevo approchant, les participants venant de la région ont commencé à préciser leurs idées en attachant un rang de priorité de plus en plus élevé aux propositions, mettant en jeu deux acteurs régionaux ou plus, auxquels l'OSCE pourrait apporter une contribution ou un appui.

Réunion de Rome. Afin d'analyser les rapports entre le Pacte de stabilité et l'OSCE, le Président en exercice Vollebæk et l'Ambassadeur Barry ont rencontré le Coordonnateur UE du Pacte de stabilité Bodo Hombach à Rome, le 9 juillet. Ils ont en particulier discuté de la manière dont les activités sur le terrain et les institutions centrales de l'OSCE pourraient appuyer concrètement les objectifs du Pacte de stabilité, surtout dans le contexte des tables de travail sur la démocratisation et les droits de l'homme ou sur les questions de sécurité.

Réunion de Vienne. A Vienne, le Secrétaire général a invité, le 20 juillet, les chefs de mission de l'OSCE et les représentants des institutions centrales de l'OSCE à faire le point de l'élaboration d'une stratégie régionale. La discussion a surtout porté sur le rôle que l'OSCE, agissant ou non dans les limites du Pacte de stabilité, pourrait jouer en encourageant une coopération régionale accrue entre les Etats et les citoyens de la région et sur les moyens

d'améliorer la coordination interne de l'OSCE dans la région. Comme à Rome, une grande place a été faite à la nécessité de se tenir au courant des activités régionales d'autres organisations, afin d'éviter tout chevauchement ou toute répétition d'efforts.

La question de l'identification des intéressés avec le Pacte de stabilité a également été abordée. Conformément à sa stratégie, l'OSCE a jusqu'à présent jugé surtout nécessaire d'appuyer les initiatives venant des pays de la région et d'y inclure les représentants de la société civile comme protagonistes afin de s'assurer le soutien et l'engagement constants des acteurs locaux.

Réunion de Salzbourg. Une semaine après la réunion de Vienne et immédiatement avant le Sommet de Sarajevo sur le Pacte de stabilité, une réunion avec les autres organisations multilatérales ayant une orientation régionale vers l'Europe du Sud-Est a été convoquée à Salzbourg. Y ont participé les représentants des organismes suivants : Coopération économique de la mer Noire, Initiative centre-européenne, East-West Institute, Commission européenne, Union européenne, OSCE, Processus de Royaumont, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Pacte de stabilité et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le Ministère italien des affaires étrangères y était également représenté. La réunion avait pour principal objet la mise en commun d'idées et l'échange d'informations sur les efforts que chacun des acteurs déployait sur le plan régional.

Activités relatives au Sommet sur le Pacte de stabilité. Tenu les 29 et 30 juillet, le Sommet de Sarajevo a été à la fois le point culminant d'efforts soutenus tendant à lancer le Pacte de stabilité et le début d'une phase de mise en oeuvre bien plus longue. Le 28 juillet, l'OSCE a organisé une conférence de presse avec les représentants d'ONG de toute la région, qui ont rendu compte d'une récente série de conférences d'ONG ayant trait au Pacte de stabilité et préconisé l'association accrue des acteurs non étatiques à la mise au point et à l'application du Pacte. Le 29 juillet, l'OSCE a organisé une conférence de presse de représentantes des ONG féminines de toute la région, qui ont demandé que les problèmes des femmes soient pris en considération dans tous les volets du Pacte de stabilité. L'OSCE continue à participer avec les deux groupes à l'élaboration de projets complémentaires visant à associer les acteurs de la société civile à l'activité des trois tables de travail thématiques du Pacte.

Le premier jour du Sommet de Sarajevo, le 29 juillet, l'Ambassadeur Barry a pris la parole devant les participants au nom du Président en exercice de l'OSCE, se félicitant de l'appel à une réduction des effectifs et des budgets militaires lancé par la Bosnie et la Croatie. Il a également signalé que l'OSCE était prête à prendre l'initiative de négociations sur de telles réductions mutuelles dans le contexte de l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton.

Le 30 juillet, le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant l'assistance au complet, soulignant que l'OSCE s'était engagée à tirer pleinement parti de ses institutions et de son importante présence sur le terrain en Europe du Sud-Est pour contribuer à la mise en oeuvre du Pacte de stabilité. Le Président en exercice a également fait ressortir que le succès du Pacte de stabilité dépendait des efforts déployés par les Etats et par les citoyens pour renforcer la paix, la démocratie et la stabilité dans la région. Il a souligné que l'OSCE était résolue à faire de son mieux pour garantir que des résultats concrets soient obtenus.

Pour conclure, le Président en exercice a noté que le Sommet de l'OSCE à Istanbul permettrait de faire le point des faits intervenus après le Sommet de Sarajevo et d'imprimer un nouvel élan au Pacte.

Activités menées depuis le Sommet de Sarajevo. La réunion inaugurale de la table régionale pour l'Europe du Sud-Est, qui est chargée d'assurer la coordination des activités relevant du Pacte, s'est tenue le 16 septembre 1999, sous la présidence du Coordonnateur spécial Bodo Hombach. La réunion a approuvé le projet de plan de travail du Pacte et a fait le bilan des activités en cours afin de prévenir tout chevauchement.

Les trois tables de travail suivantes ont également été créées : démocratisation et droits de l'homme (présidée par M. Max van der Stoel), reconstruction, développement et coopération économiques (présidée par M. Fabrizio Saccomani) et questions de sécurité (présidée par M. Jan Eliasson). Les tables de travail ont tenu leur réunion inaugurale et pris l'initiative d'un certain nombre d'activités, dont la création d'équipes spéciales chargées de questions spécifiques, dans le cadre desquelles les pays intéressés peuvent présenter des propositions de projet, la mise en place de tables subsidiaires et la présentation de projets concrets.

1.3.2 Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale

Dans sa Décision No 7, le Conseil ministériel réuni à Oslo a demandé au Président en exercice d'élaborer un rapport sur les diverses possibilités dont dispose l'OSCE pour renforcer sa démarche coordonnée en Asie centrale.

Aidant le Président en exercice à élaborer le rapport, l'Ambassadeur Wilhelm Höyneck, agissant en qualité de Représentant personnel du Président en exercice, s'est rendu en juin 1999 au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Il a eu des échanges de vues approfondis sur l'état et le développement futur des activités de l'OSCE en Asie centrale, ayant été reçu dans la plupart des pays par le chef d'Etat et le ministre des affaires étrangères. Ces conversations et rencontres avec les représentants des organisations internationales, des ONG et des présences de l'OSCE sur le terrain ont servi de base à son rapport.

Le rapport a été présenté le 15 juillet au Conseil permanent qui l'a examiné plus à fond à sa réunion du 9 septembre.

Le Président en exercice a demandé au Représentant personnel d'aider à donner suite aux délibérations qui se sont déroulées à la séance du Conseil permanent du 9 septembre et de contribuer à l'adoption d'autres mesures dans ce domaine en vue du Sommet d'Istanbul.

1.4 Centre de prévention des conflits : activités de liaison avec les missions

Au cours de la période considérée, la section du Centre de prévention des conflits (CPC) chargée d'assurer la liaison avec les missions a continué à servir de centre de coordination des missions et des opérations sur le terrain de l'OSCE. Elle a réussi à faire face à l'élargissement et à l'accélération des opérations de l'OSCE et au besoin croissant de coordonner les initiatives régionales et la coopération entre les missions.

Parmi les récents engagements de l'OSCE se rapportant aux activités de la Section de liaison avec les missions s'inscrivent l'établissement de la Mission au Kosovo, l'ouverture

d'un nouveau bureau de l'OSCE à Erevan (Arménie) et la mise en train du bureau d'Almaty, du bureau d'Achkhabad et du bureau de Bichkek.

Le coordonnateur de la sécurité, dont le poste vient tout juste d'être créé, a commencé à harmoniser les procédures de sécurité dans toutes les missions, examinant les mesures existantes et, le cas échéant, appliquant des recommandations supplémentaires. A cet égard, il a récemment effectué une série de visites dans les missions de l'OSCE.

Au cours de la période considérée, un programme de stages a également été organisé par le CPC avec le concours du Royaume-Uni, sous la forme d'une contribution volontaire, ce qui doit permettre à des stagiaires d'Europe orientale de se familiariser avec les activités du Centre de prévention des conflits.

La Mission de vérification au Kosovo et la Mission ultérieure de l'OSCE au Kosovo ont été parmi les principaux centres d'intérêt de la Section depuis le mois d'octobre 1998. L'importance de ces deux missions et la portée de leur mandat exigeaient d'importantes ressources en matière de planification et de coordination. Une grande partie de ce travail préalable, joint aux enseignements tirés d'autres missions ayant un mandat analogue, a permis d'établir rapidement la Mission de l'OSCE au Kosovo et de mettre en place les mécanismes d'appui requis au sein du Secrétariat. C'est dans cette optique qu'a été créé un centre de situation disposant en permanence de personnel assurant la communication, 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, initialement avec la Mission au Kosovo et, depuis juillet 1999, avec d'autres missions.

2. Rapport du Haut Commissaire pour les minorités nationales

2.1 Généralités

Au cours de l'année écoulée, M. Max van der Stoel, Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN), a continué à exercer ses activités dans une vaste gamme de domaines et dans un certain nombre d'Etats participants de l'OSCE. Il s'est employé à déceler et à essayer d'atténuer au plus vite les tensions résultant de problèmes de minorités nationales. Au cours de la période considérée, il a en particulier concentré son attention sur les problèmes exposés ci-après.

2.2 Croatie

En Croatie, le Haut Commissaire a observé, en coopération avec la Mission de l'OSCE en Croatie, la situation générale des minorités. Il a accordé une attention particulière aux multiples questions concernant la minorité serbe. En juin 1999, M. Van der Stoel a écrit au Gouvernement croate pour exprimer ses inquiétudes au sujet des tendances continues au harcèlement et à l'intimidation des Serbes dans la région du Danube. Il a demandé au Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures pour parvenir à surmonter le sentiment d'insécurité et les incertitudes que ressentait la population serbe au sujet de l'avenir.

En février, le Haut Commissaire a pris part à une mission commune de haut niveau OSCE/ONU/Conseil de l'Europe pour examiner avec les autorités croates les obligations internationales du pays dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme.

Le Haut Commissaire a également encouragé et appuyé la mise en oeuvre du projet d'aide juridique de Knin et du Conseil commun des municipalités, deux projets lancés en 1997 sur sa recommandation par la Fondation pour les relations interethniques.

Les 4 et 5 juin, le Haut Commissaire a organisé à Zagreb, en coopération avec, entre autres, la Fondation pour les relations interethniques, un séminaire sur le thème des recommandations d'Oslo et de La Haye concernant les droits linguistiques des minorités nationales et leurs droits en matière d'éducation.

2.3 Estonie

Au cours de l'année écoulée, le Haut Commissaire a accordé une attention particulière aux amendements à apporter à la loi linguistique. Dans une lettre au Ministre des affaires étrangères Toomas H. Ilves, datée du 16 mars 1999, il a critiqué la loi, surtout parce qu'elle permet une ingérence dans la vie privée dépassant ainsi ce que permettent les normes internationales. Des critiques ont également été exprimées par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

Le Gouvernement estonien a ultérieurement promis de limiter les effets de la nouvelle loi linguistique par des décrets d'application. M. Van der Stoel a reconnu les efforts faits pour interpréter la loi au sens étroit et pour en appliquer les dispositions en tenant compte de l'exposé des motifs figurant dans la loi. En même temps, il a réitéré sa recommandation fondamentale de rendre la loi elle-même conforme aux normes internationales.

Le Haut Commissaire a continué à suivre de près un certain nombre d'autres problèmes concernant les minorités, notamment le déroulement de la procédure de naturalisation, les propositions de créer une institution du type de médiateur en Estonie, les programmes de cours de langues et de formation d'enseignants et la mise en oeuvre d'une stratégie officielle d'intégration.

En juin 1999, le Haut Commissaire a organisé à Tallin, en coopération avec la Mission de l'OSCE et avec la Fondation pour les relations interethniques, un séminaire sur les droits linguistiques et les droits en matière d'éducation.

2.4 Grèce

En ce qui concerne une discussion en cours sur la question des minorités nationales en Grèce, M. van der Stoel a publié une déclaration dans laquelle il s'est référé au Document de Copenhague 1990 et aux engagements qui y figurent, garantissant aux personnes appartenant à des minorités nationales le droit d'exprimer, de préserver et de développer en toute liberté (à titre individuel ou collectif) leur identité ethnique, culturelle, linguistique ou religieuse et de maintenir et de développer leur culture sous toutes ses formes, de professer et de pratiquer leur religion et de créer et de maintenir des organisations ou associations. Ces droits n'équivalent pas pour autant à reconnaître le droit à l'autodétermination. En outre, une minorité n'a pas à être officiellement reconnue pour bénéficier de ces droits.

2.5 Kazakhstan

Au Kazakhstan, le Haut Commissaire s'est surtout employé à développer et à renforcer encore les principaux mécanismes de dialogue entre les groupes ethniques majoritaire et minoritaires et entre les différents groupes minoritaires du pays.

A cet égard, le Haut Commissaire a continué à aider l'Assemblée des peuples du Kazakhstan dans son effort continu pour améliorer ses méthodes de travail en mettant au point ses propres outils d'alerte précoce et de prévention rapide de conflits potentiels. Dans le cadre de cet effort global, le Haut Commissaire a aidé l'Assemblée à améliorer encore son centre de recherche et d'analyse, doté d'un réseau spécial de surveillance fondé sur des structures sous-régionales et des correspondants locaux.

Le Haut Commissaire a profité de sa visite en mars 1999 pour soulever la question de la création d'une institution de médiateur dans le domaine des droits de l'homme et des droits ethniques. Ultérieurement, il a envoyé avec l'Ambassadeur G. Stoudmann, Directeur du BIDDH, une lettre au Président du Kazakhstan lui communiquant une proposition officielle de créer une telle institution. A la suite de cette lettre, un séminaire national a été organisé à ce sujet à Almaty, en septembre 1999, avec une vaste participation d'experts de l'ONU et de l'OSCE.

Par ailleurs, le Haut Commissaire a convenu avec le Gouvernement kazakh d'organiser, les 29 et 30 octobre 1999, un séminaire sur la politique linguistique du Kazakhstan.

2.6 Kirghizistan

Comme au Kazakhstan, le renforcement de la capacité des organismes nationaux et locaux de s'occuper des relations interethniques et le perfectionnement des mécanismes d'alerte précoce et de prévention rapide ont été les principaux domaines d'activité du Haut Commissaire au Kirghizistan.

Le Haut Commissaire a continué à prêter appui à l'Assemblée des peuples du Kirghizistan et à ses organes, et en particulier au centre d'information et de recherche qui organise des séminaires spécialisés et publie un bulletin spécial sur les questions interethniques.

Le Haut Commissaire a continué à apporter son appui au réseau spécial de surveillance qui fournit régulièrement au Gouvernement kirghiz des informations et analyses détaillées sur les relations interethniques dans les différentes régions du pays. (Ce projet a été lancé sur son initiative et avec son appui direct en 1996.)

Le Haut Commissaire, de même que les représentants des institutions gouvernementales compétentes, ont continué à accorder une importance particulière au moyen de renforcer encore l'harmonie interethnique dans le sud du pays.

Le Haut Commissaire a convenu avec le Président kirghiz de créer une institution indépendante de médiateur pour les droits de l'homme, notamment les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, et aussi d'organiser, dans le cadre de l'académie de gestion qui relève de l'Administration présidentielle, des cours spéciaux de gestion à l'intention des représentants des administrations centrale et locales et des ONG. Le Haut

Commissaire a confirmé que des services d'experts et un appui méthodologique seraient fournis.

2.7 Lettonie

En 1999, le Haut Commissaire a suivi de près la mise au point de la loi sur la langue officielle. Sur son initiative, un groupe d'experts s'est réuni en Lettonie, en mai 1999, avec la commission permanente compétente de la Saeima pour examiner le tout dernier projet de loi. En juillet, le Parlement a approuvé ce projet, qui n'était toutefois pas conforme aux normes internationales auxquelles la Lettonie a souscrit. M. van der Stoep a donc prié la Présidente de ne pas promulguer la loi. Ultérieurement, la loi a été renvoyée au Parlement pour réexamen.

En mai 1999, le Haut Commissaire a organisé à Riga, en coopération avec la Mission de l'OSCE et avec la Fondation pour les relations interethniques, un séminaire sur les droits linguistiques et les droits en matière d'éducation.

2.8 Ex-République yougoslave de Macédoine

Le Haut Commissaire s'est rendu régulièrement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour s'employer à améliorer les relations interethniques dans le pays, eu égard en particulier à la situation des Albanais de souche. L'enseignement de la langue, surtout au niveau du troisième degré, est resté une question litigieuse. A la fin de 1998, le Haut Commissaire a présenté un certain nombre de recommandations sur une éventuelle solution de compromis. Ses recommandations prévoyaient notamment la création d'un collège universitaire en langue albanaise pour former des enseignants pour les écoles élémentaires et secondaires et d'une université privée trilingue (anglais, macédonien, albanais) enseignant la gestion d'entreprise et l'administration publique.

La crise au Kosovo voisin a gravement compromis la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a dû accepter un nombre considérable de réfugiés albanais du Kosovo, ce qui, à son tour, a incité le Haut Commissaire à déclencher, le 12 mai, une alerte officielle déclarant que si la communauté internationale ne faisait pas davantage d'efforts pour fournir plus d'assistance, il risquait d'en résulter une déstabilisation du pays.

La crise au Kosovo s'étant calmée, le Haut Commissaire a continué à essayer de trouver une solution satisfaisante aux problèmes d'enseignement et à favoriser le dialogue interethnique constructif. Il y a été encouragé par ses rencontres avec le Premier Ministre et avec les dirigeants albanais qui se sont déclarés prêts à rechercher des solutions de compromis.

2.9 Roumanie

L'enseignement est également un problème en Roumanie, où le Haut Commissaire a encouragé le dialogue sur les possibilités de modifier la loi sur l'enseignement de manière à apporter des améliorations à l'enseignement du troisième degré et à permettre ainsi à la minorité hongroise d'étudier dans sa langue maternelle. Cette loi sur l'enseignement, qui a été ultérieurement adaptée au cours de l'été 1999, a ouvert davantage de perspectives à l'enseignement multiculturel.

Le Haut Commissaire examine actuellement ce qu'il serait possible de faire pour aider l'Université de Cluj à tirer pleinement parti de ces possibilités.

2.10 République slovaque

En République slovaque, le Haut Commissaire a surtout concentré son attention, au cours de l'année écoulée, sur des problèmes concernant l'utilisation des langues minoritaires, à des questions d'enseignement et à des questions liées à la réforme de la législation relative aux scrutins locaux. Le nouveau Gouvernement slovaque, qui comprend des représentants de la minorité hongroise jusqu'au niveau du vice premier ministre (qui est compétent pour les questions de minorités), a immédiatement commencé à appliquer un certain nombre de recommandations du Haut Commissaire qui avaient été rejetées par le Gouvernement précédent. Ces recommandations prévoyaient notamment la réintroduction de certificats scolaires bilingues, des changements importants dans la politique de subventions dans le domaine culturel et une révision de la loi sur les élections locales.

Ce qui a été significatif, c'est l'engagement du nouveau Gouvernement slovaque de présenter une nouvelle loi sur les langues minoritaires pour compléter la loi existante sur la langue officielle. Après d'amples discussions au sein de la coalition gouvernementale et avec le Haut Commissaire et ses experts, un projet de loi a été présenté au Parlement en juin 1999. Ce projet de loi a été adopté, sans qu'il soit toutefois précisé, en dépit des conseils donnés à ce sujet par le Haut Commissaire, que la nouvelle loi prévalait sur la loi relative à la langue officielle. Néanmoins, le Gouvernement slovaque a par la suite confirmé par écrit au Haut Commissaire que, malgré la suppression de cette référence du projet de loi, cette loi constituait une *lex specialis* au regard de la loi sur la langue officielle. Dans une déclaration publique, M. van der Stoep s'est réjoui de l'adoption de cette nouvelle loi, tout en soulignant qu'il espérait que le Gouvernement s'emploierait sans tarder à régler d'autres questions interethniques non encore résolues.

Après avoir recueilli les signatures nécessaires, l'opposition slovaque a par la suite réclamé un référendum sur cette loi. Cependant, après avoir consulté des experts, dont le Haut Commissaire, le Président slovaque a décidé qu'un tel référendum serait inconstitutionnel et y a opposé un refus.

Un séminaire sur les droits linguistiques et les droits en matière d'éducation des minorités locales a été organisé à la fin du mois de septembre 1999.

2.11 Ukraine

En 1999, le Haut Commissaire a continué à accorder une attention particulière aux problèmes non résolus des Tatars de Crimée, notamment à la question de leur représentation au sein des organes directeurs et représentatifs locaux.

En avril 1999, il y a eu une réunion d'évaluation des projets résultant de la conférence de donateurs de l'année passée, qui avait donné lieu à des annonces de contributions de 5,3 millions de dollars EU au total (5,6 millions d'euros) à l'Organisation internationale pour les migrations, au HCR et au Programme des Nations Unies pour le développement.

En septembre 1999, un séminaire sur les recommandations de La Haye et d'Oslo, organisé avec la Fondation pour les relations interethniques, s'est tenu à Odessa.

2.12 Autres minorités

Le Haut Commissaire a accueilli deux réunions sur les Turcs meskhètes, la plus récente ayant été organisée à Vienne en mars 1999 en coopération avec le HCR et le Open Society Fund. Dans une déclaration publiée après cette réunion, le Président de la réunion a défini les caractéristiques générales des problèmes ayant trait à la catégorie respective de la population en question (réinsertion, rapatriement et régularisation du statut des personnes concernées dans leur lieu de résidence) et reconnu qu'il faudrait plutôt accorder une attention à la recherche de solutions spécifiques qui mettent l'accent sur une solution humaine de leurs problèmes.

En 1998, le Haut Commissaire en est venu à la conclusion que, dans plusieurs pays, en particulier dans les pays d'Europe centrale, la situation de la population Romani méritait une plus grande attention de la part de la communauté internationale. La discrimination, la fréquente détérioration des conditions de vie, un mauvais état de santé et le faible niveau d'instruction de cette population de même qu'un niveau élevé de chômage justifiaient que l'on s'intéresse de près à cette question complexe. C'est pourquoi, durant le premier semestre de 1999, il a supervisé l'élaboration d'un rapport dont l'objectif était d'évaluer les différents aspects du problème et qui a donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont été présentées au cours de l'automne 1999, soulignant qu'il importait que la population Romani s'attache elle aussi à faire face à ses propres besoins, que des mesures soient prises pour combattre la discrimination et que le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis au BIDDH, à Varsovie, soit renforcé.

2.13 Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique

Au cours de l'année passée, l'une des principales activités du Haut Commissaire a consisté à donner suite à la Conférence ayant pour thème « Gestion des affaires publiques et participation : intégrer la diversité », qui s'est tenue à Locarno (Suisse) du 18 au 20 octobre 1998. L'objectif de la conférence, organisée en coopération avec le BIDDH, était d'appeler l'attention sur la question de la bonne gestion des affaires publiques grâce à la participation effective des minorités au processus de prise de décisions public. A la suite de la conférence, un groupe d'experts a été prié de formuler un ensemble de recommandations générales sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique. Ces recommandations, qui ont été présentées à une réunion à Lund (Suède) en mai 1999, ont par la suite été communiquées, notamment au Conseil permanent à Vienne.

Les Recommandations de Lund font suite aux Recommandations d'Oslo relatives aux droits linguistiques des minorités nationales et aux Recommandations de La Haye relatives aux droits des minorités nationales en matière d'éducation. Le Haut Commissaire s'emploie à faire connaître ces recommandations et, en 1999, plusieurs conférences se sont tenues dans le but d'appliquer les recommandations générales à des cas particuliers dans un certain nombre de pays de l'OSCE.

2.14 Rapport sur les droits linguistiques

En mars 1999, M. van der Stoel a publié un rapport sur les droits linguistiques des personnes appartenant à des minorités nationales dans l'espace de l'OSCE. Fondé sur les réponses à un questionnaire qui avait été envoyé à tous les gouvernements des Etats

participants de l'OSCE en décembre 1996, ce rapport donne un aperçu d'ensemble des normes internationales concernant les droits linguistiques et une analyse comparée des politiques suivies dans ce domaine dans les Etats participants de l'OSCE.

3. Dimension humaine : Rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

3.1 Introduction

Au cours de l'année 1999, la toute première priorité du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a été d'appliquer les mémorandums d'accord signés avec des Etats d'Asie centrale et du Caucase à la fin de 1998.

Les cinq mémorandums d'accord signés entre le BIDDH et les Gouvernements arménien, azerbaïdjanais, géorgien, kazakh et kirghiz ont préparé le terrain à une trentaine de nouveaux projets dans ces pays. En outre, le BIDDH a exécuté des projets en Albanie, en Biélorussie, en Croatie, en Estonie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Lettonie, en Pologne et en Ukraine. Le BIDDH a étendu le champ de ses activités à la production de programmes de télévision et s'est mis à fournir à certains Etats une assistance technique accrue en matière d'élections, à développer ses activités en ce qui concerne les Roms et les Sintis, à organiser des stages de formation sur les femmes dans la vie politique et sur la prévention de la traite des êtres humains. En outre, le BIDDH a observé quatre élections depuis le début de l'année.

La seconde priorité pour la fin de 1999 a été le Monténégro (RFY). Le BIDDH a rouvert son bureau au Monténégro pour aider les autorités à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie. Par ailleurs, le BIDDH, comme d'autres institutions de l'OSCE, a été impliqué dans le conflit du Kosovo et dans la mise en place du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le BIDDH (OSCE) a appuyé le lancement de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (MVK), en apportant son concours pour les questions d'organisation, en aidant à définir le mandat en matière de droits de l'homme, en mettant au point la formation dans le domaine des droits de l'homme et en assurant la planification prospective d'élections. Après la fin du conflit, le BIDDH a commencé à concevoir des projets pour renforcer les droits de l'homme et instaurer des institutions démocratiques dans la région, en suivant notamment de près les questions concernant les Roms et les Sintis.

3.2 Coopération

Convaincu que la communauté internationale devrait s'efforcer de s'exprimer à l'unisson sur les questions relatives aux droits de l'homme, le BIDDH a aussi nettement intensifié sa coopération avec d'autres organisations et institutions. La Commission européenne et le BIDDH ont signé un accord sur un programme commun en faveur des droits de l'homme et de la démocratisation en Asie centrale, et la Commission européenne a annoncé une contribution de 380 000 euros au programme de 15 projets d'assistance technique au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Turkménistan. Le BIDDH et la Commission européenne ont également entrepris d'élaborer un accord-cadre sur la coopération, qui engloberait l'échange régulier d'informations, l'organisation de missions communes d'évaluation des besoins sur le terrain, une concertation sur les programmes et projets à exécuter, la promotion de projets communs et le cofinancement de projets.

Le BIDDH a par ailleurs signé un accord de coopération avec le Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, M. Oleg Mironov. Il a été convenu d'échanger des informations, de tenir des consultations bilatérales et de prendre les dispositions voulues pour diffuser des publications communes et pour organiser en commun des conférences et séminaires sur les droits de l'homme.

Le PNUD, le HCR, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Conseil de l'Europe sont au nombre des principales autres organisations avec lesquelles le BIDDH travaille régulièrement, tant sur le terrain qu'au Siège. Parallèlement, le BIDDH a encouragé des initiatives viables sur le terrain en travaillant sur place avec des ONG et des juristes, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme à certains projets ou au moment d'élections.

La coordination avec les missions de l'OSCE a également constitué une priorité, les missions et les bureaux extérieurs jouant un rôle essentiel dans la réalisation des projets du BIDDH et apportant leur concours aux préparatifs nécessaires à l'observation des élections dans un certain nombre de pays. A un séminaire sur la dimension humaine, organisé par le BIDDH en avril, les représentants des missions de l'OSCE, d'institutions et autres organisations ont examiné le rôle des missions sur le terrain en ce qui concerne les droits de l'homme.

3.3 Observation des élections

Plusieurs élections ont été organisées dans la région de l'OSCE au cours du premier semestre de 1999 et le BIDDH s'est montré disposé à fournir une assistance technique, des conseils juridiques et des missions d'observation de courte ou longue durée.

Comme il est exposé dans le manuel OSCE/BIDDH d'observation électorale, dont une version révisée a été publiée en avril, et suivant la pratique établie ces dernières années, le BIDDH fournit généralement, pour des périodes de courte ou de longue durée, des observateurs chargés suivre l'opération électorale tout entière. Des missions de ce genre ont été mises en place en Estonie (7 mars 1999), dans la République slovaque (15 et 29 mai 1999) et en Arménie (30 mai 1999). A l'issue de chaque mission d'observation, un rapport final a été publié, indiquant dans quelle mesure le processus électoral était conforme aux normes de l'OSCE, précisant les sujets d'inquiétude qui persistaient et offrant des recommandations sur la manière d'améliorer le mode de scrutin à l'avenir.

Le BIDDH a également mis en place une mission restreinte pour évaluer l'élection présidentielle tenue le 10 janvier 1999 au Kazakhstan et envoyé un expert au Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie pour effectuer une évaluation politique limitée de l'élection aux conseils locaux du 4 avril.

Au cours du deuxième semestre de 1999 et au début de l'an 2000, le BIDDH compte observer les élections dans les pays suivants : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan et autres Etats d'Asie centrale.

3.4 Assistance technique

A la suite de la signature de mémorandums d'accord entre le BIDDH et les gouvernements de pays d'Asie centrale et du Caucase, le BIDDH a augmenté le nombre de projets d'assistance technique dans ces régions.

3.5 Assistance électorale

Du 6 au 19 mai, le BIDDH a dirigé une délégation commune d'organisations internationales au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan pour évaluer l'état général de la démocratisation et les conditions dans lesquelles se dérouleraient les prochaines élections dans ces pays, et aussi pour examiner l'exécution de projets du BIDDH figurant dans les mémorandums d'accord.

En février 1999, le BIDDH a tenu sa deuxième réunion sur la stratégie d'assistance électorale pour mettre au point avec d'autres organisations et organismes internationaux, institutions de l'OSCE et ONG, la stratégie d'assistance électorale pour l'Asie centrale et le Caucase.

Le BIDDH et le BBC World Service se sont rendus au Kazakhstan en mars pour discuter de la production de programmes télévisés d'information des électeurs. En Arménie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, le BIDDH a formulé, après avoir aidé à passer en revue la législation électorale, de nombreuses recommandations relatives à la modification de la législation et aux modalités d'application de cette législation. Le BIDDH a envoyé, en coopération avec l'ONU, deux missions d'évaluation des besoins au Tadjikistan pour évaluer et appuyer les préparatifs des prochaines élections, et y a organisé un atelier sur l'élaboration de lois électorales. Le BIDDH s'est également rendu au Kirghizistan pour lancer un projet visant à former des observateurs nationaux des élections et a exécuté un projet analogue en Biélorussie. En Arménie, le BIDDH a examiné le nouveau code électoral en vue des élections de mai et a assuré la formation des responsables des élections.

Par ailleurs, le BIDDH a réussi à achever son projet de longue date sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de listes électorales en Albanie, avec l'élaboration d'un rapport indiquant aux autorités albanaises les méthodes et principes à suivre pour pouvoir créer des bases de données fiables pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de listes électorales dans tout le pays.

3.6 Assistance à la démocratisation

Visant plusieurs aspects de la démocratisation et des droits de l'homme, le BIDDH a intensifié au cours du premier semestre de 1999 l'assistance qu'il fournit à des Etats participants, ayant ou non conclu avec lui un mémorandum d'accord.

Roms et Sintis. Le nouveau conseiller du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a commencé à s'occuper d'une vaste gamme de projets, et notamment à établir un rapport sur les Roms et les Sintis à l'intention de la prochaine Conférence d'examen de l'OSCE, à organiser une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux questions concernant les Roms et les Sintis, à établir un site Web sur les Roms et les Sintis, à organiser un séminaire de formation pour de jeunes responsables romanis et à présenter la situation des réfugiés Roms et Sintis au Kosovo. Il a également aidé à élargir le

réseau des ONG romanes relié au Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis.

Parité entre les sexes et traite des êtres humains. Un certain nombre de projets visant à permettre aux femmes de mieux participer aux processus démocratiques ont été menés à bien dont des ateliers de formation de formateurs ayant pour thème les femmes dans la vie politique au Kazakhstan et au Kirghizistan. Avec le concours de l'Organisation internationale pour les migrations, le BIDDH a mis en place, en Ukraine, un conseil national de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains et cofinancé, en Pologne, une conférence nationale contre la traite des êtres humains dans le cadre de son action pour contenir la traite des êtres humains. En Bosnie-Herzégovine, le BIDDH a commencé un projet visant à combattre la violence contre les femmes en diffusant des informations sur ce thème. En Estonie, le BIDDH a organisé des cours de langues pour favoriser l'intégration de femmes divorcées ou veuves d'anciens officiers soviétiques.

Renforcement de l'état de droit. Le BIDDH s'est occupé d'une vaste gamme de projets en faveur de l'état de droit dans les Etats participants de l'OSCE. Il a ainsi envoyé en Géorgie un expert chargé d'assurer la formation du personnel du bureau du défenseur du citoyen (médiateur), aidé à créer une institution nationale du médiateur en Albanie, au Kazakhstan et en Ukraine et prêté son concours à la commission kirghize des droits de l'homme.

En matière de réforme législative, le BIDDH a également aidé le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan à aligner la législation nationale sur les normes internationales.

Des programmes de formation du personnel pénitentiaire ont été établis ou soutenus par le BIDDH en Albanie et en Croatie, alors que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, des membres de la police s'occupant des réfugiés ont bénéficié d'actions de formation. En outre, le BIDDH a mis à la disposition de la faculté de droit de l'université de Skodra (Albanie) un expert chargé de faire un cours sur la législation relative aux droits de l'homme et a participé à une mission d'évaluation qui a étudié en Moldavie la réforme éventuelle des forces de police.

Donnant suite aux recommandations du groupe d'experts de l'OSCE pour la prévention de la torture, le BIDDH a élaboré, à l'intention des missions de l'OSCE sur le terrain, un manuel sur la prévention de la torture et a mené, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin 1999), une campagne de sensibilisation du public à la prévention de la torture en faisant notamment paraître une annonce dans les journaux d'un certain nombre de pays d'Asie centrale, d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est.

Diplomatie civile, assistance à la société civile et sensibilisation du public. Le BIDDH a commencé, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan, l'exécution de projets d'assistance à la société civile, consistant en une série de réunions dans le cadre desquelles les représentants des pouvoirs publics et des ONG ont examiné un certain nombre de questions intéressant les droits de l'homme. Dans le Caucase, le BIDDH a participé à des projets de sensibilisation du public, notamment en produisant des programmes télévisés sur les droits de l'homme en Arménie, et à des projets de diplomatie civile, en organisant en Géorgie des réunions sur des sujets d'actualité et en réunissant des participants venant des différents camps antagonistes en présence. En Azerbaïdjan, un atelier a été organisé en

coopération avec le BBC World Service pour apprendre aux journalistes locaux à traiter des questions de diffamation et pour les initier à la déontologie journalistique.

Migrations et liberté de circulation. Le BIDDH a organisé des ateliers sur l'enregistrement des résidents permanents en Arménie et en Géorgie et préparé au Kirghizistan des ateliers devant aider à améliorer la situation des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que le système d'enregistrement, dans ces pays. Le BIDDH a également conduit des stages de formation à l'intention des gardes-frontières ouzbeks.

De même, le BIDDH a donné suite à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, tenue à Genève en mai 1996.

Programmes de stages. Le BIDDH a accueilli des stagiaires des ministères arménien et géorgien des affaires étrangères afin de donner aux jeunes diplomates une solide expérience du travail dans une organisation internationale et des questions intéressant les droits de l'homme et les élections.

3.7 Surveiller la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine

Le BIDDH continue à rassembler, analyser et diffuser des informations sur l'état de mise en oeuvre, dans l'espace de l'OSCE, des engagements concernant la dimension humaine pris au titre de l'OSCE. Le BIDDH a développé ses fonctions de surveillance et d'alerte précoce pour apporter une assistance accrue au Président en exercice de l'Organisation. Une partie de cette information fait l'objet de rapports thématiques destinés aux réunions sur la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE.

3.8 Réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine

Du 27 au 30 avril, le BIDDH a tenu à Varsovie le séminaire 1999 sur la dimension humaine. Intitulé « Droits de l'homme : le rôle des missions sur le terrain », le séminaire a réuni les délégations des Etats participants de l'OSCE, des représentants des organisations internationales, des membres des missions et des bureaux extérieurs de l'OSCE et des représentants d'ONG. Le séminaire a contribué dans une mesure non négligeable à faire ressortir l'importance des missions sur le terrain pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Outre ce séminaire, le BIDDH a organisé à Vienne trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine consacrées à la liberté religieuse (22 mars 1999), à la parité entre les sexes (14 juin 1999) et aux questions concernant les Roms et les Sintis (6 septembre 1999). Ces réunions ont permis à l'OSCE, à ses institutions et bureaux extérieurs, aux organisations internationales et aux ONG d'avoir un dialogue constructif et portant sur des problèmes concrets et leur solution. Des recommandations en vue des mesures à prendre par l'OSCE dans les domaines considérés ont été formulées.

Le BIDDH aide également les ONG à se préparer à participer aux conférences d'examen de l'OSCE (Vienne, 20 septembre-1er octobre, Istanbul, 8-10 novembre 1999) et au Sommet de l'OSCE (Istanbul, 18 et 19 novembre 1999) et à s'y inscrire.

3.9 Budget

Les contributions volontaires versées par les gouvernements du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse et les fonds alloués par la Commission européenne ont considérablement aidé le BIDDH à exécuter ses mémorandums d'accord et d'autres projets. En outre, le personnel détaché par les Etats-Unis, la Finlande, le Royaume-Uni et la Suisse a sensiblement augmenté la capacité du BIDDH d'aider les Etats participants.

3.10 Conclusion

En 1999, le BIDDH a démontré son aptitude à exécuter une vaste gamme de projets et de programmes pour conforter les droits de l'homme et la démocratie dans les Etats participants. Il a continué à être un instrument souple, intégré et pleinement opérationnel de l'OSCE et sa capacité de réponse et d'adaptation rapides lui ont, une fois de plus, permis de donner suite aux demandes d'assistance émanant des démocraties nouvelles de tout l'espace de l'OSCE. Avec le soutien continu des Etats participants de l'OSCE et des autres institutions de l'OSCE, le BIDDH espère pouvoir entamer le nouveau millénaire fort de son expérience et de son expertise en continuant à contribuer à la prévention des conflits, à la stabilité et à la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

4. Rapport du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

En mars 1999, le Représentant pour la liberté des médias a présenté son premier annuaire intitulé *Yearbook 1998/99 : Freedom and Responsibility*, qui ne décrit pas seulement d'une manière détaillée les activités du Représentant et de son bureau, mais offre aussi à des auteurs européens, américains et d'Asie centrale la possibilité de montrer comment ils envisagent la liberté d'expression.

En 1998/99, le Représentant s'est notamment intéressé de près à la situation des médias dans plusieurs pays dont la Biélorussie, les républiques d'Asie centrale, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie et l'Ukraine.

4.1 Questions intéressant un pays particulier

4.1.1 Azerbaïdjan

Sur invitation du Gouvernement, le Représentant pour la liberté des médias a effectué en février une visite officielle en Azerbaïdjan où il a rencontré le Président Aliiev. Il a demandé au Président de libérer Fouad Qahramanli, seul journaliste détenu en prison en Azerbaïdjan. Qahramanli a été gracié par le Président le 10 juillet 1999. Les tracasseries à l'égard des journalistes et le refus d'autoriser des stations de télévision indépendantes sont cause de préoccupations constantes.

4.1.2 Biélorussie

En mars 1999, le Représentant pour la liberté des médias a séjourné à Minsk où il a pris la parole à un séminaire sur la société de l'information, organisé par le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE. En outre, le Représentant a également eu des entretiens avec des personnalités gouvernementales au cours desquels il a évoqué un certain nombre de questions, dont la pratique des admonestations que le Comité d'Etat pour la presse adresse

aux journaux indépendants. De l'avis du Représentant permanent, il s'agissait là d'une forme de censure qui n'était pas conforme aux normes internationales pertinentes établies notamment par l'OSCE.

Le Représentant a continué à inviter les autorités biélorusses à garantir aux médias indépendants le droit de discuter ouvertement et en public les questions qui préoccupaient les citoyens du pays, aussi controversées qu'elles puissent être. Il a aussi demandé à nouveau instamment au Gouvernement de transformer la télévision et la radio contrôlées par l'Etat en des médias publics auxquels tous les groupes politiques auraient accès.

4.1.3 Croatie

Le 9 février 1999, le Représentant et les chefs des autres institutions de l'OSCE ont rencontré à Zagreb le Gouvernement croate dirigé par le Premier Ministre Zlatko Matesa. Même si au cours de cette rencontre, le Premier Ministre Matesa a demandé au Représentant d'aider son pays à développer la liberté des médias, soulignant que son Gouvernement était prêt à coopérer avec lui, le progrès fait en 1999 a été minime sinon nul. A plusieurs reprises, le Représentant a dû intervenir au nom de journalistes que les autorités croates soumettaient à des tracasseries arbitraires.

4.1.4 Etats d'Asie centrale

En avril 1999, le Représentant pour la liberté des médias et son conseiller se sont rendus dans les cinq Etats d'Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Le 12 mai 1999, le Représentant a présenté au Conseil permanent de l'OSCE un rapport traitant de ces pays, dans lequel il constatait notamment ce qui suit :

« Même si nous parlons d'une région géographique à part, dont les cinq pays ont de nombreuses similarités tant historiques que culturelles, il serait faux de trop généraliser en ce qui concerne la situation des médias dans ces pays. La liberté des médias, qui est considérable au Kirghizistan, est presque absente au Turkménistan, le Kazakhstan ayant pour sa part bénéficié d'un degré relativement élevé de liberté des médias jusqu'en 1997, alors que l'Ouzbékistan doit affronter des problèmes particuliers et que le Tadjikistan constitue un cas spécial, puisqu'il sort tout juste d'une guerre civile qui a duré cinq ans. Chaque pays est différent en ce qui concerne la manière dont son gouvernement a traité, et traite de la question de la liberté des médias. La situation économique varie, elle aussi, d'un pays à l'autre et devrait être prise en compte, puisque des médias indépendants du gouvernement et de l'Etat ne peuvent exister que s'ils sont économiquement viables. »

Le Représentant a proposé la création d'un fonds pour les médias d'Asie centrale, qui aiderait les médias indépendants luttant pour survivre dans la région. Le Représentant a également pris une initiative visant à créer des « journaux scolaires » au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

4.1.5 Moldavie

En juin-juillet 1999, le bureau du Représentant a effectué une visite d'évaluation en Moldavie. Le Représentant a déclaré ce qui suit au Conseil permanent de l'OSCE :

« D'une manière générale, la situation actuelle des médias en Moldavie n'est pas très différente de celle des autres pays de la région. Une fois encore nous rencontrons les mêmes problèmes : des moyens financiers insuffisants, l'absence de journalisme indépendant sérieux et une domination importante des médias par les partis politiques. Au fond, la très grande majorité des médias ont une affiliation politique. Toutefois, la plupart des opinions y sont représentées en raison d'une prolifération des groupes politiques. Il y a, en Moldavie, un véritable débat public sur les questions qui intéressent le pays, notamment la réintégration de la région transnistrienne. »

Le voyage d'évaluation a également compris une visite dans la région transnistrienne qui a permis d'examiner concrètement le cas de la *Novaya Gazeta*, journal local soumis aux tracasseries des autorités régionales. Le cas de la *Novaya Gazeta* a été évoqué par le Représentant devant le Conseil permanent de l'OSCE le 22 juillet et dans des lettres adressées à plusieurs ministres des affaires étrangères en août.

4.1.6 Turquie

A plusieurs reprises, le Représentant s'est déclaré préoccupé, en 1999, par certaines limites que la Constitution turque impose à la liberté d'expression. Dans une intervention auprès du Ministre turc des affaires étrangères, le Représentant a donné des détails sur des cas particuliers où les tribunaux turcs avaient pris des décisions contre des journalistes, des écrivains ou des éditeurs accusés, par exemple, de propagande séparatiste ou d'outrage à l'armée. Début juillet 1999, la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg a rendu plusieurs décisions exécutoires déclarant que, dans plusieurs cas, la juridiction turque violait l'article X de la Convention européenne des droits de l'homme, qui traite de la liberté d'expression, tranchant en faveur des plaignants.

4.1.7 Ukraine

Le Représentant a séjourné en Ukraine en mai 1999. Cette visite avait été précédée par un voyage de ses conseillers qui s'étaient rendus à Kiev en mars 1999. Le Représentant a appelé l'attention sur un problème majeur qui devrait être résolu : le montant élevé des amendes pour diffamation que les tribunaux imposaient aux journalistes ou aux publications. Le Représentant prépare une table ronde sur cette question qui doit se tenir à Kiev à la fin de l'année.

Le Représentant a également signalé le harcèlement continu des médias au cours des mois de printemps et d'été. Il a évoqué un certain nombre de cas auprès des autorités et, avec le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, a appelé l'attention du Président ukrainien, le 4 juillet, sur la manière dont les médias privés rendant compte des élections à venir étaient gênés dans leur travail par l'ingérence, et parfois, les tracasseries et les tentatives d'intimidation des autorités publiques.

4.1.8 République fédérale de Yougoslavie

Tout au long de 1999, le Représentant pour la liberté des médias a suivi de près la situation en République fédérale de Yougoslavie (RFY). Le Représentant a continué à critiquer la loi serbe sur l'information, demandant son abrogation. Les 4 et 5 décembre 1998, le Représentant s'était rendu à Belgrade où il avait rencontré de nombreux journalistes indépendants.

Le 25 mars, dans une déclaration faite au Conseil permanent de l'OSCE, le Représentant a souligné que les autorités de Belgrade continuaient à porter sérieusement atteinte à la liberté d'expression, ignorant les appels que leur adresse la communauté internationale pour qu'elles garantissent, même en temps de crise, un débat libre et ouvert sur les questions qui préoccupent les citoyens. Le 25 juin 1999, le Représentant a demandé à tous les ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE d'user de leur influence pour obtenir l'abrogation de la loi serbe sur l'information.

Au cours de l'opération de l'OTAN *Force alliée* (25 mars-10 juin), le Représentant a exprimé dans une déclaration son inquiétude au sujet du tir de missiles de l'OTAN, le 23 avril 1999, contre la Radiotélévision serbe (RTS), organisme géré par l'Etat, à Belgrade. Le Représentant a souligné qu'un précédent dangereux pouvait être ainsi créé dans la mesure où les journalistes se trouvant dans des zones de conflit militaire pouvaient être considérés comme « combattants » ou non comme « non-combattants ».

La sécurité des journalistes dans la RFY est un sujet auquel le Représentant a porté un intérêt tout particulier. A maintes reprises, il est intervenu auprès des autorités de la RFY au nom de journalistes étrangers auxquels la RFY refusait un visa, qu'elle harcelait souvent et qu'elle arrêtait même parfois. De même, le Représentant a demandé instamment aux autorités d'assurer la sécurité et la sûreté de tous les journalistes étrangers et locaux travaillant dans le pays. Le 22 avril, il a évoqué cette question devant le Conseil permanent de l'OSCE après que Slavko Korovir, éminent éditeur indépendant, eut été tué à Belgrade le 11 avril.

Pendant tout le premier semestre de 1999, le Représentant et ses collaborateurs, travaillant en association étroite avec le Président en exercice et le Secrétariat de l'OSCE, ont fait des propositions concernant une stratégie de développement des médias au Kosovo.

4.2 Projets spéciaux

4.2.1 Soutien à la culture dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

En mai 1999, le Représentant pour la liberté des médias a effectué une visite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Après son voyage, le Représentant a formulé plusieurs propositions visant à appuyer l'indépendance des médias et de la culture dans le pays. Grâce à des subventions venant de l'étranger, le Représentant a pu faire publier des livres en albanais destinés aux enfants du Kosovo. Ces livres seront remis aux enfants à Priština, vers la fin de 1999.

Le 9 août 1999, la revue culturelle macédonienne *Brezi 9* a publié un numéro spécial consacré aux écrits de réfugiés kosovars.

En août 1999, les *soirées annuelles de poésies Struga*, auxquelles participaient des poètes venus de 40 pays ont eu lieu. Cette importante manifestation culturelle a été rendue possible par l'intervention du Représentant et un concours financier du Gouvernement norvégien fourni par l'intermédiaire du Président en exercice.

4.2.2 Perspective européenne - le volet culturel du Pacte de stabilité

En juin 1999, le Représentant pour la liberté des médias et M. Wolfgang Petritsch, qui était à l'époque Envoyé spécial de l'Union européenne, ont proposé de mettre l'accent sur les volets civil et culturel du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. A leur avis, le Pacte

de stabilité doit préparer le terrain aux futures relations pacifiques et de bon voisinage et au développement suivi des structures civiles dans toute l'Europe du Sud-Est. La perspective européenne avait des volets culturel et civil qui devaient être développés dès la mise en application du Pacte de stabilité.

Le Représentant et l'Envoyé spécial de l'Union européenne ont donc estimé que les ressources humaines et financières nécessaires pour le volet culturel devaient être mobilisées dès le démarrage du Pacte de stabilité. Le volet culturel devrait aider les citoyens et les hommes politiques à tourner leur regard vers l'avenir tout en stimulant l'initiative.

4.2.3 Protéger les journalistes dans les zones de conflit

En juin 1999, le Représentant pour la liberté des médias a publié une déclaration proposant la création d'un signe de protection pour journalistes. Cette déclaration a été faite après la mort tragique de deux journalistes, Gabriel Gruner et Volker Krämer, au Kosovo. En 1998, une cinquantaine de journalistes ont été tués dans le monde. Neuf d'entre eux vivaient dans des pays membres de l'OSCE et un avait vécu et travaillé en RFY, Etat dont la participation à l'OSCE était suspendue. De l'avis du Représentant, il importe que la communauté internationale s'emploie à garantir autant que possible la sûreté et la sécurité des journalistes dans les zones de conflit. Le Représentant a demandé aux Etats participants de l'OSCE, ainsi qu'aux associations nationales et internationales de journalistes, d'élaborer un emblème qui devrait être accepté par tous les pays comme « signe de protection » légitime de tous les journalistes. Le 22 septembre 1999, le Représentant a organisé à ce sujet une table ronde à Londres.

5. Coopération en matière de sécurité

5.1 Réunion annuelle d'évaluation de l'application

La neuvième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA 1999) du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) s'est tenue à Vienne du 1er au 3 mars 1999. Le rôle central de cette réunion dans l'évaluation de l'application des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) a été à nouveau confirmé par la participation d'experts venus des capitales. Comme les années précédentes, la réunion était axée sur les interventions se rattachant à la révision en cours du Document de Vienne 1994.

5.2 Document de Vienne 1994

Le groupe de travail ad hoc créé le 4 février 1998 a poursuivi ses négociations tout au long de l'année et met actuellement au point un Document de Vienne révisé, qui doit être adopté au Sommet d'Istanbul.

5.3 Code de conduite

L'échange d'informations sur l'application du Code de conduite (FSC.DEC/4/98) a eu lieu le 15 avril 1999, ouvrant la voie à une deuxième Conférence de suivi sur le Code de conduite, qui s'est tenu à Vienne, les 29 et 30 juin 1999, avec la participation d'experts venus des capitales. Toutes les propositions visant à améliorer encore l'application du Code de conduite, qui ont été présentées au cours de la Conférence, seront examinées par le Forum pour la coopération en matière de sécurité réuni en séance plénière ou par son groupe de travail A.

5.4 Echange global d'informations militaires

Un atelier d'experts de trois jours sur l'échange automatique de données a précédé à Vienne l'échange global d'informations militaires qui a été mené à bien le 30 avril 1999.

5.5 Autres activités

En 1999, le FCS a continué d'examiner la dimension régionale de la sécurité afin de préparer l'insertion de mesures régionales dans le Document de Vienne révisé.

En juin 1999, plusieurs Etats participants ont présenté une proposition concrète concernant les mesures que le FCS pourrait prendre dans le domaine des armes légères et des armes de petit calibre en vue de l'adoption, au Sommet d'Istanbul, d'une décision à ce sujet.

Conformément à la Décision FSC.DEC/5/98, le réseau de communication de l'OSCE reliant les capitales a été modernisé en juillet 1999 pour être compatible avec le passage à l'an 2000.

Le 6 octobre 1999, le FCS, dans sa décision No 5/99, a adopté un document complet et détaillé relatif au réseau de communication de l'OSCE, qui traite de tous les aspects de la gestion et de l'exploitation du réseau.

En 1999, les Etats participants ont appliqué les mesures de confiance et de sécurité suivantes : quatre visites de bases aériennes, 60 visites d'évaluation, 50 inspections, cinq démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure et 10 visites d'installations militaires ou de formations militaires, et observations de certaines activités militaires.

6. Activités économiques et environnementales

Conformément à son mandat, le bureau du Coordonnateur est resté en contact ou a intensifié les contacts avec les organisations économiques et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les institutions transfrontalières et les arrangements régionaux. A ce titre, des consultations ont eu lieu, notamment, avec la Commission européenne, le Secrétariat de la Charte européenne de l'énergie, l'Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'OTAN, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres organismes des Nations Unies, comme le PNUD, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi qu'avec le Centre européen des affaires et d'autres ONG.

Le bureau a continué à développer ses liens avec les missions et opérations sur le terrain de l'OSCE, le Coordonnateur rendant visite aux missions établies en Estonie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Turkménistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Le Coordonnateur a également rencontré les chefs de mission tous ensemble lors de leurs réunions tenues à Vienne en juin et à Oslo en février ainsi que séparément au cours de leurs visites individuelles à Vienne. En outre, le Coordonnateur, accompagné du chef de la Section de liaison avec les missions (CPC), s'est rendu à Tachkent et à Almaty pour y rencontrer différents représentants d'ONG, des pouvoirs publics et des principales organisations partenaires et pour tenir une réunion d'une journée avec les chefs de tous les bureaux de l'OSCE dans la région et avec les économistes-écologues affectés à ces bureaux.

Améliorer d'urgence la formation était l'une des nombreuses suggestions utiles émanant de la réunion des chefs de mission et le bureau se prépare actuellement avec le CPC à y donner suite.

Le bureau a poursuivi son programme de séminaires. Pour préparer la septième Réunion du Forum économique consacré au thème « l'environnement et ses aspects intéressant la sécurité », qui s'est tenue à Prague du 25 au 28 mai 1999, il a organisé quatre séminaires sous-régionaux traitant chacun sous le thème général « les problèmes environnementaux régionaux et les méthodes à envisager pour les résoudre en coopération », d'une sous-région différente : Asie centrale (Tachkent, septembre), mer Noire (Istanbul, novembre), région méditerranéenne (Malte, février) et Baltique (Warnemünde, avril). Ces séminaires ont aidé à répertorier les thèmes subsidiaires les plus importants pour le Forum économique. En avril, le bureau a également participé à un séminaire sur les problèmes énergétiques organisé par l'OSCE et la Commission européenne, qui faisait suite à la sixième Réunion du Forum économique.

En février, le Coordonnateur a assisté, avec le Secrétaire d'Etat norvégien Leif Meivik comme chef de délégation, au Forum mondial sur la lutte contre la corruption, organisé par le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique Gore. Le bureau a également été représenté à d'autres réunions dont un séminaire organisé à Malaga par le Helsinki Espana Network et le Ministère espagnol de l'environnement, une réunion d'experts représentant les organisations internationales s'occupant des problèmes environnementaux dans la région méditerranéenne tenue à Rome (avril) et le séminaire ayant pour thème « la coopération entre les organisations et institutions internationales : expérience et perspectives dans l'Europe du Sud-Est » que l'OSCE a organisé à Sofia, en mai. En juillet, le bureau a également participé à l'université d'été annuelle sur l'OSCE tenue à Stadtschlaining.

Peu de temps après la septième Réunion du Forum, les consultations ont commencé avec le Coordonnateur au sujet de sa huitième Réunion, ce qui a incité le Conseil permanent à prendre promptement une décision sur la date et le thème de cette réunion, permettant ainsi d'engager des travaux préparatoires sérieux avant même l'intersession d'été. Le bureau a également participé à un séminaire faisant suite à la septième Réunion du Forum, qui a été organisé par la Présidence norvégienne et le Centre de l'OSCE à Almaty.

Les 19 et 20 octobre 1999, le bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a tenu à Tachkent (Ouzbékistan) un premier séminaire sous-régional ayant pour thème « le relèvement économique et les prochaines phases de la transition : renforcement des institutions, primauté du droit et rôle de la société civile ». Il s'agissait du premier de trois séminaires devant aider les Etats participants à se préparer à la huitième Réunion du Forum économique. Le séminaire a été organisé avec l'appui du Gouvernement ouzbek.

Conformément au mandat consistant à approfondir l'interaction avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Coordonnateur a assisté, avec le Secrétaire général et d'autres hauts représentants de l'Organisation, à la session annuelle de l'Assemblée, tenue à Saint-Petersbourg. Le Coordonnateur a également coopéré étroitement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée dans le cadre de son programme d'activité, en ce qui concerne notamment une conférence tenue à Nantes (France) du 13 au 15 octobre.

Plusieurs articles devant paraître dans des publications extérieures ont été rédigés avec l'assistance d'un stagiaire qui a également aidé à dresser une liste des nombreuses recommandations formulées dans le cadre de différentes activités consacrées à la dimension économique au cours des 12 derniers mois.

Pour finir, en exécution du mandat assigné au Coordonnateur, un premier projet de programme de travail et de calendrier des manifestations intéressant la dimension économique a été distribué par le Secrétaire général en juillet. A partir de cette date, le futur président en exercice a procédé à de nombreuses consultations afin de présenter un projet définitif en novembre.

7. Relations avec les organisations et institutions internationales

Conformément aux décisions que le Conseil ministériel a prises à Copenhague en 1997 et à Oslo en 1998, l'OSCE intensifie la coopération avec les autres organisations et institutions internationales, s'orientant de plus en plus vers une démarche concertée dans tous les domaines d'activité.

L'Europe du Sud-Est et en particulier le Kosovo continuent à être pour la communauté internationale la principale zone-test en Europe, où elle doit montrer qu'elle est capable de coordonner le travail d'un certain nombre d'organisations internationales dans les limites de leur mandat respectif.

Comme suite à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 1er juillet 1999, il a été décidé d'établir au Kosovo une mission de l'OSCE constituant un élément distinct dans le cadre général de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Dans ce cadre général, la Mission de l'OSCE a assumé le rôle de chef de file pour les questions concernant le renforcement des institutions et de la démocratie et les droits de l'homme. La Mission coopère étroitement avec d'autres organisations compétentes - intergouvernementales et, le cas échéant, non gouvernementales - en ce qui concerne la planification et l'exécution de ses tâches. De toute évidence, la portée et la difficulté des tâches imposent à tous les acteurs présents au Kosovo une coordination précise et une coopération étroite.

Ce qui est particulièrement important, c'est que l'OSCE instaure des rapports novateurs et étroits avec l'Organisation des Nations Unies, la Mission de l'OSCE au Kosovo faisant partie intégrante du cadre constitué par les Nations Unies. La Mission travaille en liaison étroite avec la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR), qui crée un environnement sûr pour les activités de l'OSCE au Kosovo. Par ailleurs, la coopération avec le Conseil de l'Europe a pris au Kosovo une dimension nouvelle et à la suite de la signature, en 1998, d'un mémorandum d'accord, les relations entre l'OSCE et le HCR se sont sensiblement approfondies dans un effort pour faire face à la crise des réfugiés dans la région.

Les nombreux mécanismes de consultation régulière avec les principaux partenaires, mis en place dans le passé, ont été utilisés pour coordonner les réactions à la crise au Kosovo. La réunion tripartite (OSCE, Conseil de l'Europe, Office des Nations Unies à Genève) du 12 février, les réunions de haut niveau « 2 + 2 » avec le Conseil de l'Europe (26 janvier et 20 octobre) et une réunion de travail (28 juin), une réunion sur la réforme de la magistrature (8 février) et une rencontre des chefs de mission de l'OSCE avec les représentants des organisations internationales (16 juin) ont toutes aidé à mieux coordonner la préparation et la

réaction à des situations concrètes et à éviter la répétition d'activités. En outre, les projets communs intéressant l'Europe du Sud-Est ont été évoqués par les hauts représentants d'autres organisations internationales prenant la parole au Conseil permanent de l'OSCE. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a rendu visite à l'OSCE pour la première fois, le 20 juillet 1999, tout comme le 7 octobre la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Louise Frechette, qui s'est également penchée sur la coopération en cours au Kosovo.

La liste des personnalités qui sont intervenues au Conseil permanent de l'OSCE comprend aussi le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Daniel Tarschys, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Cornelio Sommaruga, le Haut Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés, M. Soeren Jensen-Petersen, et le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, M. Bodo Hombach. De son côté, le Secrétaire général de l'OSCE a fait des déclarations devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1998, au Comité des députés des ministres du Conseil de l'Europe, en avril 1999, et à la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, en novembre 1998.

Un certain nombre d'autres réunions, dont la Conférence d'examen, qui a eu lieu en septembre 1999, ont offert à l'OSCE et à ses organisations partenaires une autre possibilité intéressante de traiter de la coordination des efforts.

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est un autre cadre qui permet de resserrer la coopération avec les autres organisations internationales. Donnant suite à une décision de l'Union européenne, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé, en juillet 1999, de placer le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sous les auspices de l'OSCE. Par ailleurs, les Etats participants ont décidé de travailler en association étroite avec d'autres organisations et institutions ou organismes internationaux (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation des Nations Unies, OTAN, OCDE, UEO, institutions financières internationales). L'OSCE s'est également déclarée prête à accueillir à Vienne les réunions des tables de travail.

Au cours de la période considérée, d'importantes modalités novatrices de coordination et de coopération avec les autres organisations et institutions internationales ont été mises au point. Pour la première fois, d'autres organisations internationales ont été associées à la préparation et aux consultations précédant à la mise en place de missions de l'OSCE. Le Conseil de l'Europe, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont été invités au Secrétariat de l'OSCE pour les consultations préalables au déploiement de la Mission de l'OSCE au Kosovo.

Le Conseil de l'Europe a proposé de mettre à disposition du personnel pour les missions de l'OSCE. Il a détaché des agents pour la Mission de vérification au Kosovo et fourni à la Mission de l'OSCE au Kosovo, pour des périodes de courte ou de longue durée, des experts en matière de médias, de formation des membres de la police, de démocratisation, de droits de l'homme et d'état de droit. La décision d'installer le personnel du Conseil de l'Europe dans les locaux du bureau de l'OSCE à Priština, dont l'OSCE avait pris l'initiative, a considérablement renforcé l'interaction et la coordination des activités au Kosovo.

La coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a également fait l'objet d'une réunion sur les procédures de suivi des engagements et sur la coopération actuelle et future,

qui s'est tenue à Vienne le 4 octobre. Dans le cadre de cette réunion, les délégations des deux organisations ont tenté de faire le point de la coopération et de formuler des propositions visant à affiner encore l'approche pragmatique et ciblée des problèmes auxquels les deux organisations doivent faire face. Il a été notamment proposé de désigner des attachés de liaison chargés de la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe dans des régions géographiques déterminées et de constituer des missions communes de programmation et/ou d'examen.

La coopération avec les autres organisations et institutions internationales et en particulier le Conseil de l'Europe, ainsi que le HCR, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge, a facilité la formation des membres de la Mission de vérification au Kosovo, tout comme ultérieurement la formation des experts de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Un certain nombre d'organisations et d'autres organismes (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Commission européenne et OSCE) ont mis au point un projet pilote commun visant à aborder dans une optique cohérente et soucieuse de qualité la formation à l'observation des droits de l'homme.

En Europe du Sud-Est, les missions intéressées de l'OSCE coopèrent avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en particulier pour vérifier si les pays hôtes respectent leurs engagements vis-à-vis du tribunal.

Exemple d'une coordination réussie des démarches politique et économique de relèvement après un conflit, la Mission de l'OSCE en Moldavie s'est employée avec le programme TACIS de l'Union européenne à obtenir l'accord des deux parties au conflit, le Gouvernement moldave et les autorités transnistriennes, pour un projet commun de reconstruction visant à réparer les dégâts dus à la guerre et à rouvrir au trafic un pont faisant partie de la principale artère reliant Chisinau à Odessa. La perspective de tirer profit des avantages économiques découlant du projet a aidé, dans une mesure décisive, à convaincre les parties à prendre cette mesure pour rétablir les contacts entre les deux rives du Dniestr.

Initiative analogue, le BIDDH a signé, en décembre 1998, avec le Conseil de l'Europe un pacte visant à établir et à financer un programme commun en faveur des droits de l'homme et de la démocratisation en Asie centrale, qui assure le financement partiel de 15 projets du BIDDH dans cette région.

Ce nouveau mode de coopération a permis à l'OSCE de s'occuper avec efficacité d'un certain nombre de situations complexes qui appelaient une réponse multi-institutionnelle et multiforme.

8. Relations avec les partenaires pour la coopération

L'OSCE a continué à collaborer avec ses partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et avec ses partenaires pour la coopération (Japon et République de Corée).

Le dialogue avec les partenaires méditerranéens s'est poursuivi principalement dans le cadre des réunions du Groupe de contact. Le Secrétaire général de l'OSCE, le Chef de la Mission en Bosnie-Herzégovine, de même que le Président du Comité du Modèle de sécurité ont fait des exposés sur la Charte de sécurité européenne. Au cours d'une séance informelle, le responsable de l'information du Secrétariat de l'OSCE a fait un exposé général sur l'OSCE

à l'intention des partenaires méditerranéens pour la coopération et des partenaires pour la coopération.

A la suite de l'adoption, l'année dernière, d'une décision prévoyant que les représentants des partenaires méditerranéens pourraient effectuer des visites de courte durée auprès des missions de l'OSCE, presque tous les partenaires méditerranéens pour la coopération ont participé à un atelier organisé à Sarajevo en 1999 par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Cette décision prévoyant par ailleurs de permettre à des observateurs envoyés par les partenaires pour la coopération de participer à des opérations de supervision ou d'observation des élections menées par le BIDDH (OSCE), certains des partenaires méditerranéens pour la coopération ont aussi participé à des activités d'observation des élections organisées par le BIDDH dans la région de l'OSCE.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération ont été invités à la Conférence de suivi sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en juin 1999. En outre, ils ont été invités aux séances d'ouverture et de clôture de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, qui est chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Document de Vienne 1994. Tous les partenaires sont invités à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de même qu'à certaines conférences spéciales.

Pour la première fois, tous les partenaires ont été invités, au cours d'une séance du groupe de travail compétent du Comité du Modèle de sécurité, à participer à l'examen de la question : sécurité et coopération dans les zones adjacentes - coopération avec les partenaires pour la coopération. Certains des partenaires ont présenté leurs contributions par écrit, alors que d'autres ont exprimé leurs opinions oralement pour qu'elles soient prises en considération dans la partie correspondante de la Charte de sécurité européenne.

Le Royaume hachémite de Jordanie, agissant en coopération avec le Secrétariat de l'OSCE, accueillera le prochain séminaire de l'OSCE sur la région méditerranéenne. Ce séminaire, ayant pour thème « la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine », qui doit se tenir à Amman les 6 et 7 décembre 1999, poursuivra les travaux entamés lors du séminaire qui s'est tenu l'année dernière à Malte sur le thème *Dimension humaine de la sécurité, l'action en faveur de la démocratie et de l'état de droit*. Les délibérations porteront essentiellement sur les risques et enjeux dans le domaine de la dimension humaine, notamment sur la dimension culturelle de la sécurité et le rôle de la société civile, ainsi que sur l'avenir du dialogue OSCE/région méditerranéenne.

Le Japon a continué à assister aux séances plénières du Conseil permanent, du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Comité du Modèle de sécurité. Le Japon a apporté d'importantes contributions aux activités de l'OSCE dans l'Europe du Sud-Est.

La République de Corée a également maintenu sa coopération avec l'OSCE et participé à un certain nombre de réunions de l'OSCE. La République de Corée a aussi pris activement part au séminaire sur la région méditerranéenne qui s'est tenu l'année dernière à Malte. La République de Corée a accès à la documentation officielle de l'OSCE et peut être invité, au cas par cas, aux réunions de l'OSCE traitant de sujets auxquels elle porte un intérêt spécial.

9. Contacts avec les organisations non gouvernementales

C'est toujours le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, et plus particulièrement son Groupe des ONG, qui est principalement responsable des contacts entre l'OSCE et les organisations non gouvernementales (ONG).

Au cours de 1999, les activités ont notamment consisté à élaborer, en coopération avec les ONG, une stratégie d'assistance électorale pour l'Asie centrale et le Caucase et à renforcer le réseau d'ONG de Roms et de Sintis, qui est relié au Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis.

Au cours du quinzième séminaire sur la dimension humaine ayant pour thème les droits de l'homme, qui s'est tenu à Varsovie en avril, les ONG ont pu participer aux séances plénières et aux groupes de travail. En outre, le BIDDH a prévu trois nouvelles réunions supplémentaires sur la dimension humaine au cours de 1999 : sur la liberté de religion ; sur la parité entre les sexes et sur les Roms et les Sintis. Ces trois réunions ont eu lieu à Vienne et les ONG dont les activités ont directement trait au thème respectif de ces réunions supplémentaires ont été vivement encouragées à y participer. Elles ont d'ailleurs pu prendre la parole sur un pied d'égalité avec les Etats participants et les organisations internationales. Le grand nombre d'ONG, entre 30 et 55, qui ont participé à chaque réunion donne une idée de l'interaction croissante, mutuellement bénéfique, entre la communauté des ONG et l'OSCE.

Les ONG ont aussi été invitées à assister à la Conférence d'examen qui s'est tenue à Vienne du 20 septembre au 1er octobre 1999, à y présenter des exposés écrits et à prendre la parole sur des questions spécifiques. Elles ont aussi été invitées à assister aux séances de travail consacrées à la dimension humaine, à la dimension économique et aux activités, institutions, structures et instruments de l'OSCE eu égard notamment aux enseignements tirés des activités sur le terrain.

La participation d'ONG à plusieurs séminaires et conférences de l'OSCE a aussi été encouragée par un financement provenant de contributions volontaires. Les ONG d'Etats d'Asie centrale et du Caucase intéressées à participer ont reçu une assistance financière du Fonds de l'OSCE pour les Etats participants récemment admis, pour prendre part au séminaire sur la dimension humaine ayant pour thème les droits de l'homme et à la réunion du Forum économique.

D'autres institutions de l'OSCE ont aussi d'étroites relations avec la communauté des ONG. Le Représentant pour la liberté des médias, qui a identifié l'année dernière les ONG comme l'une de ses quatre clientèles, a maintenu des contacts avec les ONG à l'occasion de ses visites dans les pays de l'OSCE pour y évaluer l'attachement des gouvernements à la liberté des médias. Dans le cadre de ces activités, l'apport des ONG locales est toujours pris en considération. Le Représentant s'en remet aux informations que lui donnent les ONG locales et internationales sur l'évolution des médias dans tout l'espace de l'OSCE, et son bureau coordonne, le cas échéant, ses activités avec celles des ONG.

Les ONG continuent aussi à faire office d'importante source d'informations pour le Haut Commissaire pour les minorités nationales. Les contacts avec les ONG sont donc au programme de ses visites dans les Etats participants de l'OSCE.

Les contacts avec les ONG et le secteur privé relèvent également du mandat de Coordonnateur des activités économiques et environnementales. Grâce à ses relations avec les

ONG qui travaillent dans les domaines de l'économie et de l'environnement, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales a élargi la gamme des ONG qui maintiennent des contacts actifs avec l'OSCE. La coopération est particulièrement intense dans le domaine de l'environnement et de ce fait un grand nombre d'ONG ont participé à la réunion du Forum économique de cette année, qui portait sur un thème écologique, de même qu'aux séminaires préparatoires sous-régionaux.

Les questions de parité entre les sexes représentent toujours un important domaine de coopération entre l'OSCE et les ONG. La Conseillère du Secrétariat pour la parité entre les sexes a poursuivi les travaux entamés par la responsable des questions relatives aux femmes en ce qui concerne les contacts avec les ONG. En mai, elle a assisté à une réunion du Comité ONG de Vienne sur la condition de la femme dont font partie toutes les ONG accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne qui s'occupent des questions concernant les femmes. Elle a également assisté à plusieurs conférences qui traitaient de ces questions et auxquelles participaient de nombreuses ONG avec lesquelles elle a établi des contacts afin de tirer parti de leurs compétences. Conformément à son mandat, la Conseillère pour l'intégration et les droits fondamentaux des femmes du BIDDH a également maintenu des contacts avec les ONG, dans le cadre de projets et de séminaires.

Le Centre de prévention des conflits a consolidé ses contacts avec les ONG actives dans le domaine de la recherche sur les questions de sécurité. Le CPC les a informées des activités de l'OSCE ; il a participé et contribué aux séminaires et conférences organisées par les ONG et a continué, selon l'usage, à inviter ces ONG aux séminaires de l'OSCE.

Les missions de l'OSCE sont restées en contact étroit et ont poursuivi leur coopération avec des ONG dans les domaines relevant de leur mandat, comme les droits de l'homme et les questions concernant les minorités, le renforcement de la société civile, les questions de parité entre les sexes, l'observation des élections et l'assistance humanitaire, domaines d'activité qui ont profité de cette collaboration.

Enfin, le programme des chercheurs résidents maintient sa coopération avec les institutions universitaires. Le programme est conçu de manière à donner à des chercheurs travaillant sur l'OSCE ou sur des questions liées à l'OSCE la possibilité d'effectuer des recherches dans les archives de l'OSCE à Prague et, ainsi, de faire mieux connaître l'Organisation.

10. Autres activités

10.1 Administration du Fonds pour les Etats participants récemment admis

Le Fonds pour les Etats participants récemment admis, administré par la Section de la coopération extérieure du Centre de prévention des conflits, a financé la participation de représentants des pouvoirs publics et d'ONG, venant d'Etats participants récemment admis, aux activités de l'OSCE, en particulier à des séminaires et réunions organisés sous les auspices de l'OSCE, notamment à la réunion concernant la dimension humaine et à la réunion du Forum économique, de même qu'à des séminaires régionaux sur la dimension économique.

En outre, comme par le passé, le Fonds a servi à aider à titre individuel de jeunes universitaires d'Etats participants récemment admis à entreprendre des recherches sur l'Organisation et a permis de financer un programme de stages au Secrétariat de l'OSCE à

l'intention de représentants des Etats participants d'Asie centrale. En 1999, ce programme a bénéficié à des représentants des cinq Etats d'Asie centrale, les frais de voyage et de séjour pour une durée de deux mois étant pris en charge par le Fonds et les autres dépenses par le Centre de prévention des conflits. Le Fonds a également servi à appuyer un projet visant à créer un journal féminin en Abkhazie (Géorgie).

Le solde du Fonds de contributions volontaires pour les Etats participants récemment admis était, au 10 octobre 1999, de 100 000 euros.

10.2 Presse et information

10.2.1 Presse

En 1999, la presse a fait preuve d'un intérêt continu et parfois intense pour l'OSCE. Le rôle de l'OSCE au Kosovo était à la une des journaux et a attiré l'attention des principaux organes d'information. Les autres activités de l'OSCE ont elles aussi fait l'objet d'un très grand intérêt, ce qui a dans l'ensemble donné une image marquante et positive de l'OSCE tout au long de l'année. Des espérances peu réalistes fondées sur l'ignorance ont été en grande partie dissipées au fur et à mesure que les médias ont mieux compris le rôle et le mandat de l'OSCE. Tout rapport défavorable paru dans la presse au sujet de l'action de l'OSCE s'inscrivait généralement dans le contexte de circonstances sur lesquelles elle n'avait pas prise.

Le porte-parole et l'attaché de presse ont coopéré étroitement avec la présidence norvégienne en aidant à tenir la presse et le grand public au courant des objectifs et activités de l'Organisation. Ce travail a notamment inclus la publication régulière de communiqués de presse, de fréquents points de presse et conférences de presse, des réunions d'information générale pour quelques journalistes et l'organisation de voyages pour des représentants des médias souhaitant accompagner le Président en exercice et d'autres hauts représentants de l'OSCE au cours de leurs déplacements (par exemple dans les Balkans et en Asie centrale). Pour répondre aux demandes accrues adressées à la Section de la presse et de l'information à la suite de la crise du Kosovo, un attaché de liaison pour le Kosovo, chargé de l'information, a été détaché auprès de la Section de la presse et de l'information.

La coordination des activités de presse avec les activités sur le terrain et les institutions de l'OSCE s'est améliorée. Des rencontres régulières entre des responsables du Secrétariat chargés de la presse et de l'information, et des représentants des activités sur le terrain et des institutions, ont été organisées (tables rondes sur la communication). La première de ces réunions s'est tenue à Vienne en mars et la seconde à Sarajevo en septembre.

10.2.2 Information

En dehors de ses activités normales - telles que la publication mensuelle du Bulletin de l'OSCE, la réponse aux demandes d'informations du public et l'organisation de programmes à l'intention de groupes d'étudiants - il convient d'attirer l'attention sur les projets de 1999 mentionnés ci-dessous.

La Section de la presse et de l'information a présenté la troisième édition du Manuel de l'OSCE au début de 1999. Entièrement révisé et mis à jour, la nouvelle édition expose l'objectif et le rôle de l'Organisation, notamment son historique, ses structures et ses institutions et ses activités sur le terrain, en donnant un aperçu des différentes dimensions de

la sécurité et de la coopération. Environ 10 000 exemplaires de la version anglaise ont été distribués au public et à des délégations, des médias et des chercheurs. Une édition mise à jour sera disponible dans les six langues officielles de l'OSCE d'ici la fin de 1999.

Disposant un poste supplémentaire de chargé des liaisons en ligne, la Section de la presse et de l'information a travaillé, en priorité, à l'amélioration du site Web de l'OSCE. Sous sa nouvelle présentation, le site Web servira surtout à fournir des informations récentes et facilement accessibles, avec des représentations graphiques améliorées.

Etant donné la grande demande d'informations concernant les activités de l'OSCE au Kosovo, la Section de la presse et de l'information a créé un site Web spécial consacré à la Mission de l'OSCE au Kosovo (www.osce.org/kosovo). Le site Web présente les nouvelles les plus récentes de la Mission, des mises à jour régulières sur ses activités et des informations de caractère général sur la Mission.

La gamme de documents d'information de l'OSCE a été complétée par de nouvelles fiches d'information sur le Haut Commissaire pour les minorités nationales, la Mission de l'OSCE au Kosovo et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Cette pratique sera généralisée, l'objectif étant de disposer de fiches d'information sur chaque institution et mission de l'OSCE.

La Section de la presse et de l'information a aussi commencé à lancer une initiative d'information conçue à l'intention de groupes spécifiques du public de manière à mieux leur faire comprendre l'évolution historique, le mandat et les activités de l'Organisation. Dans une première étape, la Section de la presse et de l'information s'adresse tout spécialement aux professeurs d'université des Etats participants de l'OSCE qui enseignent les relations internationales, le droit international public, les sciences politiques et l'histoire internationale.

Le programme de chercheurs résidents, établi en 1998, s'est révélé très populaire. Le programme est destiné à donner à des chercheurs travaillant sur l'OSCE ou des questions liées à l'OSCE la possibilité d'effectuer des recherches dans les archives de l'OSCE à Prague. Il y a pour le moment une liste d'attente, étant donné que l'espace disponible limite le nombre de participants à un maximum de deux par mois.

Par ailleurs, en 1999, la Section de la presse et de l'information a entrepris des préparatifs en vue de la célébration du 25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki. Cette année commémorative commencera à Istanbul et aura pour point culminant une manifestation publique à Vienne, aux alentours de la date de la signature durant l'été 2000. La Section de la presse et de l'information a commencé à préparer un certain nombre de publications, de même qu'une vidéo, un nouveau CD-ROM et une partie consacrée à cette commémoration sur le site Web.

10.3 Parité entre les sexes

En 1999, la problématique hommes-femmes a continué à retenir l'attention à l'OSCE et une démarche soucieuse d'équité entre les sexes a été de plus en plus intégrée dans différentes activités. La responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat de l'OSCE a tenu, le 16 décembre 1998, la première réunion informelle d'information sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes afin de donner aux délégations des Etats participants une vue d'ensemble des travaux en cours à l'OSCE et de leur permettre de discuter des plans pour l'avenir. Une deuxième réunion informelle

d'information sur la parité entre les sexes, qui a eu lieu le 13 avril 1999, a servi à mettre à jour les informations fournies.

En décembre 1998, la problématique hommes-femmes a été pour la première fois abordée dans le cadre des stages d'initiation organisés toutes les deux semaines à l'intention des nouveaux membres de mission. Cette introduction a été par la suite complétée de manière à englober l'aspect théorique de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes ainsi que les aspects pratiques de l'application de cette démarche dans le travail de terrain. Les nouveaux membres de mission prennent conscience des questions sexospécifiques qui intéressent l'Organisation même, comme la question de l'égalité des chances pour les femmes et la promotion de conditions de travail où tous les membres du personnel sont traités de manière égale quel que soit leur sexe ou d'autres particularités personnelles. Une deuxième partie du stage d'initiation est consacrée aux droits fondamentaux des femmes et aux dispositions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes à l'OSCE. Les membres de mission sont ainsi informés des moyens de mettre en oeuvre ces engagements dans le travail de terrain. Par ailleurs, le module parité entre les sexes du stage d'initiation est constamment adapté pour tenir compte des préoccupations réellement ressenties sur le terrain. Dans l'ensemble, la mise au point des modules de formation est assurée par le Secrétariat et la Conseillère pour la parité entre les sexes du BIDDH, agissant en coopération étroite.

En avril 1999, une conseillère pour la parité entre les sexes a été mise à la disposition du Secrétariat par la Suisse pour une période de huit mois afin de poursuivre le travail engagé par la responsable des questions relatives aux femmes. La Conseillère est en particulier chargée de promouvoir la sensibilisation à la problématique hommes-femmes au Secrétariat et dans les opérations sur le terrain et d'observer la représentation des femmes au sein de l'OSCE et les débouchés qui y existent pour les femmes. Elle développe également la formation des membres de mission à la problématique hommes-femmes, assure la liaison en la matière avec les autres organisations internationales et les ONG et établit des rapports et d'autres documents concernant la parité entre les sexes à l'OSCE.

Le 9 juin, le Secrétaire général a publié la Directive administrative No 11 sur les conditions de travail à l'OSCE, que le Secrétariat avait élaboré avec le concours des institutions et activités sur le terrain de l'OSCE. La Directive, qui vise à prévenir tout harcèlement, notamment sexuel, et toute discrimination, est applicable à toutes les institutions et activités sur le terrain de l'OSCE et au personnel local et international. Par la suite, une brochure expliquant la Directive a été distribuée dans le cadre d'une campagne de sensibilisation menée au niveau des activités sur le terrain et des institutions. Les institutions et les missions sur le terrain ont été ensuite invitées à désigner en leur sein un médiateur chargé de s'occuper d'éventuelles plaintes pour harcèlement ou discrimination. Ces membres du personnel bénéficieront d'une formation spéciale afin de pouvoir conseiller leurs collègues dès la phase initiale d'une plainte éventuelle. La Conseillère pour la parité entre les sexes a établi des contacts avec les membres en question des missions sur le terrain et les aide à appliquer la Directive.

En outre, les contacts avec les membres du personnel des missions sur le terrain ont été intensifiés afin d'analyser les préoccupations que suscitent les questions sexospécifiques qui se posent à la fois à l'intérieur des missions et dans travail de terrain. Grâce à une contribution volontaire de l'Organisme canadien de développement international, une enquête visant à déterminer dans quelle mesure le personnel de plusieurs missions sur le terrain est conscient de la problématique hommes-femmes est en cours de préparation. Les résultats

serviront à préciser le contenu de directives spécifiques, destinées au personnel hors Siège, sur la problématique hommes-femmes dans les situations après un conflit. Des séminaires de formation conçus de manière à sensibiliser le personnel à la problématique hommes-femmes dans son travail et à le préparer à envisager la parité entre les sexes comme faisant partie des droits de l'homme permettront de présenter les directives aux différentes opérations sur le terrain.

L'OSCE ayant pris l'engagement d'intégrer une démarche d'équité entre les sexes dans toutes ses activités, le Secrétariat, agissant en concertation avec toutes les institutions de l'OSCE, a élaboré, à la demande du Président en exercice, un plan d'action concernant l'égalité entre les sexes, qui expose les tâches liées à la mise en oeuvre des obligations de l'OSCE et fixe des délais pour la réalisation des objectifs. Il assigne certaines responsabilités aux différents acteurs de l'OSCE et détermine les ressources nécessaires pour l'exécution du travail. Le plan est fondé sur les recommandations formulées au cours de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine ayant pour thème la parité entre les sexes, qui a eu lieu à Vienne les 14 et 15 juin. La Réunion a rassemblé les représentants d'un grand nombre d'organisations internationales et d'ONG, qui ont apporté des contributions très utiles à la rédaction de recommandations définissant comment l'OSCE et ses Etats participants peuvent mieux prendre en considération les questions sexospécifiques dans les grandes orientations fixées et dans les projets. La Réunion a également permis de nouer des contacts facilitant une coopération plus étroite dans l'étude de la problématique hommes-femmes.

Le BIDDH a continué à élaborer des projets traitant de questions sexospécifiques et à intégrer une démarche d'équité entre les sexes dans d'autres projets. Les projets exécutés dans ce domaine au cours de l'année 1998/99 ont porté notamment sur des initiatives en faveur de la participation des femmes à la vie politique et la sensibilisation aux normes internationales relatives aux droits fondamentaux des femmes. En Asie centrale, des femmes venues des ONG ou des administrations ont suivi des ateliers de formation destinés à développer leurs compétences politiques et décisionnelles et à les familiariser avec les engagements internationaux en matière d'égalité et de droits fondamentaux des femmes. Des ateliers consécutifs ont été ensuite dirigés par les participantes. Le BIDDH a également appuyé des projets d'ONG visant à combattre la traite des femmes et la violence contre les femmes, et exécuté en Estonie un projet visant à intégrer les femmes russes en organisant à leur intention des cours de langues. En intégrant la démarche d'équité entre les sexes dans d'autres projets du BIDDH, on cherche à faire en sorte que ces projets tiennent compte des conséquences pour les femmes et de l'inégalité entre les femmes et les hommes.

Outre les projets intéressant les problèmes propres aux femmes que le BIDDH exécute sur le terrain, plusieurs activités sur le terrain ont mis en chantier de petits programmes visant à aborder la problématique hommes-femmes et à promouvoir la condition de la femme. Les bureaux extérieurs de l'OSCE au Tadjikistan, par exemple, ont constitué plusieurs groupes de femmes qui se réunissent régulièrement pour mieux cerner leurs problèmes et élaborer des stratégies permettant d'y faire face. La Présence de l'OSCE en Albanie a organisé une conférence sur la condition de la femme rurale et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a instauré une coopération étroite avec d'autres organisations internationales et avec des ONG et encouragé un effort concerté pour intégrer une démarche d'équité entre les sexes dans le travail de terrain. Avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Mission a également organisé une conférence qui a permis de faire profiter d'autres organisations internationales, des ONG, ainsi que la Mission

de l'OSCE au Kosovo des leçons tirées de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans le travail de terrain.

10.4 Formation et renforcement des capacités

Tenant compte des opinions exprimées par les Etats participants, le Secrétaire général a pris l'initiative, en 1998, de faire élaborer une stratégie relative à la formation au sein de l'OSCE. Ce travail était fondé sur des contributions venant des Etats participants, des missions sur le terrain et des institutions, ainsi que du personnel du Secrétariat. La mise au point du document exposant la stratégie s'est fait en concertation suivie avec les Etats participants les plus intéressés. Le 18 mars 1999, le Conseil permanent a approuvé la stratégie OSCE de renforcement des capacités par la formation (SEC.GAL/25/99/Rev.1).

La stratégie est fondée sur une démarche décentralisée, maîtrisée. Pour cette raison, un réseau de points de contact pour la formation a été créé au sein des missions sur le terrain, des institutions et notamment du Secrétariat. Ces interlocuteurs doivent veiller à ce que les actions de formation menées soient adaptées aux tâches assignées aux missions, etc. La coordination de ces actions de formation sera assurée par un coordonnateur de la formation et du renforcement des capacités.

En 1998, la Section de l'appui aux missions a commencé à organiser un stage d'initiation à l'intention des nouveaux membres des missions et du personnel du Secrétariat. Le premier programme provisoire de ce stage a été remanié pour répondre aux besoins des participants et de nouveaux sujets, comme les droits de l'homme et la parité entre les sexes, y ont notamment été insérés. Le stage d'initiation se tient une semaine sur deux au Centre de congrès de la Hofburg, à Vienne. Entre le 18 août 1998 et le 14 septembre 1999, 26 stages de ce genre ont été suivis par 324 participants.

Afin de rationaliser le stage d'initiation bimensuel, un prototype de module d'ensemble pour l'introduction à l'OSCE et le travail au sein des missions de l'OSCE sur le terrain a été mis au point par le Secrétariat avec le concours des missions en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Ce module à présentation PowerPoint normalisée est complété par un guide de l'utilisateur et par différents autres textes. Le module doit garantir l'unité du message et améliorer le rapport coût-efficacité. Il est facile à mettre à jour. Le module augmentera aussi la souplesse en rendant les stages d'initiation moins tributaires des différents présentateurs ou animateurs. Certaines parties du module sont également utilisées pour des actions d'information.

Il est prévu d'établir une version du module se prêtant à l'étude indépendante, dont pourrait notamment se servir le personnel local des missions sur le terrain, et une version pouvant être utilisée par les Etats participants dans le cadre de programmes nationaux de formation. Ces actions de formation sur le plan national constitueront un apport important à la préparation des nouveaux membres de mission. Il importe cependant de veiller à l'uniformité du message et à la qualité constante de la formation.

Comme suite à une suggestion faite par Mme Mary Robinson, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à une séance du Conseil permanent de l'OSCE, en juin 1998, l'OSCE a aidé à définir, à l'intention des missions sur le terrain, une approche commune de la formation en matière de droits de l'homme. Outre le Secrétariat de l'OSCE et le BIDDH, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Haut Commissariat aux

droits de l'homme ont coopéré à ce projet qui a eu pour premier résultat un atelier pilote commun sur la formation en matière de droits de l'homme qui, destiné aux missions sur le terrain, s'est tenu à Venise du 11 au 16 juillet 1999. Sur les 25 participants, 18 venaient des missions de l'OSCE sur le terrain (personnel international et local), du Secrétariat (un) et du BIDDH (un). Les animateurs avaient été désignés par les organisations participantes. Des suites seront données à ce premier projet commun.

Organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'OSCE, un atelier sur les techniques de médiation s'est tenu à Vienne les 6 et 7 octobre 1999. Sur les 25 participants, 10 venaient de l'OSCE.

Un atelier sur l'administration et les finances destiné aux missions sur le terrain s'est tenu à Vienne du 7 au 11 juin 1999. Il s'agissait du deuxième atelier organisé pour assurer la formation, notamment de personnel local, dans les domaines administratif et financier. L'atelier donnera lieu à l'élaboration d'un guide ou manuel susceptible d'être utilisé non seulement pour la formation, mais aussi comme document de référence dans le travail quotidien.

Le premier séminaire pour spécialistes des technologies de l'information affectés aux missions ou aux institutions a eu lieu à Vienne en juin. Toutes les missions et institutions importantes ont participé à cette réunion qui visait à améliorer la coopération et à mettre en commun des connaissances. Les utilisateurs du logiciel Oracle de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks ont également commencé à bénéficier d'une formation poussée.

Outre le matériel de formation mentionné ci-dessus, des documents sont préparés pour chaque action de formation. Cette documentation est rassemblée par le Groupe de la coordination et de la formation du Secrétariat en vue de l'utilisation pour des actions de formation futures. Le Groupe se procure le matériel de formation d'autres organisations internationales et d'ONG dès qu'il devient disponible. Le Groupe a également entrepris de dresser une liste de l'expertise extérieure disponible dans différents secteurs et des cours existants qui peuvent présenter de l'intérêt pour l'OSCE. Ces activités font partie des efforts visant à créer un centre de documentation susceptible d'appuyer les actions de formation dans les différentes composantes de l'Organisation.

Un manuel de caractère général pour les missions serait très important pour garantir la continuité et éviter que l'on « réinvente la roue ». Les échanges de vues sur l'élaboration éventuelle d'un tel manuel se poursuivent. Ce manuel et un recueil de règles et règlements seront des moyens importants de garantir l'unité de la démarche et de relever les meilleures pratiques pour l'Organisation tout entière.

10.4.1 Formation dans le cadre des missions

Les ressources allouées à la formation en 1999 sont surtout destinées aux missions sur le terrain, conformément au principe énoncé dans la stratégie selon lequel la formation devrait avoir lieu aussi près que possible des activités réelles afin de garantir qu'elle soit réellement adaptée. Les fonds centraux de formation sont destinés seulement à des activités, qui pour des raisons évidentes de rentabilité et de cohésion, devraient être centralisées. En décembre 1998, le Conseil permanent a décidé d'allouer à titre provisoire des fonds à la formation dans le cadre des missions en attendant la mise au point d'une stratégie de

formation. Le Conseil permanent a également décidé que l'allocation de ces fonds serait examinée par le Comité financier informel, compte tenu de la stratégie, dès que celle-ci aurait été approuvée. Afin de préparer cet examen, le Secrétariat a prié les missions de l'informer de la manière dont elles envisageaient d'utiliser ces fonds. Les plans des missions ont été récapitulés par le Secrétariat de l'OSCE dans un rapport sur la base duquel le Comité financier informel et, par la suite, le Conseil permanent ont décidé d'approuver les plans (Décision No 304 du Conseil permanent du 24 juin 1999). Des renseignements réunis, il ressort que les missions sur le terrain ont commencé à avoir recours à la formation selon les principes directeurs définis dans la stratégie.

Une grande partie des ressources que l'OSCE alloue à la formation est utilisée par les grandes missions dont les activités de formation peuvent donc justifier une mention spéciale.

En 1999, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a commencé la mise en oeuvre d'une stratégie de formation d'ensemble. S'articulant autour des secteurs visés dans la stratégie OSCE de renforcement des capacités par la formation et tenant compte des besoins particuliers de la Mission, les différentes activités organisées visaient en premier lieu à améliorer les compétences du personnel de la Mission et l'efficacité générale avec laquelle il s'acquitte de ses responsabilités. Des stages d'initiation réguliers aident le personnel nouveau à assumer ses tâches. La Mission propose également différents programmes permettant d'améliorer des compétences spécialisées dans des domaines comme les technologies de l'information, l'établissement de rapports et la gestion. Favoriser la coopération interorganisations sur le terrain a également été considéré comme un but prioritaire. Des projets communs intéressants en ont résulté, comme un programme de prévention des risques et de premier secours élaboré avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'élaboration et l'application d'un programme de formation viable destiné à améliorer, chez les agents hors Siège, la capacité de négocier et de convaincre, programme qui a été exécuté avec le United States Institute for Peace

La Mission en Croatie dispose d'un programme de formation bien développé qui englobe la formation initiale et la mise au courant spéciale des contrôleurs de police. Des actions de formation destinées aux centres régionaux sont exécutées régulièrement, tout comme les programmes de formation administrative. Répondant à des besoins reconnus par la Mission, un atelier a été organisé pour améliorer la gestion des ressources humaines. Les principaux responsables de toutes les composantes de la Mission ont participé à l'atelier qui a débouché sur un certain nombre de modifications visant à améliorer la performance de la Mission.

En été 1999, après l'établissement de la Mission de l'OSCE au Kosovo en tant qu'élément de la mission des Nations Unies au Kosovo et afin de répondre à bref délai aux besoins liés à la mise en place de ladite Mission, la Section du recrutement pour les missions a organisé un programme d'initiation à part au World Trade Centre de l'aéroport de Vienne. Pendant deux jours, les nouveaux membres de mission ont pu ainsi se familiariser avec l'OSCE, avant d'être mis au courant, pendant trois jours, dès leur arrivée au Kosovo, des particularités de la mission. Au 11 octobre, 11 stages d'initiation avaient été suivis par 264 participants.

10.5 Centre de prévention des conflits : Recrutement pour les missions

S'ajoutant à son travail ordinaire de recrutement et de déploiement du personnel affecté aux missions, la Section du recrutement pour les missions a dû, pendant l'été et l'automne de 1999, assurer en peu de temps le recrutement, la sélection, la formation et l'affectation de centaines de spécialistes à la nouvelle Mission de l'OSCE au Kosovo. La Section a élaboré, en concertation avec la Section de liaison avec les missions, une nouvelle procédure de recrutement qui a été mise à l'essai avec succès au moment de l'installation de la Mission au Kosovo. La nouvelle procédure se caractérise par l'établissement d'un tableau d'effectifs, après évaluation approfondie des tâches et du mandat de la Mission, la communication aux délégations des Etats participants auprès de l'OSCE des définitions d'emploi fondées sur le tableau d'effectifs, et la mise en place d'une série de groupes de sélection, composés de membres de la Section et de spécialistes des tâches à remplir dans les domaines comme les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratisation, les médias et la formation des membres de la police), qui sont chargés de choisir le personnel voulu. La liste ainsi établie des candidats proposés est ensuite examinée et approuvée par les responsables de la mission. Le comportement professionnel de chaque membre de mission est évalué deux fois par an, l'appréciation étant communiquée à Vienne.

III. Rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Créée au moment de l'institutionnalisation de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe au Sommet de Paris de 1990, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe occupe une place singulière dans la structure de l'Organisation. Elle a pour tâche première de soutenir le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE, de mettre au point et de promouvoir des dispositifs de prévention et de règlement des conflits, et de contribuer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE ainsi que des relations et de la coopération entre les institutions existantes de l'OSCE. Un dialogue visant à renforcer encore les liens et la coopération entre les branches gouvernementale et parlementaire de l'OSCE a généralement donné des résultats très positifs et constructifs. La Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Mme Helle Degn, a participé régulièrement aux réunions de la Troïka et pris la parole aux sommets et aux réunions du Conseil ministériel de l'OSCE. Le Secrétariat international de l'Assemblée parlementaire, établi à Copenhague, a coopéré étroitement avec le Secrétariat de l'OSCE et avec les autres institutions de l'OSCE.

1. Session annuelle

A sa huitième session annuelle, qui s'est tenue à Saint-Petersbourg en juillet, l'Assemblée a concentré son attention sur la question de la sécurité commune et de la démocratie au XXI^e siècle. Près de 300 parlementaires de 52 Etats participants de l'OSCE se sont réunis pour délibérer et pour adopter la déclaration de Saint-Petersbourg, qui contient des recommandations sur une vaste gamme de questions politiques, économiques et relatives aux droits de l'homme. La déclaration finale comprend des résolutions sur des questions spécifiques telles que la situation au Kosovo où il est envisagé d'envoyer au Kosovo une équipe parlementaire pour la démocratie afin de promouvoir le rétablissement de la société civile, la protection des droits de l'homme, le développement de la démocratie et la primauté du droit. Une résolution sur la correction du déficit démocratique de l'OSCE a recommandé qu'avant de prendre des décisions majeures le Conseil ministériel de l'OSCE demande son

opinion à l'Assemblée parlementaire. En outre, l'Assemblée parlementaire a proposé à nouveau l'adoption d'un « consensus approximatif » - selon lequel l'OSCE pourrait prendre une décision avec l'accord d'Etats participants qui représentent 90 pour cent des membres et 90 pour cent des contributions financières - comme elle le préconise depuis sa session annuelle tenue à Vienne en 1994. Comme de coutume, le Président en exercice de l'OSCE, de même que le Secrétaire général et les chefs des différentes institutions de l'OSCE ont pris la parole à la session annuelle de Saint-Petersbourg et répondu aux questions des participants. Par ailleurs, les présidents de l'assemblée parlementaire respective de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, du Conseil nordique et de l'Union de l'Europe occidentale ont fait des exposés en séance plénière. Mme Helle Degn (Danemark) a été réélue à l'unanimité pour un autre mandat d'un an comme Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le Secrétaire général de l'Assemblée R. Spencer Oliver (Etats-Unis d'Amérique) a été réélu par acclamation par la Commission permanente pour un nouveau mandat de cinq ans, qui commencera l'année prochaine.

2. Réunion d'information annuelle de Vienne

Au début de chaque année, la Commission permanente, composée des chefs des délégations à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, se réunit à Vienne, au Centre des congrès de la Hofburg, Siège de l'OSCE. Le Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OSCE et les chefs des autres institutions de l'OSCE ont rencontré les membres de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, réunis en février dernier à Vienne, pour les informer des derniers faits intéressant le travail de l'Organisation. Cette réunion a donné aux parlementaires les informations les plus récentes sur les activités de l'Organisation, les réponses données aux questions que posent les participants constituant un important lien direct entre les députés et les responsables de l'OSCE. Ce dialogue privilégié est de plus en plus apprécié par les représentants de l'Assemblée parlementaire. A l'occasion de leur réunion à Vienne en 1999, les membres de la Commission permanente ont adopté une résolution sur le Kosovo réaffirmant que l'Assemblée parlementaire était prête à aider l'OSCE dans ses activités au Kosovo en déployant des équipes de parlementaires sur le terrain. La Commission permanente a également adopté une résolution visant à mettre au point, à l'intention de la communauté internationale, une stratégie commune en ce qui concerne l'observation des élections, et plus particulièrement la suite à donner aux recommandations formulées par les missions d'observation électorale.

3. Observation électorale

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué à apporter une importante contribution aux efforts d'observation électorale de l'OSCE. Le Président en exercice et le Président de l'Assemblée ont signé à Copenhague, en septembre 1997, l'accord de coopération entre l'Assemblée et le BIDDH, qui vise à intensifier et à renforcer les relations de travail entre ces deux grandes institutions de l'OSCE. Conformément à cet accord, le Président en exercice a chargé d'éminents députés, nommés par le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de diriger, en qualité de représentants spéciaux, les opérations d'observation électorale et de présenter les conclusions des équipes d'observateurs. Depuis septembre 1998, l'Assemblée parlementaire a effectué des missions d'observation électorale en Bosnie-Herzégovine, dans la République slovaque, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Albanie, en Arménie, au Kazakhstan et en Géorgie. En avril 1999, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a constitué un Comité ad hoc pour l'observation électorale, chargé de créer un mécanisme efficace pour donner suite aux recommandations

formulées par les missions d'observation électorale et pour concevoir une stratégie commune d'observation électorale à l'intention de la communauté internationale.

4. Visites et missions de la Présidente

Au cours de l'année passée, la Présidente et d'autres représentants de haut niveau de l'Assemblée ont effectué un certain nombre de visites et de missions officielles en vue de promouvoir les principes de l'OSCE, d'établir des liens plus étroits avec les membres de l'Assemblée et de contribuer au développement d'institutions démocratiques dans l'espace de l'OSCE. La Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE - réélue à la huitième session annuelle pour un autre mandat d'un an - a considérablement amélioré la visibilité de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en rendant visite à toutes les institutions de l'OSCE et aux 12 missions de l'OSCE sur le terrain dans les pays suivants : Géorgie, Croatie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan, Ukraine, Moldavie, ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Estonie et Lettonie. A titre bilatéral la Présidente de l'Assemblée Mme Helle Degn a également effectué des visites aux Etats-Unis, en Suède, en France et en Finlande. Elle a assisté à quatre réunions de la Troïka ministérielle de l'OSCE, pris la parole à deux reprises devant le Conseil permanent et devant le Conseil ministériel de l'OSCE à Oslo en décembre dernier. Elle a également pris la parole devant la Conférence d'examen de l'OSCE à Vienne en septembre. La Présidente a continué à renforcer les relations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE avec le Conseil de l'Europe en se rendant à Strasbourg en janvier, en participant à Paris à une réunion commune de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE/Conseil de l'Europe en mars et en prenant la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en juin.

5. Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie

Le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée parlementaire sur la Biélorussie, créé par l'Assemblée parlementaire en juillet 1998 pour apporter son concours au Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie, s'est rendu à Minsk quatre fois depuis le début de l'année.

En septembre 1999, le Groupe de travail ad hoc s'est réuni à Copenhague avec des représentants d'organisations internationales et des pouvoirs publics pour examiner les faits politiques récents survenus en Biélorussie et l'action des initiatives parlementaires et gouvernementales communes de l'OSCE.

6. Conférence de Nantes

La deuxième conférence parlementaire de l'OSCE sur « les coopérations économiques sous-régionales en Europe face aux nouveaux enjeux » s'est tenue à Nantes en octobre 1999. Cette conférence a été organisée en commun par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée nationale française en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

7. Autres activités

Depuis le 1er décembre 1998, des réunions régulières des responsables de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont eu lieu à Oslo (Bureau), à Vienne (Commission permanente), à Copenhague (Bureau élargi) et à Saint-Pétersbourg (Bureau, Commission permanente, session annuelle).

Le 16 septembre 1999, M. R. Spencer Oliver, Secrétaire général de l'Assemblée, a exposé devant le Conseil permanent les résultats de la huitième session annuelle qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg.

L'Assemblée parlementaire a attribué son quatrième prix annuel pour le journalisme et la démocratie à Mme Christiane Amanpour, journaliste internationale, dont les reportages constituent un modèle de journalisme libre et indépendant dans l'espace de l'OSCE. Mme Amanpour a demandé que la somme d'argent liée au prix soit allouée à des projets aidant le développement de médias libres et professionnels au Kosovo.

L'Assemblée a aussi continué à développer son programme international de stages de recherche dans les locaux du Secrétariat international de Copenhague. Les bourses, qui sont accordées pour six mois, peuvent toutefois être prolongées d'une durée allant jusqu'à un an. Le programme de stages en est maintenant à sa cinquième année et plus de 60 chercheurs en ont déjà bénéficié.

Au cours de l'année passée, le Secrétariat international a intensifié ses efforts pour faire mieux connaître l'Assemblée parlementaire et son travail en publiant de nouveaux documents d'information. On peut désormais se procurer des brochures d'information sur l'historique et les principaux objectifs de l'Assemblée, sur les sessions annuelles, les activités du Président, les projets d'observation électorale, les séminaires et conférences organisés par l'Assemblée de même que sur le programme international de stages de recherche. En outre, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dispose d'un nouveau site Web mis au point et amélioré qui sera désormais régulièrement mis à jour.

IV. Gestion des ressources

En novembre 1998, le Secrétariat a été réorganisé dans le cadre de deux grands départements - le Centre de prévention des conflits (CPC) et le Département de l'administration et des opérations. En matière de gestion des ressources, les principales tâches sont les suivantes :

- a) Appui aux organes directeurs (services des réunions et conférences, notamment appui à la présidence et aide à l'application des décisions) ;
- b) Appui aux missions et aux activités opérationnelles (finances, personnel - autre que le personnel détaché - logistique et achats) ; et
- c) Appui administratif aux programmes et institutions de l'OSCE.

Ces trois grandes tâches sont étayées par un service des technologies de l'information en expansion rapide. La gestion des ressources coopère étroitement avec la Section de vérification interne des comptes et le conseiller juridique, qui font partie du bureau du Secrétaire général.

Au cours de la période considérée, le démarrage de la Mission de vérification au Kosovo et ultérieurement de la Mission de l'OSCE au Kosovo, toutes deux d'une envergure et d'une complexité sans précédent, a fait peser une très lourde charge sur les ressources du Département, lui laissant peu de temps pour les questions à plus long terme. Néanmoins, il a été possible de développer la cohésion du Département et de prendre des mesures de développement en matière d'organisation et de mémoire institutionnelle. L'accent a été mis

sur les principes de gestion du Département (flux d'informations transparent, participation, décisions et réponses rapides, décisions prises au niveau le plus bas possible et attribution précise des responsabilités).

Le Département de l'administration et des opérations n'a pas seulement contribué aux efforts de formation déployés sous la responsabilité du CPC, mais a aussi organisé un séminaire de formation d'une semaine à l'intention du personnel administratif local des missions et offert une formation sur les aptitudes au recrutement.

Le groupe de travail interne sur la documentation a été rétabli. Aidé et coordonné par les Services de conférence, il comprend des représentants des différents départements et groupes du Secrétariat de l'OSCE à Vienne et à Prague de même que des institutions de l'OSCE. Ce groupe met notamment au point des procédures de travail normalisées pour la correspondance et la documentation à l'échelle de l'OSCE de même que les principes généraux concernant diverses questions, dont l'image de marque de l'OSCE.

1. Services de conférence

1.1 Réunions

Les Services de conférence fournissent des services réguliers à l'OSCE, au Groupe consultatif commun (GCC) du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » (CCCO).

Au cours de la période allant du 1er décembre 1998 au 30 novembre 1999, les services de conférence auront assuré les services nécessaires pour plus de 1 600 réunions (non compris la Conférence d'examen, la Réunion préparatoire et le Sommet de 1999). Le nombre total de réunions, qui aura augmenté d'environ 20 pour cent par rapport aux années précédentes, se décompose comme suit :

- séances du Conseil permanent et consultations connexes : environ 560 ;
- séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité et réunions connexes : 310 ;
- Groupe consultatif commun (GCC) et Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » (CCCO) : plus de 150 séances ;
- réunions de groupes régionaux ou de groupes d'Etats participants de l'OSCE sur des sujets spécifiques : 510.

Au cours de la période considérée, des services de conférence ont été assurés pour de grands séminaires, comme par exemple sur le Code de conduite, pour la Réunion annuelle d'évaluation de l'application et pour la Réunion sur la transparence militaire. Un appui a été fourni pour plusieurs réunions organisées ou non à Vienne sur des questions spécifiques par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN) et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de même que pour des réunions consacrées aux Articles II, IV et V de l'Accord de Dayton.

En outre, les Services de conférence ont fourni un appui pour des réunions d'autres organisations internationales et d'ONG, dont les suivantes : Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale Helsinki, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. Parmi les autres manifestations et stages non liés à un organe spécifique, on peut citer l'atelier sur les armes de petit calibre et les armes légères et des présentations de livres. Ayant augmenté de plus de 12 pour cent, le nombre de réunions d'information organisées à l'intention de représentants d'organisations en visite, de groupes d'étudiants, d'universitaires et d'instituts de recherche, auxquelles les services de conférence ont fourni un appui, a été de l'ordre de 110.

Parmi les réunions particulièrement importantes citons la septième Réunion du Conseil ministériel à Oslo du 2 au 3 décembre 1998 et les nombreuses séances et consultations préparatoires supplémentaires tenues à cette occasion par le Conseil permanent et le GCC tant à Vienne qu'à Oslo. S'agissant des grandes réunions tenues à l'extérieur de Vienne, les Services de conférence ont surtout apporté leur concours à la septième Réunion du Forum économique à Prague du 25 au 28 mai 1999 et à des réunions qui se sont tenues à Warnemünde, Almaty, Istanbul et Malte.

Le deuxième semestre de l'année 1999 a été en grande partie consacré à la préparation du Sommet d'Istanbul de 1999, des services de conférence ayant notamment été assurés pour la Conférence d'examen du 20 septembre au 1er octobre 1999 à Vienne et du 8 au 10 novembre 1999 à Istanbul, de même que pour les réunions préparatoires qui se sont tenues à Istanbul du 11 au 17 novembre et surtout pour le Sommet de l'OSCE qui s'est tenu les 18 et 19 novembre.

1.2 Distribution des documents

La distribution des documents inclut non seulement l'enregistrement et la distribution de documents ainsi que la reproduction, l'archivage et la recherche de documents anciens à la demande de délégations et d'institutions - mais consiste aussi à coordonner les réservations de salles de réunion et à assurer le service des séances et la liaison avec la Section de contrôle des documents en ce qui concerne la traduction et/ou la mise au point rédactionnelle de documents de l'OSCE. C'est le travail que représentent les 6 300 documents distribués au cours de la période considérée et les 26 demandes reçues en moyenne chaque jour.

1.3 Interprétation

Les Services de conférence assurent l'interprétation simultanée pour les réunions qui se tiennent à Vienne ou à l'extérieur de Vienne. En dehors des réunions ordinaires de l'OSCE, du GCC et de la CCCO, les Services de conférence assurent également l'interprétation pour la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, la réunion annuelle d'évaluation de l'application et le séminaire sur le Code de conduite, de même que pour les réunions qui se tiennent à Vienne, sous les auspices de l'OSCE, au titre des Articles II, IV et V de l'Accord de Dayton.

Etant donné que les activités de l'OSCE ne cessent d'augmenter, le nombre de réunions supplémentaires avec interprétation a augmenté rapidement au cours de la période considérée (voir ci-dessus sous la rubrique « Réunions »).

1.4 Traduction, contrôle des documents et de la rédaction

Comme dans tous les groupes des Services de conférence, l'accroissement des activités s'est traduit par une augmentation du nombre de documents traduits ou mis au point. Au cours de la période considérée, plus de 9 500 pages ont été traduites ou mises au point par le groupe de traduction et plus de 16 500 pages de documents ont fait l'objet d'un traitement de texte dans l'une ou plusieurs des six langues officielles de l'OSCE. A côté du travail de contrôle des documents, de traduction et de mise au point du Bulletin mensuel de l'OSCE et du Manuel de l'OSCE, les Services linguistiques ont compilé le Recueil *OSCE Decisions 1998* et traduit des rapports et projets de résolution pour d'autres institutions et organes de l'OSCE, comme l'Assemblée parlementaire, le BIDDH ou le Haut Commissaire.

2. Finances

La rationalisation et le regroupement de toutes les fonctions se rattachant aux groupes de la comptabilité, du budget et de la trésorerie ont été entrepris compte tenu de l'application du nouveau logiciel Oracle dans le domaine financier. Ce nouveau système, qui devrait être mis en place jusqu'en novembre 1999, a nécessité, et devrait encore nécessiter en l'an 2000, beaucoup de temps, de souplesse et de persévérance de la part de l'équipe du Service des finances pour garantir une redéfinition technique appropriée des pratiques actuelles de gestion financière.

Pour mieux tirer parti du nouveau système, des modules supplémentaires - gestion des ressources humaines, voyages, vérification interne des comptes - devront être mis en place sur une période de un à trois ans, un montant correspondant de ressources étant alloué à la mise au point et à l'exploitation de ces modules.

2.1 Budget

Le budget unifié de 1999, qui a été approuvé par le Conseil permanent le 17 décembre 1999 (PC.DEC/282), s'élevait à 154 millions d'euros. En outre, dans ses décisions No 282 et No 286, le Conseil permanent a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses de 49 millions d'euros pour la Mission de vérification au Kosovo. Cette autorisation d'engagement de dépenses a ultérieurement été utilisée pour l'Equipe spéciale transitoire de l'OSCE pour le Kosovo, établie par le Conseil permanent le 8 juin 1999 (PC.DEC/296), et pour la Mission de l'OSCE au Kosovo établie par le Conseil permanent le 1er juillet 1999 (PC.DEC/305).

Le budget de 1999 a encore été accru par des décisions distinctes du Conseil permanent pour inclure des fonds destinés à la partie de la Conférence d'examen de l'OSCE, qui s'est tenue à Vienne du 20 septembre 1999 au 1er octobre 1999 (PC.DEC/311), et pour le bureau récemment établi à Erevan (PC/DEC/314).

Par suite de la décision de reporter à avril 2000 les élections qui devaient se tenir en Bosnie-Herzégovine en 1999, il a fallu réduire d'environ 27 pour cent le montant des ressources budgétaires allouées à la Mission (PC.DEC/310 du 15 juillet 1999).

Le montant des ressources budgétaires demandé pour le reste de l'année 1999 pour la Mission de l'OSCE au Kosovo devrait être présenté au Conseil permanent au cours du dernier trimestre de 1999.

Toutes les décisions ci-dessus, à l'exclusion du budget de la Mission de l'OSCE au Kosovo pour le reste de l'année 1999, ont porté le budget total de l'OSCE pour 1999 à 142 millions d'euros.

2.2 Comptabilité

Dans leur rapport pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998, les vérificateurs extérieurs des comptes ont non seulement recommandé un certain nombre d'améliorations mais aussi exprimé l'avis que les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'OSCE au 31 décembre 1998 ainsi que des résultats des opérations achevées à cette date ; que les états financiers avaient été établis conformément aux principes comptables généralement acceptés et que les transactions avaient été conformes aux procédures financières approuvées et aux textes portant autorisation de ces transactions.

Les états financiers vérifiés pour 1998 ont été soumis aux délégations des Etats participants en juin 1999 et acceptés par le Conseil permanent le 8 juillet 1999 (PC.DEC/309).

Un séminaire de formation à l'intention du personnel local des services financiers et administratifs des missions et institutions de l'OSCE s'est tenu du 7 au 11 juin 1999 dans le but de normaliser les méthodes de travail.

2.3 Gestion de trésorerie

Les avis de recouvrement ont été établis en euros pour refléter la modification apportée au Règlement financier, l'euro remplaçant le schilling autrichien comme monnaie de compte officielle de l'OSCE. Le Règlement financier a également été modifié de manière à ce que le taux de change officiellement appliqué chaque mois par l'OSCE soit fondé sur le taux de change publié par l'Organisation des Nations Unies.

Des procédures de recouvrement des arriérés ont été engagées conformément aux dispositions du Règlement financier afin de réduire le montant des contributions dues.

Dans la mesure où l'activité budgétaire de l'OSCE a nettement dépassé les soldes détenus, des placements accrus ont été effectués à court terme afin de maximiser les intérêts bancaires.

De nouveaux comptes bancaires ont été ouverts pour la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE au Kosovo et les bureaux de l'OSCE en Asie centrale, c'est-à-dire, au Kazakhstan, au Turkménistan et au Kirghizistan.

Au cours de l'évacuation des 1 100 membres de la Mission du Kosovo, des indemnités d'un montant de plus de 8 millions de deutsche mark ont été versées en liquide en trois jours afin de régler les indemnités de logement et de subsistance dues aux membres de la Mission.

3. Personnel

3.1 Politiques et procédures

Conformément à la Décision No 4 du Conseil ministériel d'Oslo (MC(7).DEC/4), la question de renforcer encore les capacités opérationnelles de l'OSCE a été examinée à une réunion spéciale du Comité financier informel en avril 1999. Plusieurs déclarations du Président en exercice de même qu'un rapport du Secrétaire général consacrés, entre autres, au renforcement du potentiel des ressources humaines, ont à nouveau appelé l'attention sur la nécessité de normaliser les conditions d'emploi à l'OSCE. Cette constatation a encore été soulignée dans le rapport que les vérificateurs extérieurs des comptes ont présenté en juin 1999 sur les comptes annuels de l'OSCE pour l'année se terminant le 31 décembre 1998. Un projet de révision du Statut et du Règlement du personnel visant à refléter cette normalisation de même que les incidences financières a été communiqué pour examen aux délégations des Etats participants.

Des efforts ont été faits pour régulariser et unifier les conditions d'emploi du personnel local des missions et des directives appropriées ont été communiquées aux chefs de mission.

3.2 Sécurité sociale

La couverture de base des risques de maladie et la possibilité d'élargir l'assurance vie et l'assurance accident/invalidité au personnel local des missions ont été définies en collaboration avec Van Breda & Co International et appliquées en 1999.

L'adoption d'une nouvelle loi sur l'assurance accident/invalidité en Croatie imposant des obligations supplémentaires à l'employeur, la couverture des risques de décès ou d'accident/invalidité a été négociée pour le personnel local avec l'assureur.

Une assurance sociale globale a été élaborée à l'intention du personnel local au Kosovo et appliquée en octobre 1999.

3.3 Recrutement

Conformément à ses décisions PC.DEC/260 et PC.DEC/263 sur la mise en place et le financement de la Mission de vérification au Kosovo (MVK), le Conseil permanent a approuvé le budget 1998 et le tableau d'effectifs correspondant au renforcement du Secrétariat au titre de la MVK et au recrutement de personnel international pour le Kosovo. Au cours de la période considérée, les efforts faits par l'Administration pour renforcer les capacités opérationnelles des missions comme la MVK ont imposé au Groupe du personnel de l'OSCE une lourde charge de travail.

Le nombre de postes approuvés au titre du Fonds général et du renforcement du Secrétariat a augmenté de 91 (la majorité de ces postes étant destinés à renforcer le Secrétariat). Dix-huit membres du personnel ont quitté l'OSCE depuis le 1er janvier 1999 contre 28 en 1998.

Durant les six premiers mois de l'année en cours, 75 personnes ont été recrutées à des postes figurant au tableau d'effectifs approuvé de l'OSCE. L'activité croissante de recrutement a de nouveau mis en évidence la nécessité d'attirer le personnel le plus qualifié.

A la demande des délégations, le rapport intérimaire sur l'appui administratif et opérationnel fourni par le Secrétariat conformément au budget de 1999 et au budget de 1998 correspondant au renforcement des effectifs au titre de la MVK a été présenté au Comité financier informel. Ce rapport a donné une analyse détaillée des principes actuels de recrutement et des obstacles entravant l'application de ces principes.

3.4 Programme de stages

Au cours de la période considérée, le programme normal de stages s'est poursuivi avec 12 stagiaires affectés au Bureau du Secrétaire général, au Centre de prévention des conflits, au Département de l'administration, au bureau du Représentant pour la liberté des médias et au BIDDH.

Le calendrier du programme de stages pour les pays d'Asie centrale a été revu et cinq pays ont été invités à désigner des candidats. Trois stagiaires ont déjà terminé leur programme et deux autres sont attendus avant la fin de l'année.

3.5 Classement des postes

L'examen d'ensemble du classement des postes entrepris en 1998 s'est poursuivi cette année et un rapport intérimaire a été présenté au Comité financier informel en mai 1999. Une réunion spéciale du personnel présidée par le Directeur des ressources a été organisée à l'intention de tout le personnel du Secrétariat de l'OSCE.

4. Opérations

La Section des opérations fournit un appui et des services opérationnels à toutes les missions de l'OSCE et autres opérations sur le terrain. Elle se compose de quatre unités administratives : logistique, achats, communications et services administratifs.

4.1 Logistique

Le Groupe de logistique apporte son appui aux missions dans les domaines des transports, de l'approvisionnement et de l'entretien. C'est la Mission au Kosovo qui a donné le plus de travail avec l'évacuation de la MVK en mars et le rétablissement de la Mission au Kosovo en mai. Depuis le 1er juillet, l'OSCE a été chargée, entre autres, de la création de l'école de police du Kosovo. En étroite coopération avec l'ONU, un dispositif logistique a été installé entre Brindisi (Italie) et Priština (Kosovo) pour faciliter l'acheminement de fournitures et de matériel. L'entretien d'un parc d'environ 450 véhicules est actuellement assuré.

4.2 Achats

Les tâches du Groupe des achats ont considérablement augmenté vers la fin de 1998 et le début de 1999 à la suite de l'établissement de la Mission au Kosovo. Deux autres membres du personnel ont été recrutés. Le Groupe a donné suite à 794 demandes d'achats au cours des cinq premiers mois de l'année, ce qui s'est traduit par des achats d'une valeur totale d'environ 16 millions d'euros. La diffusion d'appels d'offres sur Internet pour l'achat de biens et services par l'OSCE a constitué une nouveauté pour la période considérée.

4.3 Communications

Le Groupe des communications a apporté son concours à la mise en place des réseaux et installations de communication prévus pour la MVK, à la coordination des activités de communication durant et après l'évacuation et à l'établissement des réseaux et liaisons nécessaires à l'Equipe spéciale pour le Kosovo dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie. A la suite de la décision de mettre en place une nouvelle mission au Kosovo, le Groupe a contribué à la préparation de concepts, plans et projets de communication pour la police, au rétablissement de réseaux de communication et de liaisons pour la nouvelle mission au Kosovo et à la coordination des activités de communication avec d'autres organisations internationales (ONU, KFOR, etc.). En outre, le Groupe a aidé à moderniser le réseau radio UHF de la Présence de l'OSCE en Albanie et à mettre en place des réseaux de communication dans les nouveaux centres de l'OSCE. A l'heure actuelle, le Groupe fournit régulièrement une aide aux utilisateurs en ce qui concerne les problèmes de communication des missions de l'OSCE et surveille de près le coût des communications par satellite pour maintenir les dépenses à un niveau peu élevé.

4.4 Services administratifs

Etant donné l'accroissement des effectifs, des demandes sans cesse plus importantes sont adressées au Bureau des services administratifs, qui assure un soutien essentiel pour les voyages des membres du personnel ou des missions, l'achat de fournitures et de matériel pour le Secrétariat, l'acquisition et l'aménagement de locaux à usage de bureaux supplémentaires.

4.5 Gestion des dossiers

Au cours des 12 derniers mois, le volume de travail du Groupe de gestion des dossiers a sensiblement augmenté. Cet accroissement est essentiellement dû à l'ouverture des centres de l'OSCE à Almaty, à Bichkek et à Achkhabad, à la création de la Mission de vérification au Kosovo et à sa transformation progressive en Equipe spéciale et ultérieurement en Mission de l'OSCE au Kosovo. Pour faire face à cette charge de travail accrue, deux archivistes supplémentaires ont été employés. Par ailleurs, un service de plantons a dû être mis en place pour assurer l'échange croissant de correspondance entre le Secrétariat, la Hofburg (délégations) et la Stallburg.

La salle du courrier relevant du Groupe de gestion des dossiers a continué à assurer le service de la valise diplomatique pour les missions et institutions de l'OSCE. Le volume du courrier a considérablement augmenté par rapport à l'année passée, par suite de l'expansion de l'OSCE et de ses missions.

5. Technologies de l'information

5.1 Soutien général et technique

Le processus de normalisation du logiciel au Secrétariat a été mené à bien. Une configuration utilisateur normalisé a été conçue pour installer les systèmes Windows NT et Office 97 dans tout le Secrétariat - Kärtnering, Hofburg et Stallburg - sur les quelque 250 ordinateurs de bureau de l'OSCE. Par ailleurs, la majorité des ordinateurs de bureau du Secrétariat ont été mis au niveau des processeurs Pentium II.

L'une des mesures importantes visant à obtenir une disponibilité plus élevée a consisté à mettre tous les serveurs du Secrétariat au niveau des serveurs de marque. Une nouvelle salle de serveurs a été aménagée à la Stallburg pour l'ensemble du réseau des services de conférence et du projet de système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks. Une deuxième salle de serveurs a été aménagée au Kärtnering et complètement adaptée afin d'accueillir les serveurs du projet de système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks.

A la Stallburg, un nouveau segment de réseau a été installé pour appuyer le projet de système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks et la Section des technologies de l'information. Une zone de travail informatique permettant de naviguer sur Internet et offrant des services d'impression a également été aménagée à l'intention des délégations. L'infrastructure du réseau du Secrétariat a été en plus agrandie par un autre segment assurant la liaison avec les services de l'OSCE chargés des opérations établis dans les nouveaux bureaux du Palais Corso.

Un soutien en matière de technologies de l'information a également été fourni à d'autres composantes de l'OSCE, et notamment à celles responsables des questions intéressant les Articles II et IV et l'Article V de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, au bureau du Représentant pour la liberté des médias et au Groupe de planification de haut niveau.

Le réseau global du Secrétariat a été renforcé par un dispositif de sécurité interne et externe (Firewall et Internet Security) garantissant la sécurité du système de gestion financière, du système de gestion des matériaux et des stocks et du réseau informatique en général.

Un plan d'action en vue du passage à l'an 2000 a été élaboré pour mettre le matériel et le logiciel aux normes de l'an 2000 et maîtriser le problème informatique posé par le passage à l'an 2000.

5.2 Systèmes d'information pour la gestion

Les activités de Groupe du système d'information pour la gestion étaient fondées sur les buts et priorités définis dans le plan stratégique en matière de systèmes d'information.

Une équipe des grands utilisateurs a choisi un progiciel pour le système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks de l'OSCE. Les principaux modules utilisés sont les suivants : grand livre général, sommes à payer, sommes à recevoir, gestion de trésorerie, achats et immobilisations. Le marché correspondant a été passé en avril 1999.

Une équipe chargée de l'application a suivi une formation sur la fonctionnalité du logiciel. Agissant en concertation avec des consultants du fournisseur, l'équipe a commencé à paramétrer le système. Le 2 novembre 1999, le logiciel doit être mis en application au Secrétariat et dans un certain nombre de missions, desservant selon les prévisions une centaine d'utilisateurs, dès le premier jour.

Des efforts énergiques sont faits pour présenter le système dans des manuels d'utilisateur et des manuels de formation qui décrivent les procédures de gestion de l'OSCE.

Les serveurs nécessaires pour le nouveau système ont été achetés, mis en place et essayés. Les lignes de communication avec les missions et les institutions sont actuellement améliorées et développées.

Le nouveau système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks est une technologie de pointe fondée sur une base de données moderne et solide et sur les technologies de communication de l'avenir - l'Internet. Le système utilise une base de données centralisées à laquelle ont accès les utilisateurs installés à Vienne ou n'importe où dans le monde. Son impact sur les opérations de l'OSCE est considérable, dans la mesure où chaque transaction est traitée en ligne et devient immédiatement visible pour tous les utilisateurs intéressés. Il en résultera une meilleure disponibilité de l'information et une communication bien plus rapide et plus efficace entre les missions et le Secrétariat. Les applications futures peuvent être érigées sur la même plate-forme.

Le système de gestion des documents de l'OSCE est également considéré comme prioritaire dans le plan stratégique. Une étude analytique du système de gestion des documents contenant des propositions concernant des installations pilotes a été présenté.

Un système de gestion des ressources humaines élaboré par le Groupe a été appliqué au sein du Secrétariat. La base de données sur le recrutement pour les missions a été renforcée et adaptée pour tenir compte de l'évolution des besoins.

5.3 Appui aux missions

Plusieurs missions de l'OSCE ont bénéficié d'une assistance pour la mise en place de leur infrastructure respective de technologies de l'information (ordinateurs de bureau, réseaux locaux, Internet, communication de données) afin d'être notamment en mesure de participer au projet de système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks. Pour la remise en état dans son réseau informatique, la Mission de l'OSCE au Kosovo bénéficiera d'une assistance particulière.

En juin, le premier séminaire à l'intention de spécialistes des technologies de l'information affectés aux missions et aux institutions s'est tenu à Vienne. Toutes les missions et institutions importantes ont participé à cette réunion qui visait à améliorer la coopération et l'échange de connaissances.

S'agissant de la Mission en Bosnie-Herzégovine, le problème que les garanties concernant les procédures de gestion de plus d'un millier d'ordinateurs blocs-notes installés posaient depuis longtemps, a été réglé. La mise en place d'un nouveau service après-vente et l'obtention d'un engagement du fournisseur de résoudre d'urgence tout problème analogue qui pourrait se poser à l'avenir, ont été examinées.

5.4 Equipe spéciale chargée de préparer le passage à l'an 2000

L'équipe spéciale chargée de préparer le passage à l'an 2000 a pour mandat d'évaluer les risques potentiels du passage à l'an 2000 et d'arrêter un ordre de priorité, de servir de point central pour la coordination et l'échange d'informations, de veiller à ce que des solutions adaptées soient mises en place et de surveiller leur application.

L'équipe spéciale s'emploie notamment à sensibiliser le personnel, à passer en revue et à mettre à niveau les logiciels, le matériel et les applications ou à remplacer ceux qui ne

sont pas prêts pour l'an 2000, à essayer des systèmes, à mettre au point des plans d'urgence et à conseiller le personnel pour qu'il se prépare aux problèmes que le passage à l'an 2000 pourrait poser sur un plan à la fois professionnel et personnel. Jusqu'à présent, un questionnaire a été envoyé à toutes les institutions de l'OSCE et ses activités sur le terrain pour vérifier si leur logiciel est prêt au passage à l'an 2000 et pour donner des conseils en ce qui concerne les mesures à prendre en cas de difficultés. Une page relative au problème informatique posé par le passage à l'an 2000 a été insérée sur le site Web de l'OSCE, qui fournit des informations sur les principes directeurs et les mesures que l'OSCE adopte en la matière, et une circulaire administrative a été adressée à tous les membres du personnel, donnant des conseils sur les mesures de précaution à prendre sur le plan individuel.

Le vérificateur interne des comptes principal a présidé l'équipe spéciale chargée de préparer le passage à l'an 2000 au cours de la première moitié de la période considérée. Depuis août 1999, cette fonction est assurée par le directeur adjoint chargé des finances au Secrétariat.

6. Section de vérification interne des comptes

En 1999, la Section de vérification interne des comptes a exécuté un vaste programme portant notamment sur les domaines suivants : dispositions prises au Secrétariat de l'OSCE en ce qui concerne le versement d'indemnités de subsistance pendant les voyages et en ce qui concerne les déplacements mêmes ; Mission en Croatie - procédures relatives aux ressources humaines, aux achats et au grand livre général ; et politique et procédures de l'OSCE en matière de ressources humaines et l'application de cette politique et de ces procédures à l'échelle de l'Organisation (en cours).

Entre octobre 1998 et avril 1999, la Section de vérification interne des comptes a aidé activement la Mission de vérification au Kosovo et son groupe d'appui, donnant des conseils sur les règlements, règles et procédures de l'OSCE.

La Section de vérification interne des comptes a été l'un des services qui ont joué un rôle décisif dans l'évaluation et la sélection d'un nouveau système de gestion financière et de gestion des matériaux et des stocks. En outre, elle a évalué et examiné l'application de l'ensemble du logiciel Oracle et des procédures connexes afin de garantir que des dispositifs internes de contrôle y soient intégrés et qu'ils fonctionnent.

7. Questions juridiques

Une assistance juridique a été fournie au Secrétaire général, aux autres composantes du Secrétariat, aux institutions et activités sur le terrain de l'OSCE ainsi qu'aux délégations. Les principaux domaines d'activité ont été les suivants : privilèges et immunités, négociation et rédaction des instruments juridiques internationaux, tels que mémorandums d'accord régissant les activités des missions et d'autres opérations, et avis les concernant ; questions relatives à la passation de marchés, aux réclamations et à l'assurance ; fiscalité, sécurité sociale et questions relatives au personnel. Ce travail a également englobé la rédaction et l'interprétation de documents à usage interne, comme le Règlement financier, le Statut et le Règlement du personnel, les instructions administratives et autres directives applicables au Secrétariat et à d'autres activités de l'OSCE, dont la Directive administrative sur les conditions de travail à l'OSCE et la Directive administrative sur la procédure disciplinaire.

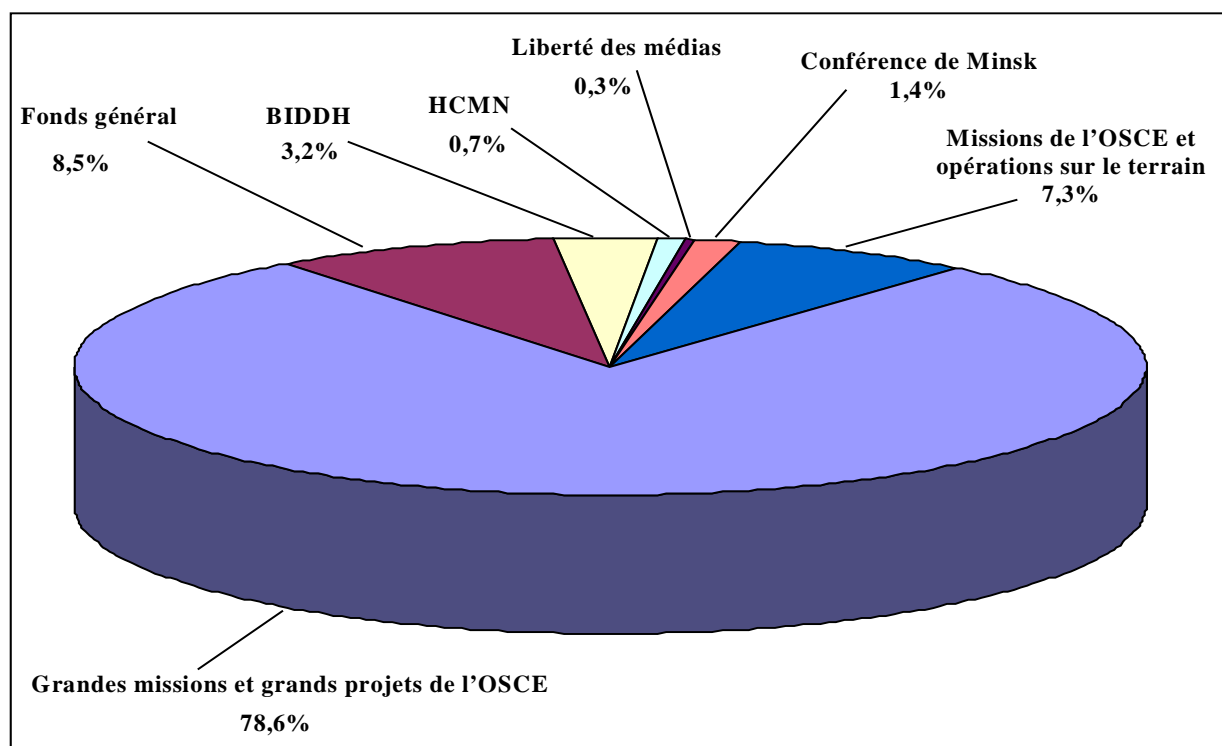
8. Groupe de coordination et de planification

Pour garantir que le Secrétariat soit prêt à établir de nouvelles missions, à entreprendre et à coordonner, à bref délai, la préparation et la planification de missions spécifiques, un groupe de coordination et de planification, composé de représentants qualifiés des différents départements du Secrétariat de l'OSCE, a été créé. Le Groupe qui s'est réuni 12 fois au cours de la période considérée a jusqu'à présent élaboré et adopté des principes directeurs pour l'établissement de grandes missions de l'OSCE ainsi que des prototypes de mémorandums d'accord, de contrats de location et de listes récapitulatives de matériel dont les opérations sur le terrain plus ou moins importantes ont besoin. La mise au point d'un plan de déploiement rapide qui comprendrait une sorte de tableau de service pour les ressources en hommes et en matériel est également en cours.

**BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 1999
AU 19 OCTOBRE 1999**

| <u>Fonds</u> | <u>Programme</u> | <u>EUR</u> | <u>%</u> |
|--|---|--------------------|--------------|
| <u>Fonds général</u> | | 14 294 183 | 8,5 |
| | Secrétaire général et services centraux | 1 229 024 | 0,7 |
| | Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité | 587 051 | 0,4 |
| | Activités de prévention des conflits | 1 902 307 | 1,1 |
| | Activités liées aux aspects militaires de la sécurité | 577 424 | 0,3 |
| | Services de conférence (Vienne) | 3 998 662 | 2,4 |
| | Services communs (Vienne) | 5 614 287 | 3,4 |
| | Bureau de Prague | 385 428 | 0,2 |
| <u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)</u> | | 5 407 868 | 3,2 |
| <u>Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)</u> | | 1 246 843 | 0,7 |
| <u>Représentant pour la liberté des médias</u> | | 446 676 | 0,3 |
| <u>Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie</u> | | 2 283 637 | 1,4 |
| | Groupe de planification de haut niveau | 197 463 | 0,2 |
| | Processus de Minsk | 1 381 172 | 0,8 |
| | Représentant personnel du Président en exercice | 705 002 | 0,4 |
| <u>Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain</u> | | 12 233 351 | 7,3 |
| <u>Grandes missions et grands projets de l'OSCE</u> | | 132 052 817 | 78,6 |
| | Mission en Croatie | 22 289 111 | 13,3 |
| | Tâches en Bosnie-Herzégovine | 34 617 620 | 20,6 |
| | Activités au Kosovo ¹ | 75 146 086 | 44,7 |
| TOTAL | | 167 965 375 | 100,0 |

¹ 49 054 163 Pouvoir d'engagement de dépenses : PC.DEC/282 et 286
- 27 123 086 Montant approximatif des dépenses au 30.06.1999
21 931 077 Solde disponible
48 023 000 Budget 1999 (juillet - décembre 1999)
26 091 923 Montant approximatif du déficit



PROJET DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR L'AN 2000²

| <u>Fonds</u> | Programme | EUR | % |
|--|--|--------------------|--------------|
| <u>Fonds général</u> | | 17 924 600 | 15,9 |
| | Secrétaire général et services centraux | 1 828 300 | 1,6 |
| | Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité | 618 600 | 0,5 |
| | Activités de prévention des conflits | 1 922 300 | 1,7 |
| | Activités liées aux aspects militaires de la sécurité | 552 500 | 0,5 |
| | Services de conférence (Vienne) | 3 921 000 | 3,5 |
| | Services communs (Vienne) | 8 639 200 | 7,7 |
| | Bureau de Prague | 442 700 | 0,4 |
| <u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)</u> | | 5 820 800 | 5,2 |
| <u>Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)</u> | | 1 447 600 | 1,3 |
| <u>Représentant pour la liberté des médias</u> | | 533 200 | 0,5 |
| <u>Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie</u> | | 2 455 900 | 2,2 |
| | Groupe de planification de haut niveau | 200 900 | 0,2 |
| | Processus de Minsk | 1 236 500 | 1,1 |
| | Représentant personnel du Président en exercice | 1 018 500 | 0,9 |
| <u>Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain</u> | | 14 834 400 | 13,2 |
| <u>Grandes missions et grands projets de l'OSCE</u> | | 69 531 700 | 61,7 |
| | Mission en Croatie | 22 942 400 | 20,4 |
| | Tâches en Bosnie-Herzégovine | 46 589 300 | 41,3 |
| TOTAL | | 112 548 200 | 100,0 |

² Non compris la Mission au Kosovo

